

Trousse d'information sur le féminisme québécois
des vingt-cinq dernières années

Qu'est-ce que le

Féminisme ?



ceacf

Centre de documentation
& action des adultes et la condition féminine

Relais femmes

une collaboration du Service aux collectivités de l'UQAM et du Conseil du statut de la femme

Membres permanents du Comité d'orientation et de lecture

Céline Martin, Relais-femmes
Rosalie Ndejuru, CDEACF
Lyne Kurtzman, Service aux collectivités, UQAM
Mariangela Di Domenico, CSF

Collaborations

Gisèle Bourret, CEQ
Solange Cantin, Université de Montréal
Louise Des marais, Gouvernement du Québec
Francine Descarries, UQAM
Lise Girard, AFÉAS
Marie-Chantal Girard, CIAFT
Marie-Josée Lamarre, étudiante
Nathalie Lefebvre, consultante
Francine Lepage, CSF
Sylvie Lévesque, FAFMRQ
Louise Riendeau, RMHFVVQ
Claudie Solar, Université de Montréal
Thérèse Sainte-Marie, CIAFT
Claudette Vandale, Regroupement québécois des CALACS

Révision du contenu et de la formulation des textes

Louise Toupin
Marie Letellier

Distribution

Relais-femmes
1265, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L 4X4
téléphone: (514)844-4509
télécopieur: (514) 844-1598

Bibliothèque nationale du Québec
CDEACF et Relais-femmes
Dépôt légal: deuxième trimestre 1997
CDEACF: ISBN 2-9803850-1-8
Relais-femmes: ISBN 2-9801739-4-0

Remerciements

Plusieurs réseaux de femmes nous ont apporté de précieux appuis professionnels et financiers, comme en témoigne la liste des collaborations. Nous aimerions remercier en particulier le Service aux collectivités (SAC) de l'UQAM, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et le Conseil du statut de la femme du Québec. Nous témoignons tout spécialement notre reconnaissance à Lyne Kurtzman du SAC et à Gisèle Bourret du Comité de la condition des femmes de la CEQ qui ont pu réunir des fonds ou dégager des services au sein de leur organisation aux fins des étapes de correction et d'édition de cet ouvrage. À la CEQ, plusieurs mercis sont adressés également à Céline Roy pour la relecture finale des textes, à Elizabeth Savard pour le traitement bureautique et à Jocelyne Gauvin pour la photographie de la page couverture. Ces généreuses collaborations nous ont permis de mener à terme ce projet fort stimulant, qui s'est élaboré sur la base d'une participation à l'écriture pour une large part bénévole. Enfin, le Comité de la condition féminine de la CSN a aussi participé financièrement; nous lui en sommes très reconnaissantes.

Table des matières

	Page
Introduction.1
Les courants de pensée féministe.3
Les femmes et l'éducation.27
Les femmes et le travail salarié.39
Les femmes et le pouvoir politique.55
Les femmes et la famille.67
La violence envers les femmes.83
La santé reproductive.95
La lutte pour le droit à l'avortement.107

Introduction

Qu'est-ce que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années est la modeste réponse de deux groupes, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) et Relais-femmes, à une demande fréquente: existe-t-il une synthèse sur le féminisme québécois? Une synthèse qui serait facile d'accès, qui permettrait aux néophytes de la chose de se familiariser rapidement avec le féminisme québécois, avec les luttes menées par les groupes de femmes et leurs grands objectifs de même qu'avec les courants qui ont cherché à comprendre pourquoi et comment les femmes occupent une position subordonnée dans la société. Au Centre de documentation et à Relais-femmes, le besoin pour un ouvrage de ce type est fréquemment manifesté par des jeunes qui font des travaux sur les femmes, par des immigrantes et des immigrants et par des femmes d'autres pays de passage au Québec et qui réalisent la vitalité de notre mouvement féministe.

Arrêter le contenu de cet ouvrage ne fut pas facile. Ainsi, nous espérons le compléter à l'occasion d'une éventuelle réédition et effectuer des mises à jour. Des efforts additionnés de sept auteures et de plusieurs collaboratrices, il résulte un ouvrage collectif de huit textes couvrant les principales problématiques du féminisme, selon un point de vue qui tient compte de la contribution des groupes de femmes. Chacun des textes contient à la fin une bibliographie qui vous permettra de pousser plus loin votre exploration des enjeux du féminisme. A ce titre, nous nous permettons également de vous suggérer la très bonne vidéo récemment réalisée (1996) par la CEQ: *Désirs de liberté: brève histoire du mouvement féministe au Québec: 1965-1995*.

La trousse commence par un texte de Louise Toupin qui présente les trois grandes traditions de pensée féministe: la tradition libérale égalitaire, le féminisme de tradition marxiste et le féminisme radical. Le second texte est celui de Rosalie Ndejuru, la directrice du Centre de documentation qui coédite cet ouvrage. Son texte porte sur l'éducation et la place que les femmes ont su y conquérir dans la foulée des belles promesses du rapport Parent au milieu des années 1960. Dans le texte suivant, Louise Toupin s'attaque à problématique du travail salarié féminin; elle en montre les principales caractéristiques et s'attarde aux deux principales stratégies d'intervention visant à enrayer la discrimination systémique: la revendication de programmes d'accès à l'égalité et celle de l'équité salariale. Le quatrième texte de l'ouvrage, rédigé par Mariangela Di Domenico, se penche sur la participation des femmes dans les principales structures électives du pouvoir politique et sur les différents fronts de lutte qui ont mis en lumière les problèmes de la sous-représentation des femmes pour la démocratie. Mariangela poursuit avec un autre texte, corédigé avec Marie-Chantal Girard, exposant les principales caractéristiques de la famille patriarcale traditionnelle et les changements récents dans cette institution.

Les trois derniers textes traitent des revendications qui menacent le pouvoir masculin dans ses repères les plus privés. Après avoir donné une définition féministe de la violence, Solange Cantin présente les principaux regroupements qui interviennent contre

la violence faite aux femmes; elle identifie leurs moyens de pression pour enrayer ce fléau, puis fait écho aux revendications en faveur d'une approche globale et concertée des différentes manifestations de la violence envers les femmes. France Tardif et Claire Thiboutot parlent de la «révolution» engendrée par le mouvement de santé des femmes à travers des revendications telles que la réappropriation du corps et de la sexualité des femmes, la réappropriation de la maternité et la remise en question des règles du jeu de la contraception. Enfin, Louise Des marais termine avec un texte sur le droit à l'avortement, une lutte qui fut le fer de lance du mouvement féministe québécois contemporain. On y trouve les principaux repères historiques de cette lutte, longtemps identifiée à l'affirmation «Nous aurons les enfants que nous voulons». Le texte décrit les principaux acteurs et revendications actuelles et explique pourquoi la lutte, malgré d'importantes victoires judiciaires et législatives, doit continuer.

On le constate, plusieurs femmes ont collaboré à cet ouvrage à titre d'auteures, mais plusieurs personnes-ressources ont également lu et commenté des textes. Nous les remercions très chaleureusement d'avoir accepté, pour la plupart gracieusement, de partager leur connaissance du mouvement féministe.

Bonne lecture!

Céline Martin, Relais-femmes

Rosalie Ndejuru, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

Les courants de pensée féministe

Louise Toupin,
chargée de cours en études féministes

Les trois grandes traditions de pensée féministe

Le féminisme libéral égalitaire
Le féminisme de tradition marxiste et socialiste
Le féminisme radical

Comme tout mouvement social, le mouvement féministe est traversé par différents courants de pensée. Chacun à sa façon, ces courants cherchent à comprendre pourquoi et comment les femmes occupent une position subordonnée dans la société. Comment les décrire et les inventorier? Les idées étant des représentations *humaines* de la réalité sociale, l'opération qui consiste à tenter de les classer ne peut être qu'une tentative plus ou moins *arbitraire* d'interprétation de ces idées.

Le mouvement néo-féministe¹, à ses débuts, refusait d'ailleurs de se voir accoler telle ou telle étiquette, revendiquant plutôt le droit à sa spécificité singulière, à son originalité, à son «autonomie» de pensée et d'action. Le féminisme du début des années 1970 n'acceptait qu'un qualificatif: révolutionnaire.

Mais peu à peu, d'autres féministes revendiquèrent d'autres étiquettes: des femmes afro-américaines et/ou lesbiennes aux États-Unis contestèrent très vite le type de féminisme préconisé par les pionnières du néo-féminisme. Le besoin de «classer» ces divers courants du féminisme devenait de plus en plus nécessaire, ne serait-ce que pour s'y retrouver soi-même.

Depuis 1975, plusieurs typologies des courants de pensée féministe ont été produites, majoritairement par des féministes universitaires américaines². Chacune de ces typologies

Le préfixe «néo» accolé à «féminisme» est utilisé ici pour parler de cette seconde phase du féminisme qui fait son apparition au milieu des années 1960 aux États-Unis, et quelques années plus tard ailleurs en Occident. Quant à la première phase, elle s'échelonne, grosso modo, sur un siècle, qui se terminerait avec le début des années 1960.

Mentionnons: YATES, Gayle Graham. *What Women Want: The Ideas of the Movement*. Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1975; JAGGAR, Alison et Paula ROTHENBERG. *Feminist Frameworks: Alternative Theoretical Accounts of the Relations Between Women and Men*. New York, McGraw-Hill, 1978, 1984 et 1993; EISENSTEIN, Hester. *Contemporary Feminist Thought*. Boston, G.K. Hall, 1984; McFADDEN, Maggie. «Anatomy of Difference: Toward a

offre sa propre logique de classement, sa propre sophistication. Au lieu d'en faire la recension, tentons plutôt de retenir de ces typologies la puissance explicative qu'elles peuvent comporter sur le plan de l'analyse et de l'évolution de la pensée féministe. Comment chaque courant comprend-il les causes de la subordination des femmes et quelles stratégies de changement propose-t-il pour en venir à bout? Ce sont là les pistes retenues pour exposer les traditions de pensée féministe qui sont apparues avec le néo-féminisme.

Il va sans dire que cette nouvelle synthèse qui est ici présentée n'a aucune prétention à être «la meilleure», et encore moins à être définitive. Elle se présente humblement comme un «work in progress», perfectible au gré des discussions et de l'évolution de la pensée et des pratiques féministes.

Au commencement étaient trois grandes tendances

Pour commencer, il peut être intéressant de retourner aux premiers écrits du néo-féminisme, aux États-Unis et au Québec, qui traitaient déjà de cette question afin de voir comment, à l'époque, on concevait les courants féministes alors en émergence.

Shulamith Firestone écrit, dans *La dialectique du sexe*, qu'il y a selon elle **trois courants féministes** aux États-Unis en 1970³. Il y aurait eu d'abord les féministes «conservatrices»; elle entendait par là les féministes libérales réformistes du NOW, le

New York, McGraw-Hill, 1978, 1984 et 1993; EISENSTEIN, Hester. *Contemporary Feminist Thought*. Boston, G.K. Hall, 1984; McFADDEN, Maggie. «Anatomy of Différence: Toward a Classification of Feminist Theory», *Women's Studies International Forum*, 7, 6, 1984; CASTRO, Ginette, *Radioscopie du féminisme américain*. Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique, 1984; DUMONT, Micheline. *Le mouvement des femmes hier et aujourd'hui*. Ottawa, ICREF/CRIAW, coll. Feminist/Perspectives féministes, no. 5a, 1986; DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et de Shirley ROY. *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée. Essai de typologie*. Ottawa, Les Documents de l'ICREF/CRIAW, no. 19, 1988; MATHIEU, Nicole-Claude. «Identité sexuelle/sexuée/de sexe: trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre», dans MATHIEU, N-C. *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris, Côté-femmes, 1991; TONG, Rosemarie. *Feminist Thought: A Comprehensive Introduction*. Boulder, Col. Westview Press, 1989; BRYSON, Valéry. *Feminist Political Theory: An Introduction*. London, Macmillan, 1992; CLOUGH, Patricia Ticineto. *Feminist Thought: Désire, Power, and Académie Discourse*. Cambridge, Mass. Blackwell, 1994, etc.

FIRESTONE, Shulamith. *La dialectique du sexe. Le dossier de la Révolution féministe*. Paris, Stock, 1972, p. 48.

National Organization of Women, fondé par Betty Friedan en 1966. Il y aurait eu ensuite les «politicos»; il s'agissait des femmes dans les groupes de la gauche (appelée «Movement» aux États-Unis à l'époque). Et, finalement, il y aurait eu les féministes radicales, son camp.

En 1973, ici même au Québec, le Centre des femmes⁴, dans son journal *Québécoises Deboutte*, identifiait lui aussi trois courants au sein du féminisme québécois (sans compter le sien propre): le féminisme «réformiste», le féminisme «culturaliste», celui qui s'attaquait aux aspects culturels de l'oppression et, en troisième lieu, le féminisme «opportuniste ou individualiste», celui des femmes qui luttent seules pour faire carrière dans le monde des hommes. Le Centre des femmes, pour sa part, se réclamait d'un féminisme «révolutionnaire» autonome, mais dont la lutte devait être «intimement liée à celle des travailleurs»⁵. Donc, si on fait exception du «féminisme opportuniste ou individualiste», on reconnaît, dans cette classification, les trois tendances décelées par S. Firestone: réformiste (ou libérale), radicale (ou culturelle), politique (ou révolutionnaire).

En 1982, des militantes du Centre de formation populaire, dans une brochure sur *Le mouvement des femmes au Québec*, identifiaient à peu près de la même façon les courants du féminisme québécois: le courant réformiste libéral, le courant marxiste (orthodoxe et non orthodoxe), et le courant radical⁶.

Grosso modo, c'est donc autour de trois grandes tendances qu'était axé l'éventail des courants politiques du féminisme dans sa première décennie, du moins selon la vision

Le Centre des femmes, le premier du nom, fut formé en janvier 1972 à la mort du Front de libération des femmes du Québec, premier groupe du néo-féminisme québécois (1969-1971). Le Centre des femmes vécut jusqu'en 1975. Sur l'histoire de ces deux groupes, voir O'LEARY, Véronique et Louise TOUPIN. *Québécoises Deboutte, tome 1. Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Remue-ménage, 1982.

«Pour un mouvement de femmes, mais lequel?», *Québécoises Deboutte*, 1, 4, mars 1973, p. 2-3, réédité dans O'LEARY, Véronique et Louise TOUPIN. *Québécoises Deboutte, tome 2, Collection complète des journaux*. Montréal, Remue-ménage, 1983, p. 94-96.

BRODEUR, Violette et al. *Le mouvement des femmes au Québec. Étude des groupes montréalais et nationaux*. Montréal, Centre de formation populaire, 1982, p. 8. Pour sa part, Armande SAINT-JEAN dans *Pour en finir avec le patriarcat* identifie «quatre principales familles de pensée féministe». Si on met de côté sa première catégorie, qui regroupe celles qui «refusent elles-mêmes de s'appeler féministes», on retrouve aussi les trois autres courants mentionnés ailleurs, soit «réformiste», «marxiste» et «radical». Voir SAINT-JEAN, Armande. *Pour en finir avec le patriarcat*. Montréal, Primeur, 1984, p. 98-100.

qu'en avaient alors des militantes du mouvement féministe à l'époque: la tendance **libérale** égalitaire (les «conservatrices» de S. Firestone et les «réformistes» du Centre des femmes), la tendance **marxiste et socialiste** (les «politicos» de S. Firestone et les «révolutionnaires» du Centre des femmes) et la tendance **radicale** (les «culturalistes» du Centre des femmes).

Ces trois grandes tendances de la pensée féministe demeurent, encore aujourd'hui, des points de repère, une sorte de tronc commun à partir duquel l'évolution de la pensée féministe peut être comprise, car c'est beaucoup dans le sillage des lacunes mêmes de cette classification et des critiques dont elle a été l'objet que les raffinements des théories actuelles ont pu voir le jour⁷.

Voyons donc d'abord en quoi ces trois grandes tendances se caractérisent et se différencient sur les deux plans de l'analyse de l'oppression des femmes et des stratégies de changement proposées. Nous verrons ensuite certaines critiques qui ont été formulées à l'endroit de cette classification et les raffinements consécutifs qui lui ont été apportés, spécialement à partir de 1975.

Une question préalable: qu'est-ce que le féminisme?

Disons d'abord qu'il n'y a pas de «théorie générale» du féminisme. Il y a plutôt des courants théoriques divers qui, comme on l'a mentionné au début, cherchent à comprendre, chacun à sa façon, pourquoi et comment les femmes occupent une position subordonnée dans la société. Lorsqu'on parle de «la pensée féministe», on fait généralement appel à ce bloc de courants hétérogènes qui tentent d'expliquer pourquoi les femmes se retrouvent ainsi subordonnées.

Remarquons que certaines femmes ne croient pas qu'il s'agit de subordination d'un sexe par rapport à l'autre. Elles estiment plutôt qu'il s'agit de «complémentarité naturelle» des sexes. Elles posent là toute la question de la définition du féminisme car, en effet, peut-on parler de féminisme s'il n'y a pas, à la base, une *révolte* contre sa position sociale subordonnée? Peut-on parler de féminisme s'il n'y a pas, non plus, la reconnaissance d'une cause *sociale* à cette subordination?

⁷ Voir à ce sujet MAYNARD, Mary. «Beyond the «Big Three»: the Development of Feminist Theory Into the 1990s», *Women's History Review*, 4, 3, 1995, p. 259-281.

Il semble que non. La révolte contre sa situation apparaît comme une condition *sine qua non* du féminisme. Pas de problème, donc pas de révolte! Le féminisme pourrait dès lors être ainsi défini:

Qu'est-ce que le féminisme?

Il s'agit d'une prise de conscience d'abord individuelle, puis ensuite collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire.

Il s'agit aussi d'une lutte pour changer ces rapports et cette situation.

À partir de là, les féministes divergent: comment expliquer cette place subordonnée des femmes? Comment changer cette situation? C'est ici que nous retrouvons les trois grandes traditions de pensée féministe et leur évolution respective, ainsi que les tentatives de classification de ces dernières.

1- Le féminisme libéral égalitaire

Le féminisme libéral égalitaire (appelé aussi «réformiste», ou féminisme des droits égaux), est en filiation directe avec l'esprit de la Révolution française, avec sa philosophie, le libéralisme, et avec son incarnation économique, le capitalisme. Liberté (individuelle) et égalité seront deux de ses principaux axes de lutte.

Les féministes libérales égalitaires ont donc réclamé pour les femmes, depuis plus d'un siècle, l'égalité des droits avec les hommes: égalité de l'accès à l'éducation; égalité dans le champ du travail, en matière d'occupations et de salaires; égalité dans le champ des lois: des lois civiles (capacité juridique pleine et entière), des lois criminelles (rappel de toutes mesures discriminatoires) et égalité politique (comme, par exemple, le droit de vote). L'égalité complète permettrait aux femmes de participer pleinement à la société, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Le courant féministe libéral égalitaire n'est pas, comme on le verra, le seul courant féministe à réclamer de tels droits. Cependant, il se différencie des autres par

l'identification des causes de la subordination des femmes dans la société et par ses stratégies de changement.

Causes de la subordination ou qui est «l'ennemi principal»⁸?

Le courant féministe libéral égalitaire épouse grosso modo la philosophie du libéralisme, avons-nous dit. Cela signifie qu'on croit la société capitaliste perfectible. On croit en sa capacité de réforme. Le problème est qu'il est simplement mal ajusté aux femmes. À preuve: à l'intérieur de ce système, les femmes sont discriminées socialement, politiquement et économiquement. La cause est à trouver dans leur socialisation différenciée: des préjugés, des stéréotypes, des mentalités et des valeurs rétrogrades en sont responsables.

Les lieux où s'exprime cette discrimination sont l'éducation, le monde du travail, les professions, les Églises, les partis politiques, le gouvernement, l'appareil judiciaire, les syndicats, la famille, donc à peu près partout.

Stratégies de changement

Le moyen le plus efficace pour enrayer la discrimination faite aux femmes réside d'abord dans l'éducation non sexiste. Il s'agit de socialiser autrement les femmes. C'est en changeant les mentalités qu'on changera la société. L'autre moyen réside dans les pressions pour faire changer les lois discriminatoires. Ces pressions peuvent prendre la forme de mémoires au gouvernement, de sensibilisation du public par des colloques, par la formation de coalitions d'appui à certaines revendications, de lobbies, etc.

Le féminisme libéral égalitaire est le courant modéré du féminisme. Le Conseil du statut de la femme, la Fédération des femmes du Québec et l'Association d'éducation féminine d'éducation et d'action sociale se sont traditionnellement situés dans ce courant de pensée. Au fil des ans, il a toutefois subi l'influence des autres courants de pensée du féminisme. Ainsi, la notion de discrimination «systémique» (qui a donné lieu aux revendications de programmes d'accès à

L'expression «ennemi principal» fait référence à un texte «fondateur» du néo-féminisme français, écrit en 1970 par Christine DELPHY, sous le pseudonyme de: DUPONT, Christine. «L'ennemi principal», *Partisans*, 54-55, juillet-octobre 1970, p. 157-172.

l'égalité et à l'équité salariale portées par ces groupes) provient, sur le plan de l'analyse, des deux autres courants du féminisme (marxiste et radical) pour qui l'oppression des femmes provient d'un «système», et n'est pas redevable simplement à des mentalités ou valeurs individuelles rétrogrades. Voyons donc ces deux autres traditions de pensée féministe.

2- Le féminisme de tradition marxiste et socialiste

Le mouvement féministe, qui connaît un deuxième souffle en Occident au tournant des années 1970, naît dans un climat d'effervescence sociale fortement marqué par les idéaux de gauche issus de la tradition marxiste. C'est ainsi que la plupart des féministes, et dans leurs écrits et dans leurs actions, tiendront compte du marxisme, soit pour se situer à l'intérieur de cette tradition, soit pour s'en démarquer, soit pour le contester dans ses fondements.

Causes de l'oppression ou qui est l'«ennemi principal»?

Pour les marxistes féministes orthodoxes⁹, c'est l'organisation économique, le capitalisme, qui explique l'exploitation des *deux* sexes. L'oppression des femmes est en effet datée historiquement: elle est née avec l'apparition de la propriété privée. Ce fut là, selon Engels, «la grande défaite historique du sexe féminin», qui coïncide avec l'arrivée de la société divisée en classes et l'avènement du capitalisme.

Le besoin de transmettre ses propriétés par l'héritage et, pour ce faire, d'être certain de sa descendance, a rendu nécessaire l'institution du mariage monogamique. C'est ainsi que les femmes furent mises sous le contrôle des maris, dans la sphère privée de la famille, hors de la production sociale. C'est là la cause de leur oppression.

L'oppression des femmes est donc due au capitalisme. Elle est née avec l'apparition de la propriété privée, et elle va disparaître avec le renversement du capitalisme. L'«ennemi principal» n'est plus identifié aux préjugés ou aux lois

On utilisera ici à cet égard l'essai de: REED, Evelyn. «Les femmes, caste, classe, ou sexe opprimé?», *Partisans*, 57, janvier-février 1971, p. 42-50.

injustes envers les femmes, comme dans le féminisme libéral, mais bien au système économique et à la division sexuée du travail qu'il a instaurée: aux hommes la production sociale et le travail salarié, aux femmes le travail domestique et maternel gratuit à la maison, hors de la production sociale.

Le patriarcat, défini comme étant le pouvoir des hommes dans la famille et dans toute la société, apparaît donc comme un simple produit du capitalisme, qui disparaîtra avec le renversement du capitalisme. Le patriarcat occupe donc une place secondaire dans l'explication de l'oppression des femmes, cette dernière étant liée aux formes de l'exploitation capitaliste du travail.

Le lieu où s'exprime d'abord l'exploitation se situe dans le monde du travail, dans l'économie. C'est ainsi que le travail gratuit des femmes sera toujours analysé dans ses rapports avec l'économie capitaliste.

Stratégies de changement

Pour les marxistes féministes orthodoxes, la fin de l'oppression des femmes coïncidera avec l'abolition de la société capitaliste divisée en classes et son remplacement par la propriété collective. La famille conjugale tombera donc en désuétude puisqu'une prise en charge collective des enfants et du travail domestique sera instaurée.

Comme l'oppression des femmes est due à leur enfermement dans la sphère privée, hors de la production sociale, la stratégie de changement proposée passe par la réintégration des femmes dans la production sociale, au sein du marché du travail salarié, et par leur participation à la lutte des classes, côte à côte avec les camarades, pour abolir le capitalisme. Chez les marxistes orthodoxes, il y a très peu de place pour la lutte féministe autonome, celle-ci ne pouvant que diviser les forces.

Cependant, la voie des réformes n'est pas pour autant mise de côté. Elles sont même nécessaires pour améliorer le sort des femmes. Elles doivent cependant avoir pour objectif de mettre à nu les contradictions du système et la profondeur de la subordination des femmes.

À première vue, donc, les revendications préconisées et appuyées par les marxistes féministes (droit au travail social, droit aux garderies, égalité des chances dans l'emploi, éducation, salaires, avortement libre et gratuit, etc.)

peuvent ressembler aux revendications des féministes libérales. Elles s'en démarquent cependant par l'objectif final qui est de dévoiler les contradictions pour aider à renverser ultimement le système économique¹⁰.

3- Le féminisme radical

L'émergence d'une pensée féministe radicale constitue **la grande «rupture»** opérée par le néo-féminisme à la fin de la décennie 1960. Radical signifiait qu'on entendait remonter, dans l'explication de la subordination des femmes, «à la racine» du système. Il ne s'agissait plus, comme chez les marxistes, du système économique, mais du système social des sexes, qu'on nommera *patriarcat*. Cela signifiait surtout qu'on allait assister à une toute nouvelle façon de penser les rapports hommes-femmes, étrangère aux explications classiques libérale ou marxiste, et se présentant comme «autonome», et sur le plan de la pensée, et sur le plan de l'action.

Le réformisme libéral et la superficialité de son analyse de la discrimination des femmes sont rejetés par les nouvelles féministes qui arrivent sur la scène publique à la fin des années 1960. Le marxisme aussi est rejeté (en tout ou en partie) en raison de son incapacité de concevoir les femmes en dehors de la classe de leur mari. On rejette de même ses traditions de luttes et son fonctionnement «machiste», refusant toute place centrale à la lutte autonome des femmes. Le féminisme radical venait donc combler certaines lacunes du libéralisme et du marxisme.

Cependant, le féminisme radical n'a jamais constitué un courant homogène. Par exemple, il n'y eut jamais, comme dans le cas des marxistes féministes, des «orthodoxes». Il s'agit d'un courant éclaté dont les composantes partagent cependant une conviction commune: l'oppression des femmes est fondamentale, **irréductible à aucune autre oppression, et traverse toutes les sociétés**, les «races» et les classes. À partir de ce constat commun, les sous-courants radicaux divergent quant à l'analyse de l'oppression des femmes. Avant d'aborder les multiples métamorphoses du courant radical, voyons comment y sont articulées,

¹⁰ Le livre de Renée CÔTÉ, *La Journée internationale des femmes* (Montréal, Remue-ménage, 1984) donne une bonne idée des liens que les femmes féministes et socialistes ont historiquement entretenus avec cette tradition de pensée et d'action.

au plan général, les causes de l'oppression des femmes et les stratégies de changement.

Causes de l'oppression ou qui est l'«ennemi principal»?

L'«ennemi principal» ne se situe ni dans les préjugés, ni dans les lois injustes, comme chez les féministes du courant libéral, ni dans le système capitaliste, comme chez les marxistes féministes. C'est le patriarcat qui explique la domination des femmes par les hommes. Alors que chez les marxistes féministes le capitalisme occupait une place centrale dans l'explication, et le patriarcat une place secondaire, chez les radicales, c'est exactement l'inverse: le patriarcat occupe une place première et le capitalisme une place secondaire. L'«ennemi principal» devient donc le pouvoir des hommes, les hommes comme classe sexuelle. Kate Millet, Shulamith Firestone, Ti-Grace Atkinson¹¹, pour ne nommer qu'elles, sont, aux États-Unis, les initiatrices de ce courant.

L'expression première du patriarcat se manifeste par le contrôle du corps des femmes, notamment par le contrôle de la maternité et de la sexualité des femmes. **Le lieu où le patriarcat s'exprime** se situe d'abord dans la famille et dans tout le domaine de la reproduction, mais aussi dans toute la société et à tous les niveaux (politique, économique, juridique), de même que dans les représentations sociales, le patriarcat constituant un véritable système social, un système social des sexes ayant créé deux cultures distinctes: la culture masculine dominante, et la culture féminine dominée.

Stratégies de changement

L'objectif ultime du féminisme radical est, grosso modo, le renversement du patriarcat. Cet objectif passe par la réappropriation par les femmes du contrôle de leur propre corps. Plusieurs stratégies seront envisagées, allant du **développement d'une culture féminine «alternative»** (création d'espaces féminins comme les centres de santé, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, le théâtre, le cinéma, les festivals, les commerces, les

¹¹ Voir MILLET, Kate. *La politique du mâle*. Paris, Stock, 1971. FIRESTONE, Shulamith. *La dialectique du sexe*. Paris, Stock, 1972. ATKINSON, Ti-Grace. *Odyssée d'une amazone*. Paris, Des Femmes, 1975.

maisons d'édition, les librairies, les magazines destinés aux femmes), jusqu'au «**séparatisme**» (la vie entre lesbiennes ou célibataires seulement), en passant par **l'offensive directe contre le patriarcat** (manifestations contre la pornographie, les concours de beauté, les déploiements militaires, les mutilations sexuelles, appuis à l'avortement, etc.).

La recherche d'«alternatives» sociales féministes et leur mise en pratique contribueront beaucoup à la grande vogue du courant radical. Il était axé sur des solutions, des concrétisations d'utopies féministes, ici et maintenant.

4- **Les métamorphoses du courant radical**

Il est extrêmement difficile de faire la recension des métamorphoses qu'a connues le courant radical, surtout en quelques lignes, car nous sommes ici face à une panoplie sans précédent de textes provenant de mouvements très éclatés, de disciplines les plus diverses, et d'horizons s'étendant désormais bien au-delà des pays de l'Atlantique nord, le tout étant en mutation constante. Toute tentative de classification sera donc approximative. Il ne peut s'agir, tout au plus, que d'une indication de points de repère, que l'on espère utile à la compréhension de la dynamique de l'évolution de la pensée féministe.

Disons d'abord que les métamorphoses du courant radical ont emprunté plusieurs directions et ont été effectuées sous diverses influences. L'une de celles-ci est venue de la psychanalyse et provoquera l'approfondissement de la notion de «différence féminine». À partir des années 1975 en effet, l'influence de la psychanalyse française et la critique qu'en fera, entre autres, Luce Irigaray dans *Spéculum de l'autre femme*¹², seront déterminantes à cet égard notamment aux États-Unis et en Italie. Le féminisme radical était basé, comme on l'a vu, sur une prémisse: l'existence d'un groupe social «femmes» partageant une oppression commune. Sous l'influence notamment de la psychanalyse, l'on parlera désormais de plus en plus de «différence» commune, au lieu d'oppression commune. Mais de quelle différence parle-t-on au juste? Cette différence est-elle d'abord sociale, c'est-à-dire créée par la société, ou est-elle d'abord «biologique», puis psychologique?

¹² IRIGARAY, Luce. *Spéculum de l'autre femme*. Paris, Minuit 1974.

La réponse à ces questions provoquera, principalement à partir du milieu de la décennie 1970, une sophistication du courant radical lui-même; il éclatera en plusieurs tendances ou réponses: radical **matérialiste**, puis (pour utiliser des étiquettes employées par Francine Descarries et Shirley Roy) radical «**de la spécificité**», radical «**de la fémeliéité**». Ce sont des étiquettes qui peuvent donner une idée des métamorphoses du courant radical¹³.

Parallèlement à ces métamorphoses, des critiques centrales viendront ébranler non seulement le féminisme radical, mais bien l'ensemble des trois traditions de pensée féministe: il s'agit de la critique de l'hétérosexualité comme institution centrale ou pierre d'angle du patriarcat, effectuée par des lesbiennes. Elles apporteront dès lors une nouvelle perspective sur chacun de ces trois courants. Il en est ainsi du féminisme noir (Black Feminism) qui, lui aussi, enrichira de sa perspective l'ensemble de l'édifice de la pensée féministe; les féministes afro-américaines remettront en question la notion même de différence féminine: pour elles, *la* différence cachait *les* différences de toutes sortes qui composaient le groupe des femmes.

D'autres perspectives, issues de l'extérieur du féminisme, viendront à leur tour critiquer les courants existants. Mentionnons à cet égard les perspectives postmodernes, qui connaîtront une grande vogue à partir des années 1990 dans le monde universitaire féministe anglo-américain surtout¹⁴. Elles seront contestées par nombre de féministes, car ces approches remettent en question l'idée même d'une oppression commune à toutes les femmes, et donc de toute lutte féministe basée sur un projet politique commun¹⁵.

Voyons donc d'abord les métamorphoses de la pensée radicale.

¹³ DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et Shirley ROY. *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée: essai de typologie*. Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes, Les Documents de l'ICREF, no 19. 1988.

¹⁴ Pour une bonne bibliographie à ce sujet, voir DAGENAI, Huguette et Gaétan DROLET, «Féminisme et postmodernisme», *Recherches féministes*, 6,2, p. 151-164.

¹⁵ Voir entre autres NICHOLSON, Linda J. (éd.) *Feminism/Postmodernism*. New York, Routledge, 1990.

Un continuum de pensée oscillant entre l'explication sociale et l'explication biologique

Il faut voir ici l'évolution du courant radical sur un **continuum**, comportant plusieurs positions théoriques s'échelonnant entre deux pôles, selon l'importance plus ou moins grande que l'on accorde à la «biologie» ou au «social» dans l'explication de l'oppression commune des femmes: plus on croit que ladite différence féminine est sociale, plus on se situe du côté du pôle matérialiste. Plus on croit que ladite différence est «naturelle» ou «biologique», plus on se situe du côté du pôle de la «fémelléité».

Métamorphoses du courant radical selon l'explication de l'oppression des femmes

matérialiste -----«de la spécificité» -----«de la fémelléité»
explication sociale ----->moins sociale ----->plus biologique ----->biologique

Voyons comment chacun se situe sur ce continuum.

Le courant radical matérialiste

Le courant radical matérialiste est issu d'une critique des deux courants marxiste et radical. Il constitue en quelque sorte une tentative de combinaison de ces deux courants. Plusieurs sous-courants le composent¹⁶, épousant souvent les frontières

¹⁶ Pour une évolution de la pensée féministe matérialiste anglo-américaine, française et québécoise, on consultera avec profit: JUTEAU, Danielle et Nicole LAURIN. «L'évolution des formes de l'appropriation des femmes: des religieuses aux mères porteuses», *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 25, 2, mai 1988, p. 183-192.

des pays. Par exemple, il y a un féminisme radical matérialiste français¹⁷, québécois¹⁸, anglo-américain¹⁹.

Le féminisme radical matérialiste, tout en critiquant profondément le marxisme, en conserve cependant la méthode (matérialiste) et certains concepts. Il donne toutefois à ces derniers des contenus différents, issus de la problématique radicale. Par exemple, les rapports de sexes sont vus comme des rapports de travail, des rapports d'exploitation. Le travail des femmes et leur corps même sont appropriés par les hommes qui en sont les premiers bénéficiaires. Les hommes et les femmes forment des classes de sexe. On cherche à comprendre comment s'organisent ces rapports hommes-femmes dans la production et dans la reproduction, dans les deux sphères du travail, gratuit et salarié.

Le courant matérialiste français, pour sa part, est né largement en réaction à la montée en France du féminisme «de la néo-féminité»²⁰, issu de la psychanalyse (appelé aussi, comme on le verra, féminisme de la «fémelléité»). Pour ces matérialistes, la «différence des sexes» n'est autre que la hiérarchie des sexes. L'idée de différence féminine fut créée par la classe des hommes comme prétexte pour asservir les femmes. L'oppression des femmes est donc à chercher dans la *matérialité* des faits sociaux (d'où le nom féministes matérialistes), et non dans la psychologie ou la biologie des femmes. On entend lutter pour attaquer les racines sociales de la différence. «Nous voulons comprendre et mettre à jour les déterminants historiques et sociaux qui ont permis qu'un groupe social puisse être traité comme un bétail: qui ont fait de nous -la moitié de l'humanité- des êtres

¹⁷ ...mis de l'avant en France par la revue *Questions féministes*. L'éditorial du premier numéro expose les grands axes de ce courant: «Variations sur des thèmes communs», *Questions féministes*, 1, nov. 1977, p. 3-19. Voir aussi des variantes de ce courant en France: BATTAGLIOLA, Françoise (et ail.). *À propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologiques*. Paris, Centre de sociologie urbaine, 1990.

¹⁸ ...développé dans JUTEAU, Danielle et Nicole LAURIN, op. cit. p. 192-207.

¹⁹ Voir LANDRY, Donna et Gerald MACLEAN. *Matehalist Feminisms*. Cambridge, Mass. Blackwell, 1993. Aux États-Unis, des universitaires s'identifiant au féminisme matérialiste ont créé un site sur Internet qui agit comme forum de discussion. Voir: matfem@csf.colorado.edu

²⁰ ... principalement incarné par Antoinette FOUQUE et son groupe, Psychépo, qui se sont appropriés le sigle MLF (Voir à ce sujet PICQ, Françoise. *Libération des femmes: les années-mouvement*. Paris, Seuil, p. 292-311). Voir aussi LECLERC, Annie. *Parole de femme*. Paris, Grasset, 1974. IRIGARAY, Luce. *Spéculum de l'autre femme*, op. cit.

domestiqués, élevés en vue de la reproduction et de l'entretien de l'espèce»²¹. Le courant radical matérialiste se situe donc à une extrémité ou à un pôle de notre continuum: le pôle de *l'explication clairement sociale* de l'oppression des femmes.

Du courant féministe radical «de la spécificité» à radical «de la fémellité»

Cet autre axe de la métamorphose du féminisme radical comporte un foisonnement de problématiques et ce n'est que pour la commodité de notre propos que nous empruntons ces appellations et que nous situons ces problématiques entre ces deux appellations.

Le courant radical «de la spécificité». On se rappelle que, pour le féminisme radical, l'expression première du patriarcat se manifeste par le contrôle du corps des femmes, principalement de la maternité et de la sexualité des femmes. Le courant radical «de la spécificité» sera ce courant qui axera son action et sa pensée autour du thème de **la réappropriation du corps des femmes**. Le mouvement de santé des femmes, le mouvement pour combattre la violence envers les femmes, les groupes de services mis sur pied à ces fins, les réflexions féministes sur les nouvelles technologies de la reproduction, sont au nombre des incarnations de ce courant dit «de la spécificité», axé sur cet objectif de la réappropriation du corps des femmes²².

Dans la foulée des «alternatives» sociales qui ont pu s'édifier dans l'action, des «îlots d'émancipation et d'expérimentation sociale» ont pu être ainsi imaginés. Il s'agissait là d'un terrain fertile pour déployer, selon les mots de Francine Descarries et Shirley Roy, «le questionnement relatif à la "différence", à l'éthique et à l'identité féminines qui occupera éventuellement une grande partie de l'espace

²¹ «Variations sur des thèmes communs», *Questions féministes*, op. cit. p. 18.

²² Les essais relevant de ce courant sont pratiquement innombrables. Mentionnons-en quelques-uns qui ont été déterminants dans cette métamorphose du courant radical et qui ont été traduits en français: RICH, Adrienne. *Naître d'une femme. La maternité en tant qu'expérience et institution*. Paris, Denoël/Gonthier, 1980. EHRENREICH, Barbara et Deirdre ENGLISH. *Sorcières, sages-femmes et infirmières. Une histoire des femmes et de la médecine*, puis, des mêmes auteures: *Des experts et des femmes. 150 ans de conseils prodigués aux femmes*. Montréal, Remue-ménage, 1976 et 1982. LEDERER, Laura (éd.). *L'envers de la nuit: les femmes contre la pornographie*. Montréal, Remue-ménage, 1983. BARRY, Kathleen. *L'esclavage sexuel des femmes*. Paris, Stock 1982. O'BRIEN, Mary. *La dialectique de la reproduction*. Montréal, Remue-ménage, 1987.

discursif des années 1980 et qui sera au coeur même de la problématique du courant «de la fémelléité»²³.

Le courant «de la fémelléité». Si l'on a pu caractériser la pensée et l'action du féminisme radical «de la spécificité» par le thème de la réappropriation de son propre corps, on pourrait dans la même veine caractériser la pensée du courant radical «de la fémelléité» par celui de **l'identification à son propre corps**. Voici comment Francine Descarries et Shirley Roy le décrivent:

Nommé à partir du néologisme «fémellité», le féminisme de la fémelléité prend son origine dans une réflexion plus métaphorique que matérialiste. Oeuvre de philosophes, psychanalystes, psychologues et femmes de lettres, le courant de la fémelléité propose une réflexion relative à l'existence d'un territoire, d'un savoir, d'une éthique et d'un pouvoir féminins. À rencontre des égalitaristes et des radicales, [elles] visent [...] la reconnaissance de la différence, de la féminité et du féminin comme territoire spécifique de l'expérience et du pouvoir-savoir des femmes; un tel territoire devant être protégé contre l'emprise du pouvoir patriarcal et celui de l'assujettissement aux valeurs marchandes. Dès lors, elles revendiquent la réappropriation de la maternité, de l'acte de création/procréation, de la culture et de l'imaginaire féminins au niveau des idées et de l'Être²⁴.

On prend soin d'ajouter que «seule l'absence d'un recul suffisant empêche de proposer une classification des diverses tendances à l'intérieur de ce courant de la fémelléité», terme emprunté à Colette Chiland qui le définissait comme «concept charnière entre le biologique et le psychologique, lié à l'expérience du corps»²⁵. Le courant radical «de la fémelléité» se situerait donc à l'autre extrémité ou pôle de notre continuum: le pôle de *l'explication de plus en plus biologique*, non pas cette fois de l'oppression des femmes, mais de la «différence féminine».

²³ DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et Shirley ROY. *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée*, op. cit. p. 13.

²⁴ *ibid.* p. 16-17.

²⁵ Cité dans *ibid.* p. 27, note 6. On peut citer ici certaines auteures pouvant se situer à l'intérieur de ce courant: Luce IRIGARAY, Marilyn FRENCH, Mary DALY, Annie LECLERC, Merlin STONE, etc.

5- Le renouvellement des perspectives sur chacun des courants: l'exemple des perspectives lesbiennes et du féminisme noir

Parallèlement à ces métamorphoses du courant radical en particulier, d'autres critiques fondamentales viendront ébranler, avions-nous annoncé précédemment, l'ensemble des trois traditions de pensée féministe.

Il faut souligner à ce sujet l'apport du «**Black Feminism**» dans l'élargissement de la pensée marxiste et radicale. La critique qu'apportèrent les femmes afro-américaines durant la décennie 1970 fut à cet égard déterminante dans l'enrichissement de la pensée féministe: elles ont expliqué que ce qu'il y avait de fondamental pour elles dans la compréhension de leur oppression ne résidait pas seulement dans les classes sociales, ou encore dans le sexisme, mais bien dans le racisme qui imprégnait toute leur vie.

On leur doit notamment d'avoir poussé les féministes à articuler dans leurs analyses de l'oppression des femmes non seulement le duo sexe/classe, mais le trio sexe/classe/«race» ou ethnie²⁶, auquel s'ajoute souvent, chez un certain nombre d'entre elles, un quatrième élément, la discrimination envers les lesbiennes, formant ainsi le quatuor sexe/classe/race/homophobie. L'ajout essentiel de cette quatrième dimension dans la compréhension de l'oppression des femmes est dû notamment à des lesbiennes noires²⁷. Les féministes afro-américaines ont en réalité contribué à faire éclater la notion de «différence commune» entre toutes les femmes. Pour elles, la différence cachait bel et bien **les** différences.

²⁶ Voir notamment HILL COLLINS, Patricia. *Black Feminist Thought*. New York, Routledge, 1990.

²⁷ Voir «The Combahee River Collective Statement» dans SMITH, Barbara (éd.). *Home Girl: A Black Feminist Anthology*. New York, Kitchen Table: Women of Color Press, 1983.

Les perspectives lesbiennes

Les lesbiennes, auto-identifiées ou non, ont toujours été nombreuses dans le mouvement féministe et elles ont été de toutes les luttes. Cependant, les efforts théoriques pour systématiser l'expérience lesbienne dateraient de l'après-guerre²⁸.

Les «Daughters of Bilitis» furent, aux États-Unis, les premières à exposer publiquement l'existence lesbienne à l'intérieur du mouvement de défense des droits des homosexuels durant les années 1950-1960. Ce mouvement se situait à l'intérieur d'une perspective libérale de défense des droits. Le livre-phare est à cet égard *Sappho was a right-on woman*²⁹.

Puis, au début de la décennie 1970, sont apparues des lesbiennes «radicales» (au sens américain de «séparatistes») qui, comme les féministes radicales, ont été les premières à établir l'«autonomie» de leur groupe. L'«autonomie» chez ces lesbiennes signifie ici autonome par rapport à tout groupe autre que lesbien. Les «Furies» (nom du groupe et de leur journal) et les «Radicals lesbians» sont associées à ce courant qui, à l'instar de certains sous-courants du féminisme radical, entendait développer une culture autonome, mais lesbienne, hors de la société actuelle. La phrase de Ti-Grace Atkinson, «Le féminisme est la théorie, le lesbianisme est la pratique», caractériserait bien ce courant.

Vers le milieu des années 1970, des lesbiennes marxistes forment un courant autonome à l'intérieur du courant du salaire au travail ménager. Elles ont, entre autres, apporté à ce courant une dimension supplémentaire: faire l'amour fait partie du travail ménager gratuit des femmes à l'intérieur d'un couple³⁰.

Les renseignements inclus dans cette brève présentation historique de l'apport des courants lesbiens à la pensée féministe sont tirés de notes prises lors de deux conférences sur les courants de pensée lesbiens, que Nicole LACELLE a dispensées à l'intérieur de deux cours que j'ai donnés, à titre de chargée de cours, à l'UQAM et à l'Université de Sherbrooke sur les courants de pensée féministe (FEM 5000 à l'UQAM à l'hiver 1995 et FEM 502 à l'Université de Sherbrooke à l'hiver 1994). Les erreurs qui ont pu s'y glisser sont évidemment de mon fait.

ABBOTT, Sidney et Barbara J. LOVE. *Sappho Was a Right-On Woman: A Liberated View of Lesbianism*. New-York, Stein & Day, 1972.

³⁰ Voir HALL, Ruth. «Lesbianisme et pouvoir», dans COLLETIF L'INSOUMISE. *Le Foyer de l'insurrection*. Genève, 1977, p. 109-117.

Vers la fin des années 1970 sont apparues des lesbiennes-féministes. Adhène Rich, Susan Brownmiller, Nicole Brossard sont associées à ce courant, qui pousse plus avant l'analyse en identifiant nommément l'hétérosexualité comme institution au centre des rapports de domination hommes-femmes, une institution contraignante³¹ pour les femmes, car une série de coercitions est nécessaire pour les y maintenir.

Vers la fin des années 1970 toujours, apparaît un courant matérialiste chez les lesbiennes. L'oeuvre majeure est à cet égard la théorie de l'appropriation de la féministe matérialiste Colette Guillaumin³². Ces lesbiennes ont trouvé dans cette théorie un moyen de se situer à l'intérieur des rapports de sexes³³.

On le voit, les lesbiennes se situent non pas dans une seule catégorie englobante, mais dans toutes les perspectives féministes: libérale, marxiste, radicale, matérialiste. Leur principal apport réside sûrement dans la remise en question du caractère universel et immuable de l'hétérosexualité comme modèle d'organisation des relations entre les humains. De ce fait, elles ont contribué à «créer une rupture du paradigme naturaliste à travers lequel furent pensés, depuis le siècle des Lumières, sexe, genre et hétérosexualité»³⁴.

D'autres métamorphoses à étudier

Pour terminer ce trop bref et très incomplet aperçu des courants de pensée féministe, signalons par ailleurs que si les insuffisances et les lacunes du marxisme féministe orthodoxe et du féminisme radical, à ses débuts, ont entraîné,

³¹ RICH Adrienne. «La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne», *Nouvelles questions féministes*, no 1, mai 1981, p. 5- 43.

³² GUILLAUMIN, Colette. «Pratique du pouvoir et idée de Nature», *Questions féministes*, 2-3, février et mai 1978.

³³ Pour une analyse des diverses conceptualisations du lesbianisme dans les écrits féministes, voir CHAMBERLAND, Line, «Le lesbianisme: continuum féminin ou marronnage? Réflexions féministes pour une théorisation de l'expérience lesbienne», *Recherches féministes*, 2,2, 1989, p. 135-145.

DEMCZUK, Irène. *Les lesbiennes à travers le prisme du discours féministe*. Communication présentée dans le cadre du 62^e congrès de l'ACFAS à l'UQAM le 16 mai 1994, p. 9.

comme on l'a vu, la métamorphose même du courant radical, ces insuffisances et lacunes ont entraîné *aussi* une métamorphose du marxisme féministe.

Le courant du salaire au travail ménager apparaît, à cet égard, comme l'une des premières métamorphoses qu'a connues le marxisme féministe au tout début de la décennie 1970³⁵. Aujourd'hui, c'est principalement dans les deux courants du féminisme matérialiste et postmoderne que l'on retrouve les théoriciennes féministes post-marxistes occidentales³⁶. Certains courants féministes «tiers-mondistes» sont aussi imprégnés d'une problématique marxiste³⁷. Toutefois, ces derniers sont évidemment loin de comprendre l'ensemble des courants qui traversent en ce moment le féminisme du Sud, et une étude à leur sujet serait des plus précieuses.

³⁵ Voir DALLA COSTA, Mariarosa et Setma JAMES. *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*. Genève, Adversaire, 1973, et COLLECTIF L'INSOUMISE. *Le Foyer de l'insurrection*. Genève, 1977. Pour un aperçu de l'évolution actuelle de quelques-unes de ses initiatrices, voir: DALLA COSTA, Mariarosa et Giovanna DALLA COSTA (éd.). *Paying the price: Women and the Politics of International Economic Strategy*. Zed Books, 1995.

³⁶ Voir LANDRY, Donna et Gerald MACLEAN. *Materialist Feminisms*. New York, Blackwell, 1993.

³⁷ Voir entre autres DAWN. *Femmes du Sud. Autres voix pour le XXI^e siècle*. Paris, Côté-femmes, 1992. Aussi: MOHANTY, Chandra Talpade, Ann RUSSO et Lourdes TORRES (éd.). *Third World Women and the Politics of Feminism*. Bloomington (Ind.) Indiana University Press, 1991.

Pour en savoir davantage

- ABBOTT, Sidney et LOVE, Barbara J. (1972). *Sappho Was a Right-On Woman: A Liberated View of Lesbianism*. New-York, Stein & Day.
- ATKINSON, Ti-Grace (1975). *Odyssée d'une amazone*. Paris, Des Femmes.
- BARRY, Kathleen (1982). *L'esclavage sexuel des femmes*. Paris, Stock.
- BATTAGLIOLA, Françoise (et al.) (1990). *À propos des rapports sociaux de sexe. Parcours épistémologiques*. Paris, Centre de sociologie urbaine.
- BRODEUR, Violette (et al.) (1982). *Le mouvement des femmes au Québec. Étude des groupes montréalais et nationaux*. Montréal, Centre de formation populaire.
- BRYSON, Valéry (1992). *Feminist Political Theory: An Introduction*. London, Macmillan.
- CASTRO, Ginette (1984). *Radioscopie du féminisme américain*. Paris, Presses de la Fondation nationale de science politique.
- CHAMBERLAND, Line (1989). «Le lesbianisme: continuum féminin ou marronnage? Réflexions féministes pour une théorisation de l'expérience lesbienne», *Recherches féministes*, 2,2, p. 135-145.
- CLOUGH, Patricia Ticineto (1994). *Feminist Thought: Désire, Power, and Académie Discourse*. Cambridge, Mass. Blackwell.
- COLLECTIF L'INSOUMISE (1977). *Le Foyer de l'insurrection*. Genève, L'Insoumise.
- COMBAHEE RIVER COLLECTIVE (1983). «The Combahee River Collective Statement», dans SMITH, Barbara (éd.) *Home Girl: A Black Feminist Anthology*. New York, Kitchen Table: Women of Color Press.
- CÔTÉ, Renée (1984). *La Journée internationale des femmes*. Montréal, Remue-ménage.
- DAGENAIS, Huguette et Drolet, Gaétan. «Féminisme et postmodernisme», *Recherches féministes*, 6,2, p. 151-164.
- DALLA COSTA, Mariarosa et JAMES, Selma (1973). *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*. Genève, Adversaire.
- DALLA COSTA, Mariarosa et DALLA COSTA, Giovanna (éd.) (1995). *Paying the Price: Women and the Politics of International Economie Strategy*. Zed Books.
- DAWN (1992). *Femmes du Sud. Autres voix pour le XX^e siècle*. Paris, Côté-femmes.
- DEMCZUK, Irène (1994). *Les lesbiennes à travers le prisme du discours féministe*. Communication présentée dans le cadre du 62^e congrès de l'ACFAS, UQAM, 16 mai.

DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et ROY, Shirley (1988). *Le mouvement des femmes et ses courants de pensée. Essai de typologie*. Ottawa, Les Documents de l'ICREF/CRIAW, no. 19.

DUMONT, Micheline (1986). *Le mouvement des femmes hier et aujourd'hui*. Ottawa, ICREF/CRIAW, coll. Feminist/Perspectives féministes, no. 5a.

DUPONT, Christine (1970). «L'ennemi principal», *Partisans*, 54-55, juillet-octobre, p. 157-172.

EHRENREICH, Barbara et ENGLISH, Deirdre (1976). *Sorcières, sages-femmes et infirmières. Une histoire des femmes et de la médecine*. Montréal, Remue-ménage.

EHRENREICH, Barbara et ENGLISH, Deirdre (1982). *Des experts et des femmes. 150 ans de conseils prodigués aux femmes*. Montréal, Remue-ménage.

EISENSTEIN, Hester (1984). *Contemporary Feminist Thought*. Londres/Sydney, Unwin Paperbacks.

FIRESTONE, Shulamith (1972). *La dialectique du sexe. Le dossier de la Révolution féministe*. Paris, Stock.

GUILLAUMIN, Colette (1978). «Pratique du pouvoir et idée de Nature», *Questions féministes*, 2-3, février et mai.

HALL, Ruth (1977). «Lesbianisme et pouvoir», dans COLLECTIF L'INSOUMISE, *Le Foyer de l'insurrection*. Genève, p. 109-117.

HILL COLLINS, Patricia (1990). *Black Feminist Thought*. New York, Routledge.

IRIGARAY, Luce (1974). *Spéculum de l'autre femme*. Paris, Minuit.

JAGGAR, Alison et ROTHENBERG Paula (1978, 1984 et 1993). *Feminist Frameworks: Alternative Theoretical Accounts of the Relations Between Women and Men*. New York, McGraw-Hill.

JUTEAU, Danielle et LAURIN, Nicole (1988). «L'évolution des formes de l'appropriation des femmes: des religieuses aux mères porteuses», *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 25, 2, mai, p. 183-192.

LANDRY, Donna et MACLEAN, Gerald (1993). *Materialist Feminisms*. Cambridge, Mass. Blackwell.

LECLERC, Annie (1974). *Parole de femme*. Paris, Grasset.

LEDERER, Laura (éd.) (1983). *L'envers de la nuit: les femmes contre la pornographie*. Montréal, Remue-ménage.

MATHIEU, Nicole-Claude (1991). «Identité sexuelle/sexuée/de sexe: trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre», dans MATHIEU, N-C, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris, Côté-femmes.

MAYNARD, Mary (1995). «Beyond the "Big Three": the Development of Feminist Theory Into the 1990s». *Women's History Review*, 4, 3, p. 259-281.

McFADDEN, Maggie (1984). «Anatomy of Différence: Toward a Classification of Feminist Theory», *Women's Studies International Forum*, 7, 6.

MILLET, Kate (1971). *La politique du mâle*. Paris, Stock.

MOHANTY, Chandra Talpade, RUSSO, Ann et TORRES, Lourdes (éd.) (1991). *Third World Women and the Politics of Feminism*. Bloomington (Ind.) Indiana University Press.

NICHOLSON, Linda J. (éd.) (1990). *Feminism/Postmodernism*. New York, Routledge.

O'BRIEN, Mary (1987). *La dialectique de la reproduction*. Montréal, Remue-ménage.

O'LEARY, Véronique et TOUPIN, Louise (1982). *Québécoises Deboutte, tome 1, Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Remue-ménage.

O'LEARY, Véronique et TOUPIN, Louise (1983). *Québécoises Deboutte, tome 2, Collection complète des journaux*. Montréal, Remue-ménage.

PICQ, Françoise. *Libération des femmes: les années-mouvement*. Paris, Seuil, p. 292-311.

QUESTIONS FÉMINISTES (1977). «Variations sur des thèmes communs», *Questions féministes*, 1, novembre, p. 3- 19.

REED, Evelyn (1971). «Les femmes, caste, classe, ou sexe opprimé?», *Partisans*, 57, janvier-février, p. 42-50.

RICH, Adrienne (1980). *Naître d'une femme. La maternité en tant qu'expérience et institution*. Paris, Denoël/Gonthier.

RICH, Adrienne (1981). «La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne», *Nouvelles questions féministes*, no 1, mai, p. 5-43.

SAINT-JEAN, Armande (1984). *Pour en finir avec le patriarcat* Montréal, Primeur.

TONG, Rosemarie (1989). *Feminist Thought: A Comprehensive Introduction*. Boulder, Col. Westview Press.

YATES, Gayle Graham (1975). *What Women Want: The Ideas of the Movement*. Cambridge, Mass. Harvard University Press.

Les femmes et l'éducation

Rosalie Ndejuru,
directrice du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

Les grandes caractéristiques

Les femmes ont accédé à l'éducation primaire et secondaire et forment la majorité des effectifs étudiants des ordres collégial et universitaire, mais certaines disciplines leur sont encore peu accessibles et la discrimination persiste sur le marché du travail.

Les études féministes ont connu un essor vers la fin des années 1970, mais leurs perspectives constituent un phénomène marginal car les cours disciplinaires qui intègrent le sexe féminin et le sexe masculin sont très peu répandus.

Les femmes sont majoritaires à consommer les produits du savoir, mais elles sont sous-représentées au niveau de la conception, de la planification, du financement et de la diffusion de ce même savoir.

Quelques stratégies de lutte

La lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires
L'approche conscientisation en éducation populaire
La mise sur pied des études féministes
Les liens entre les universitaires et les groupes de femmes

Dans le monde de l'éducation, «les personnes qui exercent une fonction détiennent un pouvoir: pouvoir de transmission des connaissances et des valeurs aux étudiantes et étudiants...» (CSF, 1993, p. 21). Une telle assertion soulève des questions sur le pouvoir des femmes. Les femmes ont toujours été associées au monde de l'éducation, mais quelles fonctions y occupent-elles? Comment ont-elles pris leur place dans ce monde? Comment ce monde a-t-il répondu à leurs besoins, surtout depuis le rapport Parent (1963-1968), ce point tournant dans le système d'éducation québécois?

On s'en souviendra, le rapport Parent préconisait trois principes: mixité, gratuité et accessibilité. Ce sont toujours les mêmes aujourd'hui, au Québec comme ailleurs dans le monde industrialisé. Avec la création du ministère de l'Éducation en 1964, un an après le début des travaux de la Commission Parent, des bouleversements profonds se sont opérés dans le système d'éducation. Ils ont permis aux filles d'avoir accès gratuitement

aux mêmes études postsecondaires que les garçons. On espérait alors que toutes les avenues leur seraient ouvertes car elles pouvaient enfin s'approprier tous les savoirs.

Les grands principes du Rapport Parent ont ouvert aux filles les portes de l'éducation postsecondaire. C'était toute une victoire pour les femmes, car depuis les débuts de la colonie, le droit à l'éducation en général, et à l'éducation des filles en particulier, avait été objet de luttes et de revendications. Les religieuses ont longtemps réclamé ce droit. Il est bon de se rappeler que le premier collège classique des filles, le collège Marguerite-Bourgeois, ne fut créé qu'en 1908 pour les filles des familles aisées, alors que l'équivalent existait pour les garçons de ces mêmes familles depuis le début de la colonie. Jusqu'à cette date, les filles qui voulaient poursuivre un cours secondaire allaient dans des couvents privés. Les collèges classiques des filles n'ont été subventionnés par l'État qu'à partir de 1961, alors que ceux des garçons l'étaient depuis 1922.

En termes très généraux, on peut dire qu'il y a longtemps que le mouvement des femmes lutte pour l'accès des femmes à l'éducation, en fait depuis ses débuts. Il y a longtemps aussi -et ce, jusque dans les années 1980- qu'il revendique une formation équivalente pour les filles et les garçons quant aux contenus de formation, aux programmes, aux diplômes et au financement. Ce courant qui veut *réparer, pallier* s'insère dans le courant féministe égalitaire. C'est dans ce courant que s'inscrivent les publications du CSF, de la CEQ et les revendications de différents groupes de femmes.

Vers le début des années 1980, on voit poindre le courant radical avec des préoccupations de *pédagogie féministe, d'études et de recherches féministes*. Les approches reliées au courant radical ne revendiquent pas la réparation, mais visent la transformation du système éducatif dans son entier; elles exigent du système une vraie place pour le groupe social des femmes, pour leurs expériences, leurs analyses, leur savoir et pour la participation collective des femmes à la transmission et à la transformation des valeurs. Ces deux courants féministes, le radical et l'égalitaire, se voient encore aujourd'hui.

1- L'éducation primaire et secondaire

Au niveau primaire, une importante lutte s'est menée du milieu des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980 contre les stéréotypes sexuels dans les manuels scolaires. Au niveau secondaire, l'orientation scolaire des filles est devenue aussi un sujet d'inquiétude.

Dans le mouvement des femmes, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et son comité Laure Gaudreault sont particulièrement actifs. Dès 1976, ce comité, aujourd'hui appelé le comité de la condition des femmes, produit plusieurs documents d'analyse et de réflexion sur les stéréotypes et sur la question du sexisme des apprentissages, à l'intention des élèves et du personnel enseignant. La CEQ organise en 1988 un important forum sur la désexisation des apprentissages. Les groupes de femmes s'impliquent résolument, notamment le Réseau d'action et d'information pour les femmes, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale et la Fédération des femmes du Québec.

Du côté gouvernemental, le Conseil du statut de la femme et la Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation font bouger les choses. Des lois ou des règlements sont gagnés pour une présence équitable des femmes dans différents programmes d'enseignement¹. Ces thèmes ont aussi retenu l'attention des chercheuses universitaires, sous l'impulsion de leurs regroupements féministes.

On parle beaucoup depuis les années 1970 de la réussite scolaire des filles. Leur supériorité sur ce plan est même devenue un mythe. Plus de 50 % des diplômes sont de fait décernés aux femmes. Cependant, leurs choix professionnels demeurent essentiellement traditionnels. Elles se dirigent vers des emplois de coiffeuse, d'enseignante et de secrétaire, autant de carrières compatibles avec l'exercice de leurs futures responsabilités familiales et avec les rôles ordinairement attribués aux femmes. Si elles réussissent bien en sciences et en mathématiques jusqu'à la quatrième année du secondaire, après cela, leur performance diminue. On est donc toujours en droit d'interroger les valeurs et les attitudes du corps professoral, l'orientation professionnelle et l'environnement éducatif global dans lequel les filles font leurs cours primaire et secondaire.

2- Les étudiantes des ordres collégial et universitaire

En formation générale, au cégep, le taux d'inscription des étudiantes en 1991 était de 57 %; en formation technique, il était de 60 %. Au niveau des techniques, en 1991 également, les spécialités choisies par les étudiantes coïncident avec les secteurs d'emploi traditionnels: techniques administratives, techniques infirmières,

¹ Pour une mise en contexte plus fouillée, voir Pierrette BOUCHARD et coll. in Huguette DAGENAIS (1996).

techniques de service social, etc. On constate donc qu'elles sont très peu nombreuses à choisir de nouvelles carrières, et ce, pour les mêmes raisons qu'au secondaire.

Depuis les années 1980, les femmes à l'université ont progressivement rattrapé la majorité des diplômes de baccalauréat et de maîtrise. Seul le doctorat leur semble plus difficilement accessible, les hommes conservant une avance de 18 % en 1994. Des domaines comme le génie, les sciences physiques et les sciences appliquées sont toujours masculins.

Diplômes décernés aux femmes*

Années	1975	1985	1994
Secondaire			
Général	62,0 %	56,4 %	53,2 %
Professionnel	38,0 %	44,9 %	51,0%
Cégep			
Général	46,7 %	53,6 %	57,0 %
Technique	65,0 %	58,1 %	61,3 %
Université			
Baccalauréat	41,0%	50,0 %	58,4 %
Maîtrise	29,0 %	41,0%	50,3 %
Doctorat	21,0%	26,9 %	32,0 %

Les données sur les diplômes ont été recueillies directement par téléphone au ministère de l'Éducation du Québec.

3- Les études féministes dans les universités

Dans un article sur l'essor des études féministes, Katie Breen (1978) expliquait ainsi le développement de ce nouveau terrain de lutte des femmes pour l'éducation: «Chaque groupe qui atteint un certain degré de conscience éprouve le besoin de repenser le monde en fonction de ses propres analyses, qu'elles soient de classe, de race, de sexe ou d'âge.»

Les études féministes font leur apparition aux États-Unis dès 1962, et au Québec dans les années 1970. Elles sont créées au Québec tantôt sous la forme de programmes spécialisés (L'Institut Simone-de-Beauvoir de Concordia, 1971), tantôt sous celle de cours spécialisés à l'intérieur des programmes de premier cycle existants (le Groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherches féministes (GIERF, 1976) devenu l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF, 1989). Un groupe comme le Groupe de recherche multidisciplinaire féministe (GREMF, 1982) de l'Université Laval a rassemblé initialement des professeures dont le but était de coordonner la recherche sur les rapports de sexes. Le GREMF est à l'origine de la revue *Recherches féministes* qui, deux fois l'an, diffuse les résultats des travaux en cours sur les rapports de sexes.

Aujourd'hui, certaines universités offrent des profils d'études féministes de niveau maîtrise et même doctorat. Un tel développement dénote certes de gains indéniables pour les femmes dans les universités, mais les perspectives défendues par les études féministes restent marginales, puisqu'elles ne se sont pas imposées au point de donner lieu à leur réelle intégration à l'intérieur des disciplines. Règle générale, seuls les cours spécifiquement identifiés «sur les femmes», donnés par des professeurs de sexe féminin, abordent à l'intérieur d'une discipline donnée la problématique des rapports sociaux de sexes. Quelques cours disciplinaires se sont efforcés de présenter des perspectives qui intègrent le sexe féminin et le sexe masculin, mais cette pratique demeure peu répandue. La vision dominante de la discipline demeure alors fortement imprégnée des biais androcentriques.

4- L'éducation des adultes

Les débuts de l'éducation des adultes au Québec remontent au XIX^e siècle, mais c'est pendant les années 1960-1970 que ce secteur se déploie prodigieusement. L'éducation des adultes se structure autour d'un double objectif: la démocratisation et le rattrapage scolaire. Les formes et les lieux d'éducation y sont diversifiés et

les femmes présentes en grand nombre. En 1980, la Commission Jean identifiait beaucoup de pratiques et d'attitudes discriminatoires envers les femmes désireuses d'entreprendre une formation dans ce cadre, et la situation s'est peu améliorée depuis.

Les groupes de femmes

Plusieurs groupes de femmes sont engagés dans des pratiques d'éducation des adultes. Un courant plus important est basé sur la conscientisation féministe. Les conditions de vie des femmes y sont expliquées par leur appartenance à un groupe social de sexe marqué par la domination. La formation passe donc par une action de transformation des rapports sociaux de sexes. On appelle *éducation informelle* ou encore plus souvent *éducation populaire* l'ensemble des activités éducatives de ces groupes. Malheureusement, ces derniers doivent encore se battre pour faire reconnaître ce type d'éducation et en maintenir le caractère autonome.

Les établissements scolaires

L'éducation des adultes au secondaire, en formation continue générale et en formation professionnelle, compte des femmes dans une proportion de plus de 52 %². Au cégep, en formation continue, préuniversitaire et technique, cette proportion passe à 60 %. Vers la fin des années 1970, plusieurs collèges, en concertation avec des groupes de femmes, ont mis sur pied des programmes comme *Repartir*, *C'est à ton tour*, *Nouveau départ*, etc. Ces programmes sont spécifiquement destinés aux femmes qui désirent retourner aux études après avoir élevé leur famille.

Ces données nous ont été transmises au cours d'un entretien téléphonique récent avec une représentante du ministère de l'Éducation.

L'alphabétisation

Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet. Contentons-nous de souligner que les femmes constituent la majorité des personnes poursuivant leur formation dans des activités d'alphabétisation des adultes. On retrouve ces activités dans les commissions scolaires et dans des groupes populaires mis sur pied spécifiquement pour les concevoir et les dispenser. Rappelons qu'une étude réalisée par le ministère de l'Éducation en 1989 indique que la majorité des personnes non scolarisées est constituée de femmes.

La formation linguistique

Peu de femmes, même les immigrantes, ont accès à des cours de français. La formation linguistique subventionnée par le gouvernement fédéral s'adresse uniquement aux immigrantes qui, à leur arrivée, ont déclaré se destiner au marché du travail et qui ont un statut de résidente permanente. Les réfugiées en sont exclues automatiquement et les Canadiennes aussi. Les places réduites en classe deviennent un autre facteur d'exclusion. Quant aux cours financés par le ministère de l'Immigration du Québec, ils sont de très courte durée. De plus, ils ne comprennent pas d'allocations pour les frais de garde, ce dont les femmes ont grandement besoin. Le Collectif des femmes immigrantes ne cesse de dénoncer cette situation.

La formation professionnelle

Les femmes bénéficient de moins en moins de la formation professionnelle offerte par les programmes gouvernementaux depuis que le gouvernement fédéral a réduit sa part dans la formation professionnelle des adultes. De 1988 à 1992, la participation des femmes ne cesse de baisser aussi bien dans les commissions scolaires, dans les cégeps que dans les entreprises. Les métiers dits d'avenir attirent toujours très peu de femmes. Le groupe porteur de ce dossier est le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

La formation en entreprise

La formation structurée en entreprise a un effet positif supérieur à tout autre type de formation sur le salaire gagné. Elle accroît également la mobilité professionnelle et réduit les licenciements (Chicha, 1995). Pourtant, que ce soit au Québec ou dans les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), on constate une faible participation des femmes à la formation en entreprise. On évoque plusieurs facteurs explicatifs, soit les qualifications pour l'emploi, la stabilité ou la taille de l'entreprise. Les employeurs investissent dans la formation pour les hauts cadres, les techniciens de pointe, des postes que les femmes n'occupent que rarement. Les statuts d'emplois atypiques des femmes (temporaire, partiel, sur appel) ainsi que leurs obligations familiales sont considérés comme les motifs d'un *moindre attachement* ou d'une *moindre motivation au travail* (Chicha, 1995, p. 155).

5- Conclusion

Les femmes, nous l'avons vu, fréquentent en grand nombre les établissements de formation de même que les organismes d'éducation populaire. Nul doute que leur rapport à l'éducation s'est considérablement amélioré depuis l'époque des cours classiques.

Depuis une dizaine d'années, les jeunes femmes sont plus formées que les hommes du même âge et elles détiennent plus de diplômes qu'eux. Par contre, elles percent encore très difficilement certaines disciplines (génie, physique, sciences appliquées...). Et même si elles sont majoritaires à consommer les produits du savoir, elles sont quasi absentes de la conception, de la planification, du financement et de la diffusion de ce même savoir. Sur le marché du travail, elles demeurent moins nombreuses que les hommes, et elles occupent majoritairement des postes à temps partiel et des emplois précaires. Elles se voient quasi exclues de la formation en entreprise comme de la formation professionnelle.

Majoritaires dans les universités à titre d'étudiantes, elles ne composent pourtant que 20 % du corps professoral; quant aux titulaires de chaires, 7 % seulement sont des femmes. La formation linguistique ne rejoint que 12 % des femmes immigrantes au Québec. L'État se désengage progressivement de son soutien à l'éducation populaire autonome et ralentit les activités des groupes de femmes.

Si la mixité a constitué un gain indéniable pour les filles, elle a entraîné par ailleurs des effets pervers sur les contenus: tout le pan qui valorisait les activités traditionnelles des femmes a été éliminé des manuels scolaires communs aux deux sexes. Les savoirs et savoir-faire des femmes en éducation, notamment en gestion, se sont perdus (Baudoux, 1994). Les jeunes générations sont ainsi privées d'une connaissance sur les savoirs et les formes de pouvoir historiquement associés aux femmes (Solar, 1985). D'une façon plus générale encore, les contenus de formation ignorent la production dans la sphère domestique (lieu traditionnel des femmes), alors que la production dans la sphère publique (lieu traditionnel des hommes) y est fortement représentée. Mais fort heureusement, grâce à la recherche féministe, on découvre que les savoirs constitués ne sont ni objectifs ni universels comme ils en ont la prétention: ils sont masculins. Aux niveaux des décisions politiques, des contenus de formation, des programmes, des modes de transmission et d'évaluation, le système d'éducation est traversé par les rapports sociaux de sexes. Cela a des effets psychiques chez les jeunes des deux sexes et perpétue la domination des femmes.

Comme nous l'écrivions au début du texte, le monde de l'éducation est un lieu important de transmission des connaissances et des valeurs. Au Québec, l'école fait la promotion et favorise le développement de valeurs d'égalité entre les personnes. Elle contribue également à développer un certain esprit critique chez les élèves. Si nous voulons transformer en profondeur les rôles sexuels, il faut que l'école continue de se remettre en question, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Le monde de l'éducation doit questionner la répartition du pouvoir dans les lieux traditionnels de la production du savoir et poursuivre son travail de désexisation des enseignements. À l'IREF, (1995) on soulignait avec raison que «la problématique des sexes et ses enjeux doit être considérée comme un objet prioritaire de réflexion et d'intervention auprès des élèves à tous les niveaux du parcours scolaire».

Le mouvement féministe québécois tire sa force depuis plus de 30 ans du dialogue et de la concertation entre différents groupes. Nos attentes sont grandes envers les études et les recherches féministes afin qu'elles nourrissent l'action des groupes de base qui, par leurs revendications et leurs pratiques, alimenteront en retour les travaux universitaires. Ce mouvement de va-et-vient aidera les femmes à briser le monopole masculin du savoir et du pouvoir.

Pour en savoir davantage

ASSELIN, Suzanne, et coll (1994). *Les hommes et les femmes: une comparaison de leurs conditions de vie*, Québec, Les publications du Québec.

BAUDOUX, Claudine (1994). *La gestion en éducation: une affaire d'hommes ou de femmes: pratiques et représentations du pouvoir*, Montréal, Presses interuniversitaires.

BREEN, Katie (1978). «L'essor des études féministes», *Le monde de l'éducation*, n°40, p. 54-57.

BRODEUR, Nicole, et coll. (1982). *Le mouvement des femmes au Québec: étude des groupes montréalais et nationaux*, Montréal, Centre de formation populaire.

CHICHA, Marie-Thérèse (1995). «La participation des travailleuses à la formation en entreprise et l'accès à l'égalité», *Relations industrielles = Industrial Relations*, vol. 50, n° 1, p. 147-163.

COLLECTIF CLIO (1992). *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour.

DAGENAIS, Huguette, dir. (1996). *Science, conscience et action, 25 ans de recherche féministe au Québec*, Montréal, Remue-ménage.

INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES FÉMINISTES (1995). *Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation*, Montréal.

KHOSA, Punam (1993). *La situation des femmes au Canada en 1993*, Toronto, National Action Committee.

MARCHAND, Suzanne (1994). *Femmes et histoire: bilan de la production universitaire québécoise (1970-1993)*, Québec, GREMF.

PAQUETTE, Louise (1989). *La situation socio-économique des femmes: faits et chiffres*, Québec, Les publications du Québec.

QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (1993). *Un avenir à partager: la politique en matière de condition féminine*, Québec, Les publications du Québec.

QUÉBEC. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1995). *Mise à jour de la place des femmes en formation professionnelle dans l'ensemble de l'éducation des adultes*, Québec, Gouvernement du Québec.

QUÉBEC (1982). *Apprendre: une action volontaire*. Québec, ministère de l'Éducation, Rapport Jean.

SOLAR, Claudie (1985). «Le caractère masculin de l'éducation», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XI, n° 2, p. 277-294.

SOLAR, Claudie (1988). *Les connaissances liées à la transformation du cadre de référence dans la démarche féministe*, thèse de doctorat, Université de Montréal.

Quelques dates importantes

- 1963-1968: Commission Parent
- 1964: Création du ministère de l'Éducation du Québec
- 1966: Fondation de la FFQ (objectifs: éducation, pression)
- 1966: Fondation de l'AFÉAS (objectifs: éducation, action)
- 1968: Commission Bird sur le statut de la femme (Canada)
- 1973: Création du Conseil du statut de la femme à Québec et du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF) à Ottawa
- 1975: Année internationale de la femme
- 1976: Colloques: FFQ, CSF, YWCA
- 1976: Création du GIERF: premier regroupement de chercheuses universitaires devenu plus tard l'IREF
- 1980: Commission Jean: Commission d'étude sur la formation des adultes. Rapport déposé en 1982
- 1980: Incorporation de Relais-femmes
- 1982: Incorporation de TNT (travail non traditionnel)
- 1983: Incorporation du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
- 1984: Énoncé de politique en éducation des adultes (Québec)
- 1984: Colloque de l'ICREF: *Femmes, images et modèles*
- 1985: Colloque international sur la situation des filles
- 1986: MOIFEM (femmes et maths)
- 1988: Loi sur l'instruction publique
- 1990: Femmes en tête: célébration du 50^e anniversaire du droit de vote des femmes
- 1995: États généraux sur l'éducation

Les femmes et le travail salarié

Louise Toupin,
chargée de cours en études féministes

Caractéristiques du travail salarié féminin

Concentration dans 3 ou 4 secteurs d'emploi
Discrimination salariale
Travail précaire, à temps partiel, peu syndiqué

Quelques stratégies pour changer les règles

Programmes d'accès à l'égalité
Équité salariale

Une stratégie en émergence: l'économie sociale

Les femmes ont toujours travaillé, et pas uniquement comme «ménagères», même si cette occupation, considérant le nombre de femmes qui y ont été historiquement affectées, a toujours constitué la principale catégorie d'emploi des femmes. Tant que leur travail, salarié ou gratuit, s'est effectué à l'intérieur de la maison, personne n'y a vu d'objection. C'est lorsque des mères ont dû sortir de la maison pour travailler à l'extérieur que le «problème du travail féminin» s'est posé.

Depuis le XIX^e siècle en Occident, le travail féminin a été considéré comme un fléau à enrayer, car il signifiait la désagrégation de la famille et la perte éventuelle de pouvoir du père sur sa maisonnée. L'histoire du travail féminin sera donc ponctuée d'une longue suite de résistances des divers pouvoirs sociopolitiques et religieux à ce phénomène, et ce n'est pas sans peine et sans luttes que les femmes auront pu gagner une place sur le marché du travail salarié. Mais quelle place!

La question du travail salarié des femmes, tout au moins en Occident, ne peut s'étudier sans égard à leur place à l'intérieur de la famille patriarcale¹. En effet, cette place subordonnée qu'elles y occupent conditionnera les types de travaux qu'elles pourront effectuer à l'extérieur de la maison. Ces emplois seront même qualifiés, plus particulièrement dans le monde féministe à partir du début des années 1970, d'«extension» ou de prolongement de leur travail domestique et maternel.

Voir, dans cette trousse d'information, la fiche *Les femmes et la famille*.

C'est ce à quoi réfère, encore aujourd'hui, la division sexuée du travail qui caractérise la structure du marché du travail féminin. Les femmes n'y occupent-elles pas, majoritairement, des emplois d'enseignantes, d'infirmières, de psychologues, de travailleuses sociales, de couturières, de coiffeuses, de secrétaires, de serveuses, de domestiques, et divers autres emplois de service, incluant celui de prostituées? Ces prolongements du travail d'épouse et de mère, avec leurs exigences d'emploi (patience, don de soi, capacité d'effectuer simultanément plusieurs opérations, dextérité manuelle, gentillesse, etc.), dessineront ce qui sera appelé les «ghettos féminins» d'emplois, le plus souvent mal rémunérés, au caractère précaire, et offrant peu de chances d'avancement.

Ce sera là l'un des principaux sujets de révolte de la génération de féministes qui apparaît au tournant des années 1969-1970. Non seulement se rendaient-elles compte que l'égalité hommes-femmes n'existait pas dans la réalité, malgré les espoirs suscités par la lutte victorieuse de leurs mères en faveur du droit de vote des femmes (obtenu en 1940 au Québec), mais encore découvraient-elles que leur affectation principale et exclusive au travail domestique et maternel expliquait en grande partie pourquoi les emplois de femmes sur le marché du travail étaient si peu payés: elles effectuaient là un travail similaire à celui qu'elles effectuaient gratuitement à la maison dans le cadre de la famille.

Dans les paragraphes qui suivent, nous esquisserons un bref tableau des caractéristiques historiques du travail féminin, ces composantes de la division sexuée du travail. Nous nous attarderons ensuite sur certaines stratégies d'intervention favorisées pour changer les règles du système, notamment par les syndicats et des groupes du mouvement des femmes qui, depuis la décennie 1970, se sont particulièrement préoccupés de la question. Nous terminerons par l'évocation d'une stratégie en émergence au sein du mouvement des femmes: l'économie sociale.

1- Les caractéristiques historiques du travail féminin

Tout d'abord, qui sont ces travailleuses salariées? Dans leur immense majorité, elles étaient, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, des célibataires. Le taux d'activité² des femmes de 15 ans et plus est passé de 16 % en 1911 à près de 28 % en 1961, pour atteindre 53,7 % en 1993. La proportion atteint même 63,5 %

Taux d'activité: «proportion de la population qui fait partie de la main-d'oeuvre» (c'est-à-dire «personnes de 15 ans ou plus qui ont un emploi sur le marché du travail ou qui sont en chômage pendant une semaine donnée»). Définition tirée de: CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises déchiffrées. Portrait statistique*. Québec, Les Publications du Québec, 1995, p. 86-87.

si on limite la catégorie aux 15-64 ans³. Et il ne s'agit plus uniquement de célibataires, ni même de femmes mariées sans enfants: en 1993, 62 % des mères en emploi ont des enfants en très bas âge, et leur proportion grimpe à près de 73 % quand les enfants ont plus de six ans⁴.

La concentration dans quelques secteurs d'emploi

Du début du siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, les Québécoises salariées seront affectées à quelques secteurs d'emploi seulement. Mentionnons, pour les Montréalaises: les manufactures (comme ouvrières du textile, du tabac et de la chaussure); les services personnels (comme domestiques); les services professionnels (comme institutrices principalement) et les emplois de bureau et du secteur du commerce (comme commis ou téléphonistes)⁵. En somme, durant ces quatre décennies, «l'éventail des choix est assez mince: la majorité des travailleuses se retrouvent dans les manufactures, dans les services ou dans le travail de bureau»⁶. Il s'agit d'emplois d'exécutantes.

On retrouve, **encore aujourd'hui**, cette concentration des femmes salariées dans quelques grands secteurs seulement. Ainsi, dans la décennie 1980, les femmes se concentreront toujours dans quatre grandes branches: travail administratif (32,6%), services aux personnes (18,6%), commerce (10,4%), santé et médecine (9 %). Pour les autres, les chiffres se répartissent comme suit: 6,2 % dans l'enseignement, 6,1 % dans les fonctions de direction et d'administration, 4,7 % comme ouvrières dans la fabrication, le montage et la réparation de produits finis⁷. Bref, et pour signifier les mêmes réalités autrement: «62 % des femmes se

³ Ibid, p. 86 à 89.

⁴ Ibid., p. 90.

⁵ Voir LAVIGNE, Marie et Jennifer STODDART. «Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940», dans LAVIGNE, Marie et Yolande PINARD (dir.) *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*. Montréal, Boréal Express, 1983, p. 101.

⁶ Ibid, p. 100.

⁷ SAINT-PIERRE, Céline. «La féminisation du travail salarié: une mutation sociale et politique», dans *Actes du sommet mondial «Femmes et multidimensionnalité du pouvoir»*. Montréal, 3-8 juin 1990, p. 370.

retrouvent encore dans trois catégories professionnelles, soit le travail administratif, la vente et les services»⁸. Quant aux femmes immigrantes, elles sont concentrées dans ces trois secteurs: travail de bureau, travail de fabrication, de montage et de réparation, et services⁹.

La concentration des femmes dans certains secteurs d'activités et certaines professions s'est non seulement maintenue tout au cours de ce siècle, mais encore s'est-elle renforcée, selon Céline Saint-Pierre, qui observe par ailleurs «qu'elles ont gagné des places dans des fonctions de direction et d'administration de ces mêmes secteurs»¹⁰ principalement dans les administrations publiques et parapubliques¹¹.

Elle remarque en outre que, lorsque les femmes accèdent à certaines fonctions de direction et de gestion dans les entreprises privées, c'est pour se retrouver dans certains ghettos: gestion des ressources humaines, services aux personnels, relations publiques¹². Qui plus est: «À fonction équivalente et à responsabilité similaire, on leur attribuera le plus souvent le titre de directrice de service plutôt que celui de vice-présidente»¹³.

BONENFANT, Claire. «L'équité: le dossier de l'heure», dans DUMAS, Marie-Claire et Francine MAYER (dir.) *Les femmes et l'équité salariale: un pouvoir à gagner*. Montréal, Remue-ménage, 1989, p. 24.

⁹ Données provenant du CIAFT, citées dans MARCHÉ DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ. *Cahier de revendications et guide d'animation*. Février 1995, p. 13.

¹⁰ SAINT-PIERRE Céline. «La féminisation du travail salarié: une mutation sociale et politique», op. cit. p. 370.

¹¹ JULIEN, Germain, dans une récente étude, donne à cet égard les chiffres suivants: «Dans la fonction publique québécoise, la proportion des femmes dans les postes de cadre supérieur est maintenant 8 fois plus grande qu'il y a 15 ans. En 1994, les cadres supérieurs comprenaient 14,1 % de femmes (322/2 284), tandis qu'ils n'en comptaient que 1,7 % (40/2 401) en 1979». JULIEN, Germain. «Le rôle des valeurs de l'organisation dans la sélection des femmes cadres», *Réseau*, 28,6, mars 1997, p. 8.

¹² La conclusion qu'en tire Germain JULIEN est la suivante: «Cependant, les femmes cadres restent confinées à des secteurs d'action dits féminins qui, selon les stéréotypes traditionnels, sont jugés appropriés à leurs habiletés naturelles et à leur expérience des affaires maternelles, familiales et domestiques». JULIEN, Germain. «Le rôle des valeurs de l'organisation dans la sélection des femmes cadres», op. cit. p. 8.

¹³ SAINT-PIERRE, Céline, op.cit. p. 370.

Cette constance historique de la concentration des femmes dans certains secteurs d'emploi et dans certaines catégories professionnelles, accompagnée de leurs difficultés presque insurmontables à accéder à des emplois masculins rémunérateurs, sera qualifiée de ségrégation professionnelle des sexes.

Quant aux conditions de travail des femmes salariées, elles ont été en général plus mauvaises que celles des hommes puisqu'elles «reflétaient la discrimination dont elles étaient l'objet à tous les niveaux de l'appareil social»¹⁴. Salaires de beaucoup plus bas que celui des hommes, heures de travail plus longues, harcèlement sexuel de la part de contremaîtres et collègues, syndicalisation plus difficile qu'en milieu masculin, protection sociale inadéquate, absence de services de garde jusqu'aux années 1970 (si on excepte le court intermède de la Deuxième Guerre mondiale¹⁵), telles sont quelques-unes des conditions de travail discriminatoires.

La discrimination salariale

Parmi celles-ci, la discrimination salariale persistante est à signaler. Durant la première moitié de ce siècle, les femmes toucheront en moyenne la moitié du salaire masculin: 53,6% en 1921, 51 % en 1941¹⁶. En 1967, soit à l'orée du renouveau féministe, le revenu des femmes ne représentait encore au Québec que 51,2 % de celui des hommes¹⁷. Depuis 30 ans, cet écart a sensiblement diminué: il est de 30 % entre les hommes et les femmes qui travaillent à temps plein toute

¹⁴ FAHMY-EID, Nadia et Lucie PICHÉ. *Si le travail m'était conté autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire, 1921-1976*. Montréal, CSN, 1987, p. 21.

¹⁵ Voir à ce sujet AUGER, Geneviève et Raymonde LAMOTHE. *De la poêle à frire à la ligne de feu. La vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-45*. Montréal, Boréal Express, 1981.

¹⁶ LAVIGNE, Marie et Yolande PINARD. *Travailleuses et féministes*, op. cit. p. 100.

¹⁷ BISSON, Louise. *Le salaire a-t-il un sexe? Les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes au Québec*. Québec, Les Publications du Québec, 1987, p. 9. Notons qu'il s'agit ici du revenu de l'ensemble des hommes et des femmes travaillant à temps plein ou à temps partiel en 1967. Lorsqu'on établit la distinction «temps plein» et «temps partiel», le revenu moyen d'emploi à temps plein des femmes s'établit à environ 56 %.

l'année¹⁸. Encore que cet écart varie selon l'âge des travailleuses: «Chez les 20-24 ans, les femmes gagnent 79 % du salaire des hommes, une proportion qui baisse à 47 % chez les 55-64 ans»¹⁹. Cette constance de l'écart salarial hommes-femmes, que l'on retrouve non seulement à l'intérieur d'un même emploi, mais aussi entre des emplois de valeur équivalente, et qui résiste à la syndicalisation et aux principes d'égalité inscrites dans les chartes des droits, est qualifiée de discrimination «systémique».

Le travail précaire

Par ailleurs, les femmes comptent pour 67 % de tous les travailleurs payés au salaire minimum. On touche ici à la question de la précarité du travail féminin, autre caractéristique historique particulière de ce dernier.

La tertiarisation de l'économie, qui s'accroît après la Deuxième Guerre mondiale, et qui s'est traduite par l'augmentation fulgurante des emplois dans les services et le commerce, a certes permis l'entrée massive des femmes au sein du marché du travail. Toutefois, ces emplois se caractérisent, dans leur immense majorité, par leur précarité, la flexibilité des horaires, le travail à temps partiel, une moindre syndicalisation et par une protection sociale réduite, sinon inexistante dans les milieux non syndiqués régis par la seule Loi des normes minimales de travail. Or, les emplois précaires sont occupés majoritairement par des femmes. Voyons rapidement deux des composantes du travail précaire.

Le travail à temps partiel

Les femmes représentent au Canada et au Québec la majorité (70 %) des travailleurs à temps partiel²⁰. Même si le temps partiel a aidé nombre de femmes

¹⁸ DEOM, Esther et Jacques MERCIER. «L'équité salariale: mythes et réalité», *Le Devoir*, 14 août 1996.

¹⁹ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Femmes en marche vers l'an 2000*. 8 mars 1995.

LERO, Donna S. et Karen L. JOHNSON. *Statistiques sur le travail et la famille au Canada*. Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994, p. 5, et CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises déchiffrées*, op. cit. p.99.

à s'insérer dans le marché de l'emploi, car cette formule leur permettait de répondre à leurs obligations familiales, les chiffres nous disent maintenant que le portrait change à cet égard: de moins en moins de femmes choisissent le travail à temps partiel pour faciliter l'exécution du travail familial (7,3 % en 1993 en comparaison avec 21,3% en 1976). De moins en moins de mères en effet travaillent maintenant à temps partiel²¹.

Signalons que les emplois qui ont été créés ces dernières années en marge de la restructuration de l'économie néo-libérale et de la mondialisation des marchés sont, dans leur immense majorité, des emplois à temps partiel ou précaires, et tout porte à croire que cette tendance se maintiendra, spécialement dans le secteur des services, où sont concentrées une majorité de femmes.

Une moindre syndicalisation

La syndicalisation des femmes fut toujours plus difficile qu'elle ne le fut chez les hommes. Leur présence massive dans l'industrie légère (qui se caractérisait par une main-d'oeuvre abondante, peu qualifiée et bon marché) ou dans de petites entreprises est au nombre des embûches à la syndicalisation des femmes. Cette difficulté s'est traduite historiquement par un taux de syndicalisation moins élevé chez les femmes que chez les hommes. Selon des données du ministère fédéral du Travail, qui surévalueraient leur taux de syndicalisation, «les femmes auraient constitué seulement 2,6 % des effectifs syndicaux canadiens en 1923 et 5,6 % en 1937»²². En 1990, 30 % des Canadiennes occupant un emploi étaient syndiquées (comparativement à 39 % chez les hommes). Comme le nuance cette source,

[...] le taux de syndicalisation des femmes serait encore plus faible si ce n'était des taux élevés dans certains secteurs d'emploi. En effet, le taux de syndicalisation des femmes employées dans l'administration publique et dans les services de santé et d'éducation combinés était de 62,3 %, comparativement à 13,4 % chez les femmes employées dans tous les autres secteurs de l'économie²³.

²¹ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Les Québécoises déchiffrées*, op. cit. p. 99.

²² FAHMY-EID, Nadia et Lucie PICHÉ. *Si le travail m'était conté autrement*, op. cit. p. 40.

²³ LERO, Donna S. et Karen L. JOHNSON. *Statistiques sur le travail et la famille au Canada*, op.cit. p. 8.

La moindre syndicalisation des femmes est au nombre des facteurs qui expliquent leurs moindres revenus.

Concentration dans des ghettos d'emplois, souvent précaires, difficultés quasi insurmontables à enfoncer ces ghettos et à accéder à des emplois masculins rémunérateurs, discrimination salariale «systémique», recours au temps partiel pour faciliter la conciliation travail-famille, et donc moindre accès aux avantages sociaux, telles sont quelques-unes des composantes de la division sexuée du travail. C'est à partir de ces caractéristiques historiques du travail féminin que les syndicats et des groupes de femmes fonderont leurs stratégies d'intervention pour tenter de transformer les règles du système.

2- Les stratégies d'intervention du mouvement des femmes

L'action des syndicats à l'endroit des femmes s'est historiquement concentrée sur l'amélioration des salaires et une meilleure protection législative: obtention d'un salaire minimum, réduction des heures de travail, interdiction du travail de nuit. Cependant, cette action est longtemps demeurée ambiguë: «Les syndicats négocieront des salaires moins élevés pour leurs membres féminins, même lorsqu'ils commenceront à prôner officiellement la parité salariale»²⁴. Les syndicats ont en effet longtemps craint qu'un «cheap labor» féminin, alors considéré comme main-d'oeuvre d'appoint, ne vienne concurrencer le gagne-pain des pères de famille.

Ce sexisme des syndicats, la place subordonnée offerte aux femmes dans le milieu du travail, les emplois qu'elles y occupaient et qui ne faisaient que prolonger leur travail domestique et maternel à la maison, étaient au nombre des dénonciations des premiers écrits des groupes du renouveau féministe des années 1970 en Occident²⁵. C'est d'ailleurs à ces groupes que nous devons en grande

²⁴ FAHMY-EID, Nadia et Lucie PICHÉ. *Si le travail m'était conté autrement*, op. cit. p. 44.

²⁵ Citons seulement DUPONT, Christine. «L'ennemi principal», *Partisans*, 54-55, juillet-octobre 1970; BENSTON, Margaret. «Pour une économie politique de la libération des femmes», et LARGUIA, Isabel. «Contre le travail invisible», traduits dans le même numéro de *Partisans*; DALLA COSTA, Mariarosa et Selma JAMES. *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*. Genève, Adversaire, 1973; et pour le Québec: CENTRE DES FEMMES. *Dossier sur la situation des femmes au Québec*, 1972, [réédité dans O'LEARY, Véronique et Louise TOUPIN. *Québécoises Deboutte, tome 1: Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des*

partie les fondements de l'analyse de la division sexuée du travail qui est aujourd'hui portée par l'ensemble du mouvement des femmes. L'existence de ces groupes «autonomes» de femmes rendra possible la création, à partir de 1973 au Québec, de comités «autonomes» de femmes à l'intérieur des syndicats, qui défendront les intérêts spécifiques des femmes dans le monde du travail et à l'intérieur des structures syndicales.

À partir de 1975, d'autres groupes de femmes, à l'extérieur des syndicats, se formeront pour défendre les intérêts des femmes au travail, ou pour offrir des services d'orientation et de soutien à celles qui désirent intégrer, ou réintégrer selon le cas, le monde du travail salarié. Au nombre de ceux-ci, mentionnons des groupes comme Au bas de l'échelle, défendant les droits des non-syndiquées, le groupe Travail non traditionnel (disparu récemment) et le groupe Action-travail des femmes promouvant l'accès aux emplois non traditionnels, l'Association pour la défense des droits du personnel domestique, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CEAF), le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel en milieu de travail, etc.

Le mouvement des femmes au Québec, incluant les comités de condition féminine des syndicats, a favorisé, au cours des deux dernières décennies, deux grands types de stratégies à l'égard de la question des femmes au travail: l'une se concentre sur l'accès des femmes à des métiers non traditionnels, principalement pour contrer la ségrégation professionnelle des sexes et *enfoncer les ghettos d'emplois féminins* traditionnels; cette stratégie se concrétisera entre autres par la revendication de programmes d'accès à l'égalité. L'autre stratégie, favorisée par le mouvement des femmes, sera de *valoriser les emplois que les femmes occupent déjà à l'intérieur de ces ghettos*: ce sera la stratégie de l'équité salariale. Ce sont là deux stratégies différentes, mais néanmoins complémentaires, visant à enrayer la discrimination systémique dont les femmes sont l'objet au sein du marché du travail.

Ces deux grandes stratégies ne doivent cependant pas laisser dans l'ombre d'autres revendications portées par ces groupes syndicaux et féministes. Au nombre de celles-ci, mentionnons l'amélioration des congés de maternité et parentaux, des services de garde, le réaménagement et la réduction du temps de travail, la hausse du salaire minimum pour les 70 % de travailleuses qui ne sont pas syndiquées et qui sont régies par la Loi des normes minimales de travail,

l'extension de l'application de cette loi aux divers programmes gouvernementaux d'employabilité visant la réinsertion au travail des personnes assistées sociales, l'accès aux services et programmes de formation générale et professionnelle avec soutien financier adéquat pour toute personne (incluant les prestataires de l'assurance-chômage et de la sécurité du revenu), en vue de leur permettre de s'insérer ou de se réinsérer, selon le cas, au travail, etc.

Les programmes d'accès à l'égalité

La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, dont le rapport paraîtra en 1971, recommandait l'égalité des salaires, des emplois et des promotions. En 1976, la toute nouvelle Charte des droits de la personne du Québec inscrivait, dans son article 19, l'inégalité salariale pour un travail d'égale valeur comme motif de discrimination. En 1977, la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit de même la discrimination sexuelle dans les organismes sous juridiction fédérale. Toute salariée, victime de discrimination, pouvait porter plainte.

Cette solution individuelle, que constitue la plainte personnelle, se révéla rapidement insuffisante à enrayer un tant soit peu cette discrimination «systémique» dont les femmes étaient l'objet sur le marché du travail. La cause Action-travail des femmes contre le Canadien national (CN) au début des années 1980 marquera à cet égard un point tournant.

C'est en vertu de la loi canadienne sur les droits de la personne qu'Action-travail des femmes, groupe qui avait incité des femmes à trouver au CN des emplois non traditionnels, avait porté plainte contre l'entreprise qu'il accusait d'avoir des politiques d'embauché discriminatoires. Après plusieurs péripéties judiciaires, le tribunal trouva l'entreprise coupable de discrimination et reconnut que, sans programme d'accès à l'égalité, le redressement de la situation au CN se révélait impossible. Et le tribunal imposa au CN, régions du Québec et d'Ottawa, des mesures correctrices qui constituaient en fait le premier programme d'accès à l'égalité²⁶. Il s'agissait là d'un précédent au Canada. On reconnaissait que, pour enrayer la discrimination «systémique» dont les femmes étaient l'objet au sein du marché du travail, une approche «systémique» se révélait nécessaire.

²⁶ On peut consulter à ce sujet DAVID, Hélène. *Femmes et emploi: le défi de l'égalité*. Québec/Montréal, Presses de l'Université du Québec/Institut de recherches appliquées sur le travail, 1989, p. 295 à 298, et 419 à 424.

Qu'est-ce qu'un **programme d'accès à l'égalité**? Il s'agit de plans de gestion des ressources humaines dont se dote une entreprise, dans le but d'éliminer les pratiques discriminatoires au moyen de diverses mesures de rattrapage, de redressement, avec des objectifs numériques et un échéancier précis. À compétence égale, l'entreprise doit embaucher une femme plutôt qu'un homme pendant un certain temps, jusqu'à ce que son objectif numérique soit atteint. L'expression «ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes» dans les offres d'emploi est l'indice que l'employeur en question s'est doté d'un programme d'accès à l'égalité.

En 1985 entrent en vigueur les amendements à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec instituant les programmes d'accès à l'égalité. Ces programmes sont toutefois volontaires, sauf pour les seules entreprises qui font affaires avec le gouvernement. Ce caractère volontaire réduit l'efficacité de ces programmes. C'est pourquoi les comités de condition féminine des syndicats et des groupes de femmes demandent depuis toujours que ces programmes soient obligatoires.

Leur efficacité est aussi remise en question là même où ils sont obligatoires, comme dans la fonction publique par exemple, car les administrations publiques non seulement n'embauchent plus, mais débauchent même leur personnel par pans entiers... Selon une étude récente, la culture organisationnelle de la fonction publique est toujours très réticente à embaucher, à compétence égale, une femme au lieu d'un homme²⁷.

L'équité salariale

L'équité salariale est une stratégie complémentaire adoptée par le mouvement des femmes pour venir à bout des écarts de salaires hommes-femmes. Elle touche principalement les emplois que les femmes occupent dans lesdits ghettos féminins. S'il est apparu essentiel de favoriser l'accès des femmes aux métiers non traditionnels et rémunérateurs, il a semblé tout aussi nécessaire de revaloriser ceux que les femmes exercent déjà, d'autant plus que nombre d'entre elles disent aimer leur travail. Ce qui est moins aimé, c'est le fait qu'il soit mal payé, sous-évalué, pénible, peu conciliable avec leurs responsabilités familiales.

²⁷ Voir GAGNON, Y.C. et Francine LÉTOURNEAU. «L'efficacité des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes», *Administration publique du Canada*, 39, 2, été 1996.

L'équité salariale est la dernière d'une suite de tentatives pour venir à bout de la discrimination systémique des femmes sur le marché du travail, et pour rendre concret le slogan initial, «À travail égal, salaire égal», qui s'est vu transformé en «À travail équivalent, salaire égal». Ce dernier slogan signifie que, pour arriver à l'égalité salariale, on doit désormais comparer des choses qui ne se ressemblent pas, mais qui s'équivalent: le travail d'une couturière et celui d'un vitrier, celui de l'infirmière auxiliaire et du plombier, celui de la secrétaire et du mécanicien de machine fixe, etc.

L'équité salariale vise à évaluer les salaires non plus en fonction du sexe de la personne qui l'exerce, mais bien à partir du contenu même des *tâches*. Le mouvement des femmes réclame depuis près de dix ans une loi «pro-active», c'est-à-dire qui obligerait les employeurs à prouver qu'ils appliquent le principe de l'équité salariale dans un cadre défini par la loi ou, sinon, qui les obligerait à corriger les écarts de salaires.

Malgré le fait que cette revendication ait reçu un très large appui auprès des femmes, constituant même une des revendications de la Marche des femmes contre la pauvreté de 1995, portée par la suite jusqu'au Sommet sur l'emploi de novembre 1996, le gouvernement, pris entre les deux feux de l'opposition acharnée du patronat, d'une part, et de la détermination des femmes, d'autre part, a finalement accouché d'une loi mi-chair mi-poisson qui ne satisfait personne, très peu coercitive et laissant aux entreprises de multiples échappatoires²⁸.

Par exemple, les entreprises de moins de 50 employés en sont à toutes fins pratiques exclues, les travailleuses discriminées se retrouvant, comme avant, avec le fardeau de la preuve: elles devront, individuellement, loger une plainte. Pour les autres entreprises, ce n'est pas avant six et huit ans selon le cas que des correctifs salariaux pourront être versés aux discriminées. Mais, tout comme pour les programmes d'accès à l'égalité, l'existence même de cette loi constitue une reconnaissance officielle de la nécessité d'une approche «systémique» pour remédier à la discrimination «systémique»: la discrimination salariale envers les femmes n'est enfin plus considérée comme un fait d'exception, mais bien comme une règle générale.

Voir YAKABUSKI, Konrad. «Un compromis qui ne satisfait personne», *Le Devoir*, 16 mai 1996, p. 1 et 10.

3- Une stratégie en émergence: l'économie sociale

Une autre revendication mise de l'avant par la Marche des femmes contre la pauvreté portait sur la mise en place d'un programme d'«infrastructures sociales», terme utilisé en référence au programme fédéral de réfection de routes et de bâtiments. L'objectif était de permettre la création d'emplois d'utilité sociale pour les femmes, d'assurer l'existence des groupes de femmes et des groupes communautaires, tout en reconnaissant la valeur de leur travail, et de développer des projets à caractère social et économique répondant aux besoins de la communauté. On parle maintenant à ce sujet d'«économie sociale».

Le Gouvernement du Québec mit sur pied, le mois suivant la Marche des femmes, un Comité d'orientation devant le conseiller en la matière. Formé de représentantes de la Coalition de la marche des femmes et des groupes de femmes en région, le tout sous l'égide du Secrétariat à la condition féminine, le Comité publia un an plus tard, soit en mai 1996, le rapport intitulé *Entre l'espoir et le doute*. Parmi ses recommandations, notons la nécessité de créer des emplois stables et de qualité majoritairement pour des femmes et devant répondre à des besoins sociaux. Les projets mis sur pied dans le cadre de l'économie sociale ne devraient pas avoir pour effet de se substituer à des organismes ou emplois existants.

Dans le but de donner suite à ces recommandations, le gouvernement annonçait, au moment du Sommet socioéconomique de mars 1996, la formation d'un Groupe de travail sur l'économie sociale, présidé par Nancy Neamtan, dont le rapport fut rendu public lors du Sommet sur l'emploi et l'économie de l'automne suivant. Sept projets firent l'objet de consensus. Ils touchent les domaines des services aux personnes, de l'hébergement, des nouvelles technologies, de la forêt, de l'agriculture et de l'environnement²⁹.

Une bonne distance semble séparer le rapport du Comité d'orientation *Entre l'espoir et le doute* et le rapport Neamtan. On assiste, par exemple, à l'élargissement du concept d'économie sociale, qui s'étend désormais au-delà des services aux personnes pour atteindre des secteurs comme l'agriculture, la forêt ou les nouvelles technologies, secteurs où les femmes sont peu présentes.

²⁹ Ils nécessiteraient, en trois ans, des investissements de l'ordre de 389 millions. Treize mille cent nouveaux emplois seraient créés et 400 autres se verraient consolidés. Un réseau de centres de la petite enfance offrirait, en cinq ans, la possibilité de création de 10 000 autres emplois.

De grandes questions assaillent le mouvement des femmes face aux enjeux soulevés par l'économie sociale. Par exemple: risque-t-on d'assister là à une accentuation de la division sexuée du travail? Ne verra-t-on pas plutôt enfin reconnu le travail que les femmes effectuent de toute façon depuis des lustres sans jamais être payées? Certaines personnes y voient l'inscription des groupes communautaires dans une logique de marché à l'intérieur d'un nouveau pacte social destiné à gérer le néo-libéralisme, alors que plusieurs autres y voient plutôt un espace public qui permettrait aux femmes d'influencer les grandes orientations du développement de nos sociétés.

Chose certaine, l'économie sociale, qualifiée aussi d'économie solidaire, fait désormais partie des préoccupations de plusieurs groupes de femmes de la planète. Les échanges et les alliances qui se sont soudées entre plusieurs femmes du monde à l'occasion de la tenue des dernières grandes conférences internationales de l'ONU convergent vers une stratégie qui gagne chaque jour de nouveaux adeptes: il s'agit dorénavant d'unir les efforts afin d'en arriver à transformer l'économie marchande, ayant le profit pour axe principal, en économie solidaire, ayant la *personne* au centre de ses préoccupations. Les femmes, on s'en doute, seront au coeur de l'actualisation de ce projet.

Pour en savoir davantage

AGENDA DES FEMMES 97 (1996). *Les femmes et l'emploi*. Montréal, Remue-ménage.

AUGER, Geneviève et LAMOTHE, Raymonde (1981). *De la poêle à frire à la ligne de feu. La vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre '39-45*. Montréal, Boréal Express.

BENSTON, Margaret (1970). «Pour une économie politique de la libération des femmes», *Partisans*, 54-55, juillet-octobre.

BISSON, Louise (1987). *Le salaire a-t-il un sexe? Les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes au Québec*. Québec, Les Publications du Québec.

BONENFANT, Claire (1989). «L'équité: le dossier de l'heure», dans DUMAS, Marie-Claire et MAYER, Francine (dir.), *Les femmes et l'équité salariale: un pouvoir à gagner*. Montréal, Remue-ménage.

CENTRE DES FEMMES (1982). *Dossier sur la situation des femmes au Québec, 1972*, dans O'LEARY, Véronique et TOUPIN, Louise. *Québécoises Deboutte, tome 1: Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Remue-ménage.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1995). *Les Québécoises déchiffrées. Portrait statistique*. Québec, Les Publications du Québec.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1996). *Femmes en marche vers l'an 2000*. 8 mars.

DALLA COSTA, Mariarosa et JAMES, Selma (1973). *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*. Genève, Adversaire.

DAVID, Hélène (1989). *Femmes et emploi: le défi de l'égalité*. Québec/Montréal, Presses de l'Université du Québec/Institut de recherches appliquées sur le travail.

DEOM, Esther et MERCIER, Jacques (1996). «L'équité salariale: mythes et réalité», *Le Devoir*, 14 août.

DUPONT, Christine (1970). «L'ennemi principal», *Partisans*, 54-55, juillet-octobre.

FAHMY-EID, Nadia et PICHÉ, Lucie (1987). *Si le travail m'était conté autrement. Les travailleuses de la CTCC-CSN: quelques fragments d'histoire, 1921-1976*. Montréal, CSN.

GAGNON, Y.C. et LÉTOURNEAU, Francine (1996). «L'efficacité des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes», *Administration publique du Canada*, 39, 2, été.

JULIEN, Germain (1997). «Le rôle des valeurs de l'organisation dans la sélection des femmes cadres», *Réseau*, 28, 6, mars, p. 8-13.

LARGUIA, Isabel (1970). «Contre le travail invisible», *Partisans*, 54-55, juillet-octobre.

LAVIGNE, Marie et STODDART, Jennifer (1983). «Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940», dans LAVIGNE, Marie et Yolande Pinard (dir.), *Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise*. Montréal, Boréal Express.

LEMIEUX, Denise et Simard, Micheline (1996). *Entre l'espoir et le doute*. Rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, mai.

LERO, Donna S. et JOHNSON, Karen L. (1994). *Statistiques sur le travail et la famille au Canada*. Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

MARCHE DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ (1995). *Cahier de revendications et guide d'animation*. Février.

NEAMTAN, Nancy (1996). *Osons la solidarité!* Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale, Sommet sur l'économie et l'emploi, octobre.

SAINT-PIERRE, Céline (1990). «La féminisation du travail salarié: une mutation sociale et politique», dans *Actes du sommet mondial «Femmes et multidimensionnalité du pouvoir»*. Montréal, 3-8 juin.

YAKABUSKI, Konrad (1996). «Un compromis qui ne satisfait personne», *Le Devoir*, 16 mai, p. 1 et 10.

Un film : *Le plafond de verre*, de Sophie Bissonette. ONF, 1992.

Les femmes et le pouvoir politique

Mariangela Di Domenico,
agente de recherche et de développement socioéconomique au Conseil du statut de la femme

Présence des femmes à l'Assemblée nationale: 18 %

Présence des femmes à la Chambre des communes: 18 %

Quelques obstacles à la présence des femmes en politique

Manque d'argent

Non-accès à des réseaux puissants

Désignation dans des circonscriptions où elles sont battues d'avance

Désignation de plusieurs candidates dans le même comté, etc.

De quel pouvoir s'agit-il?

Au coeur du projet féministe, on trouve la remise en question des rapports de pouvoir, des rapports de domination et d'oppression que le groupe des hommes exerce sur celui des femmes. Dans cette foulée, le mouvement féministe a donné un sens extensif à la notion de pouvoir. C'est ainsi que le concept de patriarcat en est venu à qualifier le pouvoir structurel des hommes, dont les intérêts sont non seulement soutenus par les institutions économiques et politiques (l'État, les partis politiques, le complexe militaro-industriel, etc.), mais sont aussi renforcés par les institutions sociales que sont la famille, le mariage et la religion. Au cours des dernières années, le rôle structurant de la violence dans le maintien et le renforcement du pouvoir des hommes sur les femmes a été particulièrement mis en évidence par le mouvement féministe.

Parallèlement à cette vision critique et globale du pouvoir des hommes sur les femmes, principalement portée par les courants radicaux du féminisme¹, un grand nombre de féministes font aussi valoir la nécessité, pour les femmes, de s'intégrer aux instances traditionnelles du pouvoir. Pour elles, les femmes doivent avoir accès à toutes les ressources du pouvoir (argent, connaissances, etc.) et aux instances politiques.

Voir, dans cette trousse d'information, la fiche intitulée *Les courants de pensée féministe*.

En matière d'instances politiques, certaines femmes choisissent d'agir à partir d'une définition plus restreinte du pouvoir: le pouvoir politique est pour elles assimilé aux structures électives et hiérarchiques de l'État. D'autres s'inscrivent à l'intérieur d'une définition élargie du pouvoir, compris comme étant la capacité d'influencer, d'infléchir l'orientation de la société et de prendre des décisions sur des questions d'intérêt collectif. Ce dernier type de pouvoir s'incarne dans les lieux d'influence que sont, par exemple, les conseils d'administration des commissions scolaires ou des grandes corporations économiques et, aussi, les postes de direction de l'administration publique ou de la magistrature.

Sans vouloir réduire et limiter les luttes et les revendications du mouvement féministe dans le domaine politique, cette fiche s'attardera néanmoins à explorer la participation des femmes dans les principales structures électives du pouvoir politique.

Les rapports des féministes à la politique traditionnelle

Alors que, pour beaucoup de féministes, l'égalité des sexes se traduit précisément par l'accession des femmes aux postes électifs de la politique traditionnelle, pour d'autres, le choix d'investir ces lieux traditionnels de la politique ne va pas de soi. Sylvie Paquerot distingue à cet égard trois stratégies possibles:

[...] face au pouvoir, toutes les femmes, féministes ou pas, se trouvent devant trois stratégies principales: s'intégrer au pouvoir actuel et y obtenir une place égalitaire; remettre en cause le pouvoir actuel à travers des partis qui viseront à prendre ce pouvoir pour le transformer; enfin, s'inscrire en marge des structures établies de pouvoir pour y mener éventuellement une action de subversion et de pression².

Quelles raisons militent en faveur d'une stratégie plutôt qu'une autre? Pour certaines féministes, l'élection et la nomination des femmes aux instances officielles du pouvoir politique sont garantes de l'amélioration de leurs conditions de vie. À la base de ce choix, se trouve la conviction qu'une masse critique de femmes (dont le seuil est fixé à 30 %) réussira à redéfinir les règles du jeu politique afin de les adapter à leurs besoins. Loin de remettre en cause la légitimité de l'organisation politique en place, ce courant du féminisme contemporain rallie une grande majorité de femmes. De tendance libérale, égalitaire et réformiste³, les tenants de ce courant considèrent qu'il faut aménager, ou

² PAQUEROT, Sylvie. *Femmes et pouvoir*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1983, p. 59-60.

³ Voir, dans cette trousse d'information, la fiche intitulée *Les courants de pensée féministe*.

plutôt réaménager, les structures traditionnelles du pouvoir, afin que ces dernières prennent en compte l'expérience des femmes et soient en mesure de véhiculer leurs intérêts.

À l'opposé, on trouve des analyses féministes radicales qui contestent carrément la légitimité des structures traditionnelles du pouvoir politique, et donc la nécessité, pour les femmes, de les intégrer. À la base de cette contestation, il y a la conviction que la suprématie des valeurs patriarcales génère un rapport dominants-dominées qui traverse toutes les relations entre les hommes et les femmes. L'intégration des femmes aux structures traditionnelles du pouvoir politique ne peut donc se faire en dehors de ce contexte inégalitaire de domination. Aucun compromis n'est, non plus, possible avec les structures du pouvoir patriarcal, que celles-ci soient politiques, économiques ou sociales.

Sont associés à cette conception certains groupes féministes issus principalement du courant radical. Pour ces militantes, il n'y a aucun intérêt à intégrer les instances officielles du pouvoir; elles misent plutôt sur un nouveau rapport de force qui, tout en étant en marge du pouvoir officiel, serait néanmoins capable de remettre en question et, éventuellement, de contrer le pouvoir traditionnel.

En plus de ces deux courants, on en trouve un troisième qui, tout en contestant le pouvoir politique institutionnel, comme le fait le courant radical, juge néanmoins nécessaire de défendre les intérêts des femmes dans le champ politique traditionnel et électoral. Cette approche est portée par les partisans d'un Parti féministe. Un tel parti se définit par la perspective féministe qu'il veut dégager de l'ensemble des questions politiques, économiques, sociales et culturelles prévalant dans la société. Le bien-fondé d'un tel parti a souvent été critiqué en raison de sa capacité jugée douteuse à prendre en compte et à représenter adéquatement les intérêts de toute la population. Par contre, on se doit de noter que les biais sexistes des partis politiques traditionnels à forte prédominance masculine ont été, quant à eux, très rarement questionnés et interpellés quant à leur capacité de représenter les intérêts des femmes.

Quelques obstacles à la présence des femmes en politique

La première moitié du XX^e siècle voit les Québécoises accéder au statut de personne et à celui de citoyenne à part entière. Leurs luttes et leurs revendications ont d'ailleurs principalement -mais non exclusivement- visé la reconnaissance de droits politiques: ainsi

en est-il de la longue lutte des suffragettes pour l'obtention du droit de vote des femmes⁴. Or, la reconnaissance de leurs droits formels ne s'est pas traduite rapidement par leur présence dans les lieux officiels d'exercice du pouvoir. Il faut attendre en effet l'année 1964 pour qu'une Québécoise, Claire Kirkland-Casgrain, fasse, la première, son entrée à l'Assemblée nationale du Québec. Il faudra attendre presque dix ans de plus pour que les trois premières Québécoises soient élues au Parlement fédéral canadien⁵.

Pour plusieurs analystes, la sous-représentation historique des femmes en politique est la marque concrète de la discrimination qu'elles subissent; en retour, leur absence des lieux de pouvoir les maintient dans un état d'infériorisation et les empêche d'accéder à un statut égalitaire. Les facteurs responsables de la sous-représentation des femmes en politique se réfèrent, selon l'un ou l'autre des courants de pensée féministe, à leur infériorisation socio-économique, au retard encouru dans la sphère publique, au sexisme prévalant encore dans la socialisation des filles et des garçons, à la ségrégation sexuelle de l'organisation sociale, ou encore, pour certaines analystes, à la lutte incessante du patriarcat qui, pour conserver son pouvoir, n'hésitera pas à recourir, entre autres, à la violence pour maintenir les femmes dans un état d'infériorisation.

Concrètement, les femmes en politique font face à de nombreux obstacles, au nombre desquels on retrouve leur difficile insertion dans les partis politiques, et les écueils qu'elles doivent affronter pour en arriver à se faire élire.

Dans les démocraties modernes de type parlementaire, les partis politiques tiennent un rôle de premier plan. Au Canada, il est fort difficile, sinon pratiquement impossible, d'accéder à la députation provinciale ou fédérale sans être associé à un parti politique. Cette même situation prévaut aussi pour accéder aux conseils municipaux et à la mairie de certaines municipalités, dont Montréal ou Québec. La place que les femmes occupent au sein des partis politiques détermine donc en quelque sorte la place qu'elles occuperont dans les instances officielles du pouvoir.

Le Conseil du statut de la femme a estimé que moins du tiers (31,7 %) des postes dans les comités exécutifs nationaux des partis tant fédéraux que provinciaux, et à peu près 20 % des présidences des associations de comté de ces mêmes partis sont détenus par

Sur la lutte en faveur du suffrage féminin au Québec, voir DARSIGNY, Maryse, *L'épopée du suffrage féminin au Québec (1920-1940)*. UQAM, Service aux collectivités, Protocole d'entente UQAM/Relais-femmes, 1990.

Bien que les Québécoises aient été éligibles à briguer les suffrages au palier fédéral depuis 1920, ce n'est que 52 ans plus tard, soit en 1972, que Monique BÉGIN, Albanie MORIN et Jeanne SAUVÉ ont pu être élues au Parlement canadien.

des femmes. Du même souffle, le Conseil remarque que les femmes y sont pourtant nombreuses à occuper des postes de secrétaires et à assumer des tâches de soutien; bref, elles sont nombreuses à avoir un militantisme soutenu⁶.

Il est entendu que l'indice de difficulté n'est pas le même pour toutes les femmes et ne s'articule pas de la même manière à tous les paliers et dans tous les partis, d'autant plus que certains partis ont modifié quelques-unes de leurs structures pour favoriser une meilleure accessibilité aux femmes. Nous pensons ici aux regroupements de femmes à l'intérieur de certains partis.

De plus, des recherches ont montré que «la sous-représentation des femmes en politique tient en partie à la difficulté de se faire élire une première fois»⁷. Voici le genre d'obstacles qu'en général les femmes doivent vaincre pour pouvoir être choisies candidates, pour faire campagne et être élues:

le manque de ressources financières qui les empêche de franchir l'étape cruciale de l'investiture;

l'absence de «réseautage» limitant les alliances stratégiques;

la désignation dans des circonscriptions dites «suicide»;

la désignation de plusieurs candidates dans une même circonscription;

la nature même des dossiers politiques tel celui des ressources naturelles, ou celui de l'aménagement du territoire, qui sont considérés comme étant étrangers à la socialisation des femmes, etc.

C'est donc malgré des difficultés sérieuses que des Québécoises ont percé l'univers de la politique traditionnelle. Leur progression est constante, même si elle est lente, comme en témoigne le bref état de situation qui suit.

⁶ DESROSIERS, Lucie. *Femmes et démocratie de représentation: quelques réflexions*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1994, p. 35.

⁷ TREMBLAY, Manon. «Québécoises, pouvoir et politique», dans DAGENAIS, Huguette, *Science, conscience et action: 25 ans de recherche féministe au Québec*. Montréal, Remue-ménage, 1996, p. 220.

La présence des femmes en politique: des chiffres

En politique municipale

Comparé aux paliers fédéral et provincial, le palier municipal est celui qui offre aux femmes, du moins en théorie, les plus fortes chances d'être élues. Parmi les raisons qui expliquent ce phénomène, on peut mentionner la proximité des lieux de travail et de résidence, la plus grande simplicité des structures des partis municipaux et les moindres coûts engagés dans les campagnes électorales.

Or, malgré la progression des femmes à ces postes électifs, leur présence demeure plus faible qu'aux paliers provincial et fédéral. En 1994, elles ne détiennent pas encore 9 % (8,9 %) des postes de maires. Il faut aussi constater que le pourcentage des mairesses s'élève à 12,1 % dans les municipalités de moins de 500 habitants, alors qu'aucune mairesse ne dirige les villes de 100 000 habitants et plus. Quant au pourcentage de conseillères municipales, il se situe autour de 19 % depuis 1991.

En politique provinciale

En 1994, tous partis politiques confondus, 139 femmes se sont portées candidates aux élections québécoises. Ces candidates constituaient 20 % de la totalité des personnes qui cherchaient à se faire élire. Vingt-trois d'entre elles furent élues, *ce qui porte leur présence à l'Assemblée nationale du Québec à 18 %*. Mentionnons que ce n'est que depuis la décennie 1980 que les candidatures des femmes dépassent sensiblement le seuil de 15 %. Aux élections de 1976, par exemple, ces candidatures n'atteignaient que 8 % de l'ensemble des personnes qui se portaient candidates.

En politique fédérale⁸

Depuis les élections fédérales de 1993, *la présence des femmes au Parlement fédéral se situe aussi à 18 %*. Elles ont en effet été élues dans 53 des 295 circonscriptions. Depuis 1984, leur nombre a augmenté à chaque élection générale: de 27 qu'elles étaient en 1984, elles sont passées à 39 en 1988, pour atteindre 53 en 1993, faisant passer le taux de féminité de la députation canadienne de 9,6 % (1984), à 13,2 % (1988) et à 18 % (1993). Parmi les personnes qui ont réussi à se faire élire dans les 75 circonscriptions québécoises, 13,3 % sont des femmes.

Aux instances régionales

À partir du début des années 1970, le gouvernement québécois régionalise son appareil administratif. Ces réformes se sont traduites par des expériences de déconcentration et de décentralisation dans les secteurs de la santé, du développement de la main-d'oeuvre et du développement économique.

Les élus municipaux et provinciaux, hommes et femmes, se retrouveront d'office dans nombre d'instances décentralisées. La sous-représentation des femmes, constatée à ces paliers politiques, sera ainsi reconduite au sein des instances décentralisées. Notons aussi le déséquilibre dans la représentation des femmes au sein des organismes à vocation sociale et à vocation économique ou politique: les femmes sont présentes dans une proportion de 35 % au sein des conseils d'administration de la régie régionale des services de santé et des services sociaux, alors que leur proportion ne dépasse pas 15 % dans les conseils d'administration des conseils régionaux de développement.

Les groupes de femmes, l'éducation à la politique et l'organisation

Plusieurs auteures sont d'avis que la progression des femmes en politique est attribuable, directement ou indirectement, au mouvement féministe. La lenteur du rythme de cette progression a cependant incité un certain nombre de féministes à repenser toute cette

Note de l'éditeur: au moment de mettre sous presse, les élections fédérales du 2 juin 1997 venaient de se dérouler. Sous réserve de recomptage, selon la Chambre des communes, des femmes ont été élues dans 64 des 301 circonscriptions. Par conséquent, la présence des femmes au Parlement fédéral passerait de 18 % en 1993 à 21 % en 1997.

question de la représentation: comment pourrait-on s'assurer que les femmes soient équitablement représentées malgré leur retard historique à ce chapitre? Un des moyens préconisés à cet égard consiste en «sièges réservés» aux femmes. D'un côté, cette formule offrirait aux femmes l'assurance d'une représentation minimale mais, de l'autre, l'exclusivité que de tels sièges conférerait aux questions de condition féminine risquerait, selon certaines, de marginaliser davantage les questions féminines. Le débat est ouvert.

Considérant que le pouvoir politique est, pour les femmes, la clé de l'égalité, certaines associations telles la Fédération des femmes du Québec (FFQ), l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), et certains groupes, comme les Femmes regroupées pour l'accessibilité du pouvoir politique et économique (FRAPPE), ont organisé une série d'activités pour outiller les femmes à la vie politique et les inciter à se lancer en politique.

Ainsi, depuis plusieurs années, la FFQ a tenu «un ensemble d'activités sur le thème des femmes et de la politique et offre des cours intensifs sur les médias et l'organisation de conférences de presse. Elle a également produit une vidéo et un guide d'information et de travail sur la politique municipale»⁹.

Mentionnons aussi qu'en 1987, la FFQ débattait, à l'occasion d'un congrès, de l'appui à donner, soit à toutes les candidates qui briguaient les suffrages, soit seulement à celles qui s'engageaient à défendre les dossiers dont les objectifs seraient compatibles avec les siens. Les congressistes ont privilégié cette dernière position.

Afin de démythifier la politique et d'inciter les femmes à s'engager en politique active, l'AFÉAS, pour sa part, créait en 1987 des «Cercles politiques locaux» ayant pour mandat «de donner de l'information et un appui aux femmes désirant faire de la politique active»¹⁰.

Le FRAPPE, quant à lui, intervient, par exemple, lors de congrès d'investiture, pour appuyer la candidature de toute femme, quelle que soit son allégeance politique. Son objectif est d'augmenter le nombre de femmes, peu importe leurs opinions politiques, dans tous les lieux de pouvoir et d'influence.

MAILLÉ, Chantai. «La problématique de la représentation politique des femmes: où en sommes-nous?», dans CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *L'égalité: les moyens pour y arriver*, Québec, Les Publications du Québec. 1991, p. 59.

¹⁰ Ibid.

Toutefois, selon Chantai Maillé: «Pour assurer une hausse du nombre de femmes élues, le mouvement des femmes doit également à court terme faire plus que des programmes de formation». Au nombre des mesures qu'elle préconise à cet égard, mentionnons l'exercice de «certaines pressions sur les partis politiques pour qu'ils mettent en place des mesures favorisant les candidatures féminines». Selon elle, il faudrait profiter de l'actuel climat de réceptivité à la nouveauté des candidatures de femmes «pour demander que des objectifs de représentation paritaire des sexes soient adoptés par les partis politiques»¹¹.

Conclusion

Plusieurs courants idéologiques traversent le mouvement féministe en matière de pouvoir politique. Certains contestent le pouvoir traditionnel de l'extérieur, d'autres veulent le transformer de l'intérieur en participant aux instances formelles du pouvoir. Ces luttes sur plusieurs fronts ont mis en lumière les graves problèmes que représente pour la démocratie la sous-représentation des femmes. En ce sens, les revendications du mouvement féministe en matière de pouvoir politique visent l'amélioration de la qualité de la démocratie au sein de la société québécoise.

Ces revendications, en effet, interpellent le système politique qui, jusqu'à maintenant, semble peu en mesure de représenter équitablement les intérêts et les préoccupations de 51 % de la population. La lutte des femmes en politique contribue donc à actualiser un des principes majeurs de la démocratie, selon lequel toutes et tous doivent avoir des chances égales de participer aux affaires publiques.

¹¹ MAILLÉ, Chantai. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, p. 182.

Pour en savoir davantage

COMMISSION ROYALE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE ET LE FINANCEMENT DES PARTIS (1991). *Pour une démocratie électorale renouvelée*, vol. 1. Ottawa, ministère des Approvisionnement et Services.

DARSIGNY, Maryse (1990). *L'épopée du suffrage féminin au Québec (1920-1940)*. UQAM, Service aux collectivités, Protocole d'entente UQAM/Relais-femmes.

DESROSIERS, Lucie (1994). *Femmes et démocratie de représentation: quelques réflexions*. Québec, Conseil du statut de la femme.

LAMOUREUX, Diane (1989). *Citoyennes? Femmes droit de vote et démocratie*. Montréal, Remue-ménage.

MAILLÉ, Chantai (1991). «La problématique de la représentation politique des femmes: où en sommes-nous?», dans Conseil du statut de la femme, *L'égalité: les moyens pour y arriver*, Québec, Les Publications du Québec.

MAILLÉ, Chantai (1990). *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Éditions Saint-Martin.

PAQUEREOT, Sylvie (1983). *Femmes et pouvoir*. Québec, Conseil du statut de la femme.

SINEAU, Mariette et TARDY, Evelyne (1993). *Droits des femmes en France et au Québec: 1940-1990*. Montréal, Remue-ménage.

TARDY, Evelyne (dir.) (1996). *Qui sont les mairesses et les maires du Québec? Les différences de genre dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*. (Rapport de recherche) IREF/UQAM.

TREMBLAY, Manon (1996). «Québécoises, pouvoir et politique», dans DAGENAI, Huguette, *Science, conscience et action: 25 ans de recherche féministe au Québec*. Montréal, Remue-ménage.

TREMBLAY, Manon (1993). *Les femmes en politique représentent-elles les femmes? De quelques conduites des femmes et des hommes en politique au Québec à l'endroit des demandes exprimées par les mouvements féministes*. Québec, Université Laval, Les cahiers de recherche du GREMF, no. 53.

TREMBLAY, Manon et ANDREW, Caroline (1997). *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Remue-ménage.

Droits politiques des femmes

Chronologie

Extrait de: LAMOUREUX, Diane (1989). *Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie*, Remue-ménage, Montréal, p. 93-95.

- 1791: L'Acte constitutionnel prévoit une assemblée élue au suffrage censitaire par des «personnes» répondant à certains critères de propriété.
- 1834: Retrait du droit de vote aux femmes mariées qui pouvaient l'exercer en vertu des dispositions de l'Acte constitutionnel.
- 1849: Retrait du droit de vote pour toutes les femmes.
- 1882: Droit de vote pour les femmes non mariées et propriétaires lors des élections municipales en Ontario.
- 1883: Formation de la première organisation suffragiste au Canada, la Toronto Women's Suffrage Association.
- 1885: Le premier ministre Macdonald, à l'occasion d'une modification de la loi électorale, introduit une clause accordant le droit de vote à certaines femmes. Après un début de débat, la clause est retirée par le proposeur.
- 1892: Le Code municipal accorde le droit de vote aux veuves et aux célibataires majeures.
- 1899: La même mesure vaut pour Montréal.
- 1912: Fondation de la Montréal Suffrage Association.
- 1916: Obtention du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
- 1917: Obtention du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes en Colombie-Britannique. Obtention du droit de vote en Ontario. Droit de vote au fédéral pour les parentes de soldats et d'infirmières au front.
- 1918: Obtention du droit de vote au fédéral pour toutes les femmes. Obtention du droit de vote et d'éligibilité en Nouvelle-Ecosse.
- 1919: Obtention du droit de vote au Nouveau-Brunswick. Obtention du droit d'éligibilité en Ontario.
- 1920: Obtention du droit d'éligibilité à l'île-du-Prince-Édouard.
- 1927: Fondation de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec.

- 1928: La cour suprême du Canada dénie aux femmes la possibilité de siéger au Sénat.
- 1929: Le Conseil privé de Londres renverse la décision de la cour suprême et reconnaît que les femmes sont des personnes.
- 1930: Cairine Wilson devient la première femme sénateur au Canada.
- 1932: Les femmes mariées en séparation de biens et répondant aux critères censitaires obtiennent le droit de vote à Montréal.
- 1934: Obtention du droit d'éligibilité au Nouveau-Brunswick.
- 1940: Obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec.
- 1941: Droit de vote municipal pour les femmes au Québec à condition de satisfaire aux critères censitaires (être propriétaire ou signataire du bail).
- 1942: Les femmes peuvent devenir commissaires scolaires au Québec.
- 1944: Les Québécoises votent pour la première fois aux élections provinciales.
- 1962: Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme à siéger à l'Assemblée législative du Québec.
- 1968: Suffrage universel au plan municipal dans la province de Québec pour les municipalités régies par la *Loi des cités et villes*.
- 1970: La même mesure vaut pour Montréal.
- 1971: Les femmes peuvent devenir jurés au Canada.
- 1974: Suffrage universel au plan municipal au Québec pour les municipalités régies par le *Code municipal*.
- 1986: Les femmes autochtones vivant dans les réserves obtiennent le droit de vote.

Les femmes et la famille

Marie-Chantal Girard,
sociologue

Mariangela Di Domenico,
agente de recherche et de développement socioéconomique au Conseil du statut de la femme

Caractéristiques de la famille patriarcale traditionnelle (père pourvoyeur-mère ménagère)

Division sexuée du travail:

travail gratuit des femmes à l'intérieur
travail rémunéré des hommes à l'extérieur

Dépendance économique des femmes, subordination juridique, exclusion sociale

Changements récents dans l'institution familiale

Déclin du mariage

Augmentation des divorces, des unions libres, des familles monoparentales dirigées par des femmes et vivant majoritairement sous le seuil de pauvreté

Baisse de la natalité et augmentation du nombre d'enfants «naturels»

Augmentation des familles formées d'une seule personne et des couples gais et lesbiens.

Tout au cours de l'évolution humaine, les sociétés se sont construites et développées selon des formules et arrangements familiaux d'une grande variabilité, de telle sorte qu'on peut de moins en moins parler de façon universelle de «la» famille, mais plus justement «des» familles¹. L'une de celles-ci, la famille nucléaire occidentale, de tradition judéo-chrétienne, prend longtemps la forme d'une structure hiérarchisée au sein de laquelle le pouvoir est exercé par les hommes, quel que soit par ailleurs leur statut, soit de père, soit d'époux. D'où le nom de «famille patriarcale» que lui accoleront les

¹ DANDURAND, Renée B. «Femmes et familles: sous le signe du paradoxe», *Recherches féministes*, 7, 1, 1994, p. 3.

féministes à partir des années 1970, le «patriarcat» devenant une clé de compréhension déterminante de l'oppression dont elles se sentiront victimes.

La condition de subordination des femmes au sein de cette institution, dans sa forme contemporaine de «père pourvoyeur-mère ménagère», se manifeste, entre autres, par leur dépendance économique, l'exclusivité qu'elles ont sur les tâches de maternage, l'invisibilité et la gratuité de leur travail domestique et maternel, et la violence dont nombre d'entre elles risquent d'être victimes. Une longue et permanente socialisation confinerà les femmes à la sphère privée de la société, les situant en marge du pouvoir et des diverses ressources auxquelles les hommes ont généralement accès. La division même des rôles à l'intérieur de cette famille nucléaire marquera d'ailleurs la place que les femmes pourront occuper dans la sphère publique, soit la société.

Les diverses lois, les codes civils et le droit coutumier, consolideront l'infériorisation des femmes tant dans la famille que dans l'ensemble de la société en en fixant les modalités. Au Québec, par exemple, les lois provinciales consacreront l'incapacité juridique des femmes mariées jusqu'en 1964. Et ce n'est qu'en 1981 que le Code civil reconnaîtra l'égalité entre les conjoints dans le mariage. Nulle autre institution sociale que celle de la famille conjugale n'a donc offert de défi plus grand aux femmes: celui d'exister en dehors du rôle de subalterne qu'elles occupent au sein de cette famille et, par conséquent, au sein de la société.

C'est pourquoi les composantes tant économiques que juridiques, tant culturelles que sociales, inhérentes à la famille conjugale furent, depuis les tout débuts du mouvement féministe en Occident (mi-XIX^e siècle), au centre des luttes féministes. D'ailleurs les luttes, qui depuis le début du siècle ont porté les revendications de la reconnaissance sociale du travail domestique et maternel des femmes², sont en lien direct avec une redéfinition des rôles des hommes et des femmes au sein de la société.

Dans les paragraphes qui suivent, nous effectuerons un rapide survol de l'évolution de l'institution familiale dite «patriarcale». Nous mettrons en évidence, par le biais de quelques statistiques, certains changements survenus dans cette institution et leur traduction au plan législatif, plus particulièrement ces 40 dernières années. Nous soulignerons aussi divers problèmes vécus par les femmes de familles immigrantes. Nous mentionnerons de même certaines revendications de groupes féministes en matière familiale.

Sur les luttes menées à cet égard par des féministes au début du siècle en Occident, on pourra consulter BOCK, Gisela. «Pauvreté féminine, droit des mères et États-providence», dans DUBY, Georges et Michélie PERROT (dir.) *Histoire des femmes en Occident, 5: le XX^e siècle*. Paris, Pion, 1992, p. 381-409.

1- L'institution familiale et son évolution

Au fur et à mesure que se développe en Occident l'industrialisation, que s'accélère également l'urbanisation et que se consolide ainsi le capitalisme, le modèle familial constitué autour de la famille nucléaire devient prédominant. Dans ce contexte, la famille n'apparaît plus comme le lieu de production de biens et de services qu'il fut pendant longtemps, mais comme un lieu de consommation³. On assiste alors à une reconfiguration des rapports d'inégalité hommes-femmes: aux hommes la fonction de pourvoyeur, aux femmes celle de ménagère.

La fin des années 1950, et plus particulièrement la décennie 1960, marqueront à cet égard une rupture déterminante en raison de profonds bouleversements qui secoueront les sociétés occidentales, dont le Québec spécialement. Au nombre de ces bouleversements, citons, en ce qui a trait aux Québécoises, la plus grande disponibilité d'emplois féminins au sein du marché du travail, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, l'accès des filles à l'éducation supérieure publique, la chute fulgurante de la natalité, accélérée par l'adoption de contraceptifs sûrs (et durs, ajouteront plus tard des féministes), l'accès des femmes à la capacité juridique et des couples au divorce, les mobilisations sociales, ouvrières, étudiantes et féministes. Ces nouvelles conditions offriront aux femmes de meilleures chances de prendre en main leur vie et, de ce fait, bouleverseront les arrangements matrimoniaux et familiaux traditionnels.

Ces nouveaux contextes transformeront en profondeur l'institution familiale patriarcale traditionnelle. Déclin spectaculaire du mariage et de la natalité, montée fulgurante des divorces et des séparations, des unions libres (hétéro et homosexuelles) et des naissances hors mariage, présence croissante des mères au sein du marché du travail, tels sont là certains éléments clés de cette nouvelle configuration familiale des 40 dernières années au Québec⁴. Elle nous fera découvrir, en nombre toujours croissant, les mères de familles monoparentales, les «ménages» composés d'une seule personne, et un nouveau type de famille

Des féministes du début des années 1970 diront à cet égard qu'il s'agissait là d'une mystification, car décrire ainsi la famille comme un lieu de consommation cachait tout le travail «productif» des femmes à la maison. Il s'agissait donc toujours bel et bien d'un lieu de production. Voir DALLA COSTA, Mariarosa et Selma JAMES. *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*. Genève, Adversaire, 1973.

Voir DANDURAND Renée B. *Le mariage en question: essai sociohistorique*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 67 (1^{re} édition: 1988).

issu de la cohabitation homosexuelle: les couples gais et lesbiens, souvent avec enfants. Certains chiffres témoignent de la profondeur de ces bouleversements.

2- La révolution familiale en chiffres

Sur le déclin du mariage. En 1981, l'immense majorité des femmes vivant avec un homme, soit 92 %, était légalement mariées. En 1991, près du cinquième des femmes avec conjoint (19 %) optaient pour l'union libre⁵. On assiste aussi à une diminution des remariages: en 1984, «moins du tiers des femmes et un peu plus du tiers des hommes contractaient une nouvelle union»⁶.

Sur le divorce. Un mariage sur trois maintenant se termine par un divorce, et ce sont les femmes qui, deux fois sur trois, enclenchent les ruptures conjugales. Et une fois sur trois, la violence conjugale accompagne ces ruptures, allant parfois jusqu'au meurtre⁷.

Sur les unions libres. Le taux d'unions libres est en progression constante: «Entre 1986 et 1990, la proportion de personnes de 18-49 ans ayant fait ce choix a presque doublé, passant de 10 % à 19 %»⁸. Cependant, la proportion varie beaucoup en fonction de l'âge et du sexe. Cette forme relationnelle est particulièrement populaire auprès des jeunes. Selon les chiffres de 1991: 70 % des hommes et 62 % des femmes âgés entre 20 et 24 ans et vivant en couple constituaient des unions de fait. La proportion baisse à 10 % chez les personnes âgées entre 45 et 49 ans⁹.

⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Femmes en marche vers l'an 2000*. 8 mars 1995.

⁶ DANDURAND, Renée B. *Le mariage en question*, op. cit. p. 66.

⁷ DANDURAND, Renée B. «Entre la quête de l'autonomie et le maintien des liens familiaux», dans DAGENAIS, Huguette (dir.) *Science, conscience et action: 25 ans de recherche féministe au Québec*. Montréal, Remue-ménage, 1996, p. 35-36.

⁸ DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL. «La famille québécoise, 1960-1990: de l'éclatement à la diversification», *Le courrier de l'Unesco*, juin 1989, texte remis à jour en 1996 (texte ronéo: les références mentionnées ici sont tirées de ce texte), p. 4.

⁹ SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Les familles au Québec: principales statistiques*. Août 1993.

Sur les enfants nés hors mariage. Cette progression constante des unions libres est accompagnée d'une autre progression tout aussi constante: celle des enfants nés hors mariage. De 4 % qu'il était en 1961, ce taux passe à 38 % en 1990¹⁰ et à 43 % en 1992¹¹. Signalons au passage la chute spectaculaire du taux de natalité au Québec: il était de 6,3 enfants pour les mères nées en 1845; il ne sera plus que de 1,63 en 1991. Notons enfin un accroissement important des familles de petite taille. Ainsi, en 1961, la proportion des familles avec enfants mineurs ne comptant qu'un seul enfant était de 26,6 %, alors que 30 ans plus tard, en 1991, la proportion atteint 45,5 %¹².

Sur les familles monoparentales. Autre bouleversement révélé par les statistiques: le nombre de familles monoparentales croît plus vite que celui des familles biparentales: «[...] entre 1971 et 1981, le nombre de familles monoparentales augmentait de 54 %, alors que celui des familles biparentales ne s'accroissait que de 11 %. Au milieu des années 1980, les familles monoparentales représentent une famille parentale sur cinq au Québec»¹³. En 1992, alors que 21,7 % des familles sont monoparentales, dans 82 % des cas elles sont dirigées par des femmes¹⁴, et représentent 93 % des parents seuls inscrits à l'aide sociale¹⁵.

Sur les familles formées d'une seule personne. Autre volet des bouleversements récents qu'a connus l'institution familiale: «[...] la hausse importante d'individus vivant seuls à notre époque. De 1961 à 1986, la proportion de ménages non familiaux est passée de 11 à 26 %»¹⁶.

¹⁰ ibid.'

¹¹ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Femmes en marche vers l'an 2000*. op. cit.

¹² SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Les familles au Québec: principales statistiques* op. cit.

¹³ DANDURAND, Renée B. *Le mariage en question*, op. cit. p. 67.

¹⁴ SECRÉTARIAT À LA FAMILLE. *Les familles au Québec: principales statistiques*. Août 1993.

¹⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Femmes en marche vers l'an 2000*. op. cit.

¹⁶ DESCARRIES, Francine et Christine CORBEIL. «La famille québécoise, 1960-1990». op. cit. p. 6.

Sur les familles formées de couples gais et lesbiens. Un autre phénomène témoigne de la profondeur des bouleversements subis par la famille patriarcale traditionnelle: l'existence en nombre croissant de couples lesbiens et de gais avec enfants. Comme il n'existe pas de recensement de ces couples au Québec ou au Canada, il est difficile de connaître leur nombre. Des études américaines nous donnent cependant certains indices à leur égard: «Les études à grande échelle rapportent qu'environ 10 % des hommes et 20 % des femmes homosexuels américains seraient parents. On compterait de un à cinq millions de mères lesbiennes et de un à trois millions de pères gais»¹⁷.

Sur le partage des tâches et du temps. Un autre grand bouleversement subi par l'institution matrimoniale consiste en la présence croissante des mères de tout jeunes enfants au sein du marché du travail, dont le taux passa de 28 % à 60 % entre 1976 et 1990:

Cette présence accrue [...] fait éclater les anciens modèles familiaux fondés sur la complémentarité des rôles et la subordination des femmes à l'intérieur de la famille. Devenues elles aussi des pourvoyeuses, les femmes ont commencé à exiger un meilleur partage du pouvoir et des tâches dans la famille, revendications qui, lorsqu'elles n'étaient pas satisfaites, ont conduit un certain nombre de couples à la rupture¹⁸.

Ces dernières n'en continuent pas moins cependant à assumer seules la plus grande part des responsabilités parentales. Des chiffres sur la réalité du partage des *tâches* au sein de la famille en témoignent: en 1990, 52 % des femmes détenant un emploi à temps plein ont la charge complète des tâches domestiques¹⁹.

D'autres chiffres sur le partage du *temps* des hommes et des femmes sont aussi fort révélateurs: «Les hommes consacrent en moyenne 75 % de leur temps (325 minutes par jour) à des activités professionnelles et 25 % (109 minutes) à des

¹⁷ JULIEN, Danielle, Monique DUBÉ et Isabelle GAGNON. «Le développement des enfants de parents homosexuels comparé à celui des enfants de parents hétérosexuels», *Revue québécoise de psychologie*, 15, 3, 1994, p. 137.

¹⁸ BAILLARGEON, Denyse. «Les politiques familiales au Québec: une perspective historique», *Lien social et Politiques (ex-Revue internationale d'action communautaire)*, no 36, 1996, p. 26.

¹⁹ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Le dossier famille: les profils diversifiés de la famille. Le partage des tâches*. Québec, 1994.

activités domestiques. Chez les femmes, le temps professionnel s'établit à 45 % (195 minutes) et le temps domestique à 55 % (240 minutes)»²⁰.

Il semble toutefois que plus les conjoints sont jeunes et ont une scolarisation élevée, moins la conjointe assume seule la responsabilité des tâches ménagères. De même, les conjointes de fait détenant un emploi sont proportionnellement moins nombreuses que les femmes mariées à s'acquitter de toutes les charges domestiques et parentales. Par contre, plus la famille s'agrandit, plus la femme hérite des tâches ménagères...

Les lois et les politiques familiales²¹

Comment ces bouleversements dans les structures de la famille nucléaire traditionnelle se sont-ils traduits dans les lois et dans certaines politiques gouvernementales? Sur le front juridique, certaines dispositions législatives consacrent désormais l'égalité entre époux. C'est ainsi que, depuis 1981, le Code civil du Québec est modifié et fait de l'égalité entre conjoints mariés (hétérosexuels) une réalité. De plus, les femmes conservent désormais leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants. La résidence familiale pour les couples mariés est protégée. La réforme de 1981 reconnaît aussi la contribution des conjoints à l'enrichissement collectif, même si les tribunaux ne prennent pas toujours en considération la valeur du travail au foyer et adoptent une attitude conservatrice en matière de prestation compensatoire.

Par ailleurs, depuis 1983, la réforme fédérale de la loi sur les agressions sexuelles permet désormais que des accusations d'agression sexuelle soient portées à l'endroit d'un époux: c'est dire qu'on reconnaît l'existence possible du viol conjugal, ce que l'ancienne loi sur le viol ne permettait pas.

Toutes ces modifications législatives, est-il besoin de le souligner, sont loin d'être étrangères aux pressions de toutes sortes exercées par le mouvement féministe de la fin des années 1960. Il en est ainsi de la réforme de la Loi sur le divorce, qui entre en vigueur en 1986: on y élimine la notion de faute, et le constat d'échec du

²⁰ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Femmes en marche vers l'an 2000*. op. cit.

²¹ Les différentes références juridiques de cette section sont issues du document: *La constante progression des femmes*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1995, p. 5-8.

mariage suffit comme motif de divorce. La Loi introduit également de nouvelles règles en matière de soutien alimentaire et de garde d'enfants.

En 1989, le Québec adopte la loi favorisant l'égalité économique des époux, communément appelée loi sur le patrimoine, où le mariage se voit consacré comme association économique. On prévoit, à l'issue de ce dernier, un partage égal des biens qui composent le patrimoine familial entre les époux.

En outre, il faut rappeler que, bien que certaines règles fiscales s'appliquent de façon identique aux couples mariés et à ceux qui vivent en union de fait, ces derniers ne sont pas protégés par les lois visant les couples mariés. Par exemple, la loi sur le patrimoine est silencieuse à leur sujet. Par contre, il est possible de pallier un certain manque de protection juridique des conjoints de fait par des ententes privées conclues devant notaires.

Par ailleurs, en novembre 1993, la Commission des droits de la personne du Québec tenait une Consultation publique sur la violence et la discrimination faites aux lesbiennes et aux gais. Son rapport recommandait entre autres d'importants changements législatifs destinés à tenir compte de la nouvelle réalité des couples lesbiens et gais. Mentionnons la reconnaissance des conjoints de fait de même sexe, reconnaissance leur permettant de bénéficier des mêmes régimes de rente, de retraite, d'assurance ou de tout autre régime d'avantages sociaux que les conjoints hétérosexuels, et la possibilité de parrainer un conjoint de même sexe en matière d'immigration²².

Un comité interministériel fut par la suite formé pour actualiser ces recommandations. Par contre, les recommandations qui avaient été formulées par le milieu gai et lesbien concernant l'adoption, les familles d'accueil et l'accès aux nouvelles technologies de reproduction essuyent toujours une fin de non-recevoir de la part des services gouvernementaux concernés: les couples gais et lesbiens

Pour un aperçu de la mobilisation des lesbiennes du Québec à l'occasion des audiences publiques de la Commission des droits de la personne, on peut consulter BLANCHETTE Josée, Catherine BLUTEAU et Irène DEMCZUK. «Dossier: audiences publiques», *La Revue Treize*, 11,1, hiver 1994, p. 13-22. On pourra aussi consulter ESCOMEL, Gloria. «De l'illégalité à l'égalité», *La Revue Treize*, 11,3, automne 1993 pour une analyse du rapport des audiences publiques. Voir de même ROBINSON, Ann. *Lesbiennes, mariage et famille*. Mémoire présenté à la Commission des droits de la personne dans le cadre de sa consultation publique sur la discrimination et la violence envers les gais et les lesbiennes du Québec. Québec, Les Publications du GREMF, Coll. Le GREMF éditée, no 9. Université Laval, 1994.

continuent encore à être perçus comme des milieux non propices à l'éducation des enfants.

En outre, la décennie 1980 fut, au Québec, le témoin de l'élaboration d'une première politique familiale. Des groupes féministes furent invités à y participer, notamment au sein d'un Comité de consultation sur la politique familiale (dont deux des trois membres étaient d'activés militantes de la Fédération des femmes du Québec et de l'AFÉAS), et à l'occasion d'une tournée de consultation. Hélas, le premier énoncé de politique du gouvernement en 1988 fait fi des recommandations du Comité de consultation. Il est considéré comme «une sorte de défaite pour le féminisme», car il est avant tout imprégné des «options natalistes de certains conseillers du gouvernement [...] qui, s'alarmant d'une baisse de fécondité pourtant observable dans l'ensemble des pays occidentaux, penchaient vers [...] un soutien accru aux enfants de rang 3 et plus. On peut ainsi poser l'hypothèse que l'influence de ces conseillers a eu plus de poids auprès des décideurs gouvernementaux que celle du comité de consultation sur la politique familiale, que l'État avait lui-même mis en place et subventionné»²³.

En 1990, le gouvernement du Québec modifiera les clauses de la Loi sur les normes du travail relatives à la maternité et à la parentalité, notamment en complétant le congé de maternité sans solde de 18 semaines par un congé parental sans solde d'une durée maximale de 34 semaines, accessible autant au père qu'à la mère, à la suite d'une naissance ou d'une adoption. L'absence de bonification monétaire de la mesure signifiera toutefois que très peu de couples pourront s'en prévaloir.

Plus récemment, soit en janvier 1997, le gouvernement du Parti québécois annonçait une nouvelle politique familiale placée, cette fois, sous le signe non plus de la stimulation de la natalité, mais de l'amélioration des ressources et services destinés aux enfants déjà nés: amélioration des services à la petite enfance; amélioration du congé de maternité et de paternité et élargissement de son accès aux travailleuses autonomes moyennant cotisation de leur part; amélioration enfin de l'allocation-enfant pour les familles à très faibles revenus. Le financement de ces nouvelles mesures proviendra en très grande partie d'une réallocation de ressources financières déjà engagées, dont une part sera prélevée de l'aide sociale... ce qui aura pour effet, selon des groupes de femmes, d'appauvrir les

²³ DANDURAND, Renée B. «Entre la quête de l'autonomie et le maintien des liens familiaux», dans DAGENAIS, Huguette (dir.), *Science, conscience et action: 25 ans de recherche féministe au Québec*. Montréal, Remue-ménage, 1996, p. 40.

familles monoparentales (entendons les femmes principalement) vivant de l'aide sociale²⁴.

4- Groupes et revendications

Tout au cours de ces années, divers groupes de femmes ont déployé beaucoup d'efforts et exercé nombre de pressions afin que se concrétise l'accessibilité de divers services aux besoins des familles. Au nombre des associations particulièrement actives ces dernières années, mentionnons la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS). Elles ont milité en faveur d'une loi sur les pensions alimentaires et sur la modification des règles de fiscalité afin de transformer l'exemption des frais de garde en crédit d'impôt remboursable. En 1995, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires par laquelle est institué un régime de perception universel et automatique de ces pensions. La loi entre en vigueur progressivement.

Il faut mentionner ici l'important travail de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) en matière de reconnaissance du travail des femmes au foyer. Depuis 1981, ce regroupement provincial de femmes a revendiqué diverses mesures à cet égard: établissement d'un patrimoine familial, crédits d'impôt remboursables pour la garde d'enfants, mais aussi pour d'autres personnes à charge, accès au Régime des rentes du Québec, programmes de formation, etc.

L'AFÉAS réclame en outre des mesures qui ciblent aussi les travailleuses sur le marché du travail: développement du réseau des garderies, équité salariale, mesures de conciliation travail-famille, comme les horaires flexibles, des avantages pour le travail à temps partiel, etc. L'AFÉAS réclame de plus des mesures pour les familles, telles la mise en place d'une politique familiale et des prestations universelles pour les enfants, etc.

Parallèlement à ces revendications, le Comité pour la reconnaissance des lesbiennes de la Fédération des femmes du Québec et l'R des centres de femmes se sont récemment engagés dans la lutte en faveur de la reconnaissance des

²⁴ HÉBERT, Michel. «La réforme de l'aide sociale: Femmes et étudiants prédisent l'aggravation des problèmes sociaux», *Le Devoir*, 14 février 1997.

conjoints de même sexe dans les lois, jugée préalable à l'obtention de tous les autres droits conférés aux conjoints hétérosexuels.

5- Familles Immigrantes

Au Québec, la diversité des lieux de naissance de la population immigrante est de plus en plus grande. La prépondérance de l'immigration européenne diminue au profit de celle de l'Asie, de l'Amérique latine et des Antilles. Ce phénomène pose toute la question de l'adaptation et de l'intégration à la culture nationale. Dans ce contexte, la famille est appelée à tenir un rôle important. Dans les faits, la famille joue un rôle moteur pour assurer la transition d'une société à l'autre.

Les familles immigrées se répartissent entre familles biparentales et monoparentales à peu près de la même façon que les autres familles du Québec. En fait, les familles immigrées ont une structure qui se rapproche de celle des familles québécoises vivant à l'extérieur de la région métropolitaine. La proportion des familles où les deux conjoints sont actifs sur le marché du travail est cependant un peu plus forte chez les familles immigrées (52 %) que dans l'ensemble du Québec (50 %).

Cependant, les familles immigrantes vivent des problèmes particuliers. Au nombre de ceux-ci, mentionnons celui de leur réunification. Lorsque l'époux émigré de son pays natal pour s'installer au Québec, l'épouse demeure souvent seule dans le pays d'origine. Or, un des moyens de rejoindre son époux est de se faire parrainer par ce dernier, pour une durée de dix ans. Cette règle de parrainage est propice à créer une situation de domination de l'époux sur l'épouse. D'ailleurs, la réduction de la durée du parrainage de dix à trois ans a été longtemps une revendication mise de l'avant par le Collectif des femmes immigrantes du Québec. Elle a été portée par la Marche des femmes contre la pauvreté en juin 1995.

Depuis le 2 novembre 1995, les femmes immigrantes, parrainées par leur mari avant le 31 octobre 1994, bénéficient de cette réduction du temps de parrainage à trois ans. Par contre, il faut noter que si la demande de parrainage est faite avant le mariage, la durée de parrainage demeure encore de dix ans. La loi fédérale de l'immigration prévoit aussi que si la femme parrainée est victime de violence conjugale alors que sa demande de parrainage est à l'étude, cette dernière peut se transformer en une demande d'immigration ordinaire.

Notons également que le Collectif des femmes immigrantes du Québec revendique l'accès universel à la formation linguistique et professionnelle de même qu'aux allocations et aux services de garde pour les femmes immigrantes, quel que soit leur statut d'immigration.

6- Perspectives d'avenir

On doit souligner en terminant l'existence, à partir du milieu de la décennie 1970, de groupes de services féministes issus des bouleversements familiaux des 40 dernières années. Mentionnons les groupes de services en matière de violence conjugale, les groupes de services issus des problèmes de pauvreté et d'isolement social des femmes, les groupes s'occupant de placement et de réinsertion au travail, de santé reproductive, etc.

Nés pour pallier l'absence de services publics adéquats, leur essor fut rendu possible en raison de l'existence de programmes gouvernementaux d'emplois communautaires. D'année en année, cependant, cette source de financement se tarit, remettant de ce fait en question l'existence même de ces services.

À l'heure du «virage ambulatoire» et de la mise au rancart de l'État-providence, de plus en plus de femmes se posent la question: avec ce «virage ambulatoire», qui vise à retourner dans la famille les malades et les personnes en perte d'autonomie, risque-t-on de voir, à leur suite, les femmes retourner à la maison pour s'occuper gratuitement du travail de soins à domicile et de prise en charge des adultes et enfants dépendants, travail requis par ce retrait de la responsabilité publique à leur égard?

Cette menace est d'autant réelle qu'on sait qu'une femme sur trois dispense déjà des soins à un aîné et que ce type d'aide est apporté «dans une proportion de 70 à 80% par des femmes»²⁵.

C'est pourquoi, nombre d'intervenantes voient comme une planche de salut à cet égard cet autre virage que constitue l'«économie sociale», en raison notamment des emplois qu'elle pourrait générer en ce domaine. Mais la question est fort

²⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Femmes en marche vers l'an 2000*. op. cit.

complexe, et c'est «entre l'espoir et le doute» que les groupes féministes s'engagent dans ce débat²⁶.

²⁶ Voir, dans cette trousse d'information, la fiche Les femmes et le travail salarié.

Pour en savoir davantage

BAILLARGEON, Denyse (1996). «Les politiques familiales au Québec: une perspective historique», *Lien social et Politiques (ex-Revue internationale d'action communautaire)*, no 36.

BLANCHETTE Josée, BLUTEAU, Catherine et DEMCZUK, Irène (1994). «Dossier: audiences publiques», *La Revue Treize*, 11,1, hiver.

BOCK, Gisela (1992). «Pauvreté féminine, droit des mères et Etats-providence», dans DUBY, Georges et PERROT, Michelle (Dir.) *Histoire des femmes en Occident, 5: le XX^e siècle*. Paris, Pion, p. 381-409.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1995). *Femmes en marche vers l'an 2000*. 8 mars.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1995). *La constante progression des femmes*. Québec, Conseil du statut de la femme.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1994). *Le dossier famille: les profils diversifiés de la famille. Le partage des tâches*, Québec.

DALLA COSTA, Mariarosa et JAMES, Selma (1973). *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*. Genève, Adversaire.

DANDURAND, Renée B. (1994). «Femmes et familles: sous le signe du paradoxe», *Recherches féministes*, 7, 1.

DANDURAND, Renée B. (1996). «Entre la quête de l'autonomie et le maintien des liens familiaux», dans DAGENAIS, Huguette (dir.) *Science, conscience et action: 25 ans de recherche féministe au Québec*. Montréal, Remue-ménage.

DANDURAND, Renée, B. (1991). *Le mariage en question: essai sociohistorique*. Québec. Institut québécois de recherche sur la culture (1^{re} édition: 1988).

DESCARRIES, Francine et CORBEIL, Christine (1989). «La famille québécoise, 1960-1990: de l'éclatement à la diversification», *Le courrier de l'Unesco*, juin (texte remis à jour en 1996).

ESCOMEL, Gloria (1993). «De l'illégalité à l'égalité», *La Revue Treize*, 11,3, automne.

JULIEN, Danielle, DUBÉ, Monique et GAGNON, Isabelle (1994). «Le développement des enfants de parents homosexuels comparé à celui des enfants de parents hétérosexuels», *Revue québécoise de psychologie*, 15, 3.

ROBINSON, Ann (1994). *Lesbiennes, mariage et famille*. Mémoire présenté à la Commission des droits de la personne dans le cadre de sa consultation publique sur la discrimination et la violence envers les gais et les lesbiennes du Québec. Québec, Les Publications du GREMF, Coll. Le GREMF édite, no 9, Université Laval.

SECRETARIAT À LA FAMILLE (1993). *Les familles au Québec: principales statistiques*. Québec, août.

La violence envers les femmes

Solange Cantin,
travailleuse sociale

Définition féministe de la violence

Acte de contrôle (physique, sexuel, psychologique, etc.) exercé par des hommes sur la vie des femmes, et qui contribue au maintien de la subordination des femmes envers les hommes.

Principaux regroupements

Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale.

Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec.

Quelques grandes revendications

Adoption d'une action globale et intégrée pour transformer les structures sociales entretenant les inégalités hommes-femmes.

Adoption d'une approche globale et concertée face aux différentes manifestations de violence envers les femmes.

Reconnaissance du caractère essentiel du travail effectué par les ressources communautaires en matière de violence envers les femmes.

Élimination, dans la Loi de l'immigration, de toute disposition rendant les femmes vulnérables à la violence.

L'analyse féministe des causes et de la fonction sociale de la violence envers les femmes a généré une nouvelle définition de la violence. Cette nouvelle définition a permis de reconnaître les liens existant entre les diverses manifestations de la violence envers les femmes et a entraîné une modification profonde de l'intervention auprès des victimes. Dans les pages qui suivent, nous verrons en quoi consiste cette analyse féministe de la violence, le rôle joué par des groupes de femmes dans ces transformations, de même que les acquis sur le plan local et international. Pour terminer, nous dégagerons certains

enjeux actuels de la lutte contre la violence envers les femmes, en présentant les principales revendications des groupes de femmes sur le sujet.

1- Le changement de perspectives apporté par l'analyse féministe

L'analyse féministe de la violence envers les femmes, instaurée par le courant féministe radical -et partagée, du moins dans ses grandes lignes, par le féminisme dit réformiste¹- considère que la violence envers les femmes est causée et maintenue par les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes. Le contrôle exercé par les hommes sur les femmes dans ce contexte contribue au maintien de ces inégalités. Selon cette analyse, les structures sociales, politiques, économiques et religieuses ont conféré aux hommes un statut supérieur à celui des femmes et contribuent, par des mécanismes de renforcement mutuel, à la perpétuation de cette inégalité.

Le terme «patriarcat» rend compte de cette réalité d'un système social dans lequel la domination des hommes sur les femmes, comme groupe social, est institutionnalisée. Ce contexte légitime la violence des hommes envers les femmes et explique la tolérance à son endroit. Les manifestations de violence ainsi légitimées et tolérées deviennent à leur tour un instrument de contrôle de la vie des femmes.

Cette analyse féministe des causes de la violence envers les femmes et de son rôle dans le maintien des inégalités structurelles constitue une nouveauté par rapport à d'autres approches théoriques. Dans les principaux courants explicatifs de la violence dont le féminisme s'est démarqué, les comportements violents sont perçus soit comme un problème individuel de l'agresseur ou de la victime, soit comme un problème de relations interpersonnelles, soit encore comme une réalité associée à des conditions socio-économiques défavorables ou à des cultures ou sous-cultures particulières. Tout en reconnaissant que des facteurs individuels, interrelationnels et socio-économiques jouent, dans certains cas particuliers, un rôle dans l'explication des causes de violence, l'analyse féministe, pour sa part, refuse de considérer ces facteurs comme des explications et des justifications de la violence envers les femmes.

¹ Voir dans cette trousse d'information la fiche sur les courants de pensée féministe.

Voir la violence envers les femmes comme une conséquence des inégalités structurelles basées sur l'appartenance de genre² et comme un mécanisme contribuant à la perpétuation de ces inégalités, a permis de générer une nouvelle définition de la violence faite aux femmes, d'établir un lien entre les différents visages empruntés par cette violence, et de provoquer l'émergence de nouvelles approches d'intervention individuelles et collectives.

2- La définition féministe de la violence envers les femmes, ses différentes facettes et manifestations

Les définitions de la violence envers les femmes, inspirées de l'analyse féministe, font toujours état du caractère «contrôlant» ou dominateur des gestes violents posés sur les femmes; ces définitions vont ainsi à rencontre de la définition de la violence exprimée en termes de perte de contrôle de lui-même de la part de l'individu violent. La violence faite aux femmes est ainsi définie par les féministes *comme un mécanisme social qui contribue à maintenir la subordination des femmes envers les hommes.*

Définir la violence comme un acte de contrôle sur la vie des femmes a permis de dévoiler les *différentes facettes* ou dimensions de ces tentatives de contrôle, et de ne plus restreindre la violence à la seule utilisation offensive de la force physique, ou à l'emploi d'objets ou d'armes. À la dimension *physique* de la violence, on a donc pu ajouter ses dimensions *sexuelle, psychologique, financière, spirituelle, etc.* Dans cette perspective, tout geste ou toute décision qui cherche à maintenir, ou qui a pour effet de maintenir la femme dans un état de subordination, constitue de la violence.

² (Note de la réviseure) Le terme «genre» (le genre féminin et le genre masculin) a été popularisé par des théoriciennes féministes américaines afin de mettre en évidence le fait que le sexe n'est pas une simple catégorie biologique, comme on est porté à le penser; c'est aussi une catégorie *sociale*, un genre, un sexe «social» en quelque sorte. La célèbre phrase de Simone de Beauvoir, «On ne naît pas femme, on le devient», rend bien cette idée du genre féminin, ce sexe d'éducation, ce sexe qu'on nous assigne dès nos premiers instants, selon que l'on naisse avec un pénis ou avec une vulve. Bref, «Le genre est un concept utilisé en anglais pour désigner le sexe social (par opposition au sexe biologique), c'est-à-dire les processus de socialisation et d'éducation différentiels qui produisent l'homme et la femme», qui produisent, en fait, le masculin et le féminin. (La définition est tirée de DAWN. *Femmes du Sud. Autres voix pour le XXI^e siècle.* Paris, Côté-femmes, 1992, p. 25.)

Ces différentes facettes de la violence vont se retrouver, une à la fois ou combinées ensemble, dans les diverses formes ou manifestations de la violence faite aux femmes: violence conjugale, agressions sexuelles, inceste, harcèlement sexuel, pornographie, mutilations génitales, violence institutionnelle, etc. Certaines conditions rendent toutefois les femmes plus vulnérables à la violence et sont souvent associées à des obstacles parfois insurmontables.

Facteurs conduisant à une plus grande vulnérabilité face à la violence

Même si l'ensemble des femmes, comme groupe social, subissent ou peuvent subir une violence causée et maintenue par les inégalités structurelles entre les sexes, plusieurs facteurs accentuent la vulnérabilité de certains groupes de femmes face à la violence.

Ainsi, la pauvreté ou la dépendance financière diminuent les possibilités de réorganisation de vie d'une femme violentée par son conjoint. De même la présence de limitations fonctionnelles rend les femmes handicapées plus vulnérables à la violence et complique leur recherche de solutions. La dépendance des femmes âgées face à leur famille, face aux professionnels et face aux institutions, favorise aussi l'apparition et le maintien de plusieurs formes de violence envers elles.

L'appartenance à certains groupes sociaux peut aussi accentuer la vulnérabilité face à la violence. Les femmes autochtones, par exemple, ont courageusement dénoncé la violence familiale qui sévit dans leurs communautés et recherchent très activement des moyens de guérison appropriés. Pour les femmes immigrantes ou réfugiées, l'expérience de la violence s'ajoute souvent aux difficultés d'adaptation, aux problèmes linguistiques, au manque d'accessibilité à des ressources et au besoin de conserver le soutien de leur milieu familial et de leur communauté ethnique ou culturelle. Chez les femmes de couleur, les attitudes racistes sont souvent associées à la violence. Les femmes lesbiennes, quant à elles, subissent une violence associée au rejet de leur orientation sexuelle.

Soulignons que, de plus en plus, on dénonce le traitement souvent violent réservé aux employées non syndiquées (domestiques, danseuses, etc.) et aux femmes associées au milieu du crime (motards, etc.). Ajoutons toutefois que les femmes appartenant à des groupes sociaux marginalisés ne vivent pas toutes dans des situations où la violence est présente.

Violence conjugale: violence envers les femmes ou violence familiale?

Les témoignages et les statistiques démontrent abondamment que la violence envers les femmes s'exerce souvent dans un contexte de relations affectives, plus particulièrement en milieu conjugal ou familial. Ainsi, *VENquête sur la violence envers les femmes*, menée par Statistique Canada en 1993, a révélé que la moitié des Canadiennes ont été victimes d'au moins un acte de violence depuis l'âge de 16 ans, et que ces violences ont été, dans la grande majorité des cas, infligées par des hommes connus des femmes. Qui plus est, le quart des Canadiennes mariées, en union libre, ou l'ayant déjà été, ont subi ces mêmes actes de la part de leur conjoint actuel ou d'un conjoint précédent (Statistique Canada, 1993).

Les féministes rattachées au courant radical insistent pour que cette violence vécue par les femmes dans le couple, généralement appelée violence conjugale, soit analysée comme une forme de violence *envers les femmes* et non comme une forme de violence *familiale ou intrafamiliale*. Cette revendication vise à éviter de circonscire et de réduire la violence conjugale à la sphère privée uniquement, par la mise en évidence de ses seuls aspects individuels et familiaux:

[...] l'approche familialiste de la violence qui a été diffusée largement au cours des dernières années, efface les dimensions sociales et politiques de la violence conjugale, fait disparaître la responsabilité de l'homme agresseur et met au centre des débats le dysfonctionnement de la famille dans lequel en quelque sorte les victimes deviennent coupables d'être victimes³.

3- Les pressions des groupes de femmes et leurs effets

La violence envers les femmes est passée, depuis très peu de temps, de l'état de «difficulté personnelle» à l'état de «problème social». Au Québec, ce renversement de perspective s'est opéré en grande partie à partir du milieu des années 1970, sous l'influence des groupes de femmes oeuvrant auprès des victimes de viol et auprès des victimes de violence conjugale. Ces groupes ont en effet lutté pour obtenir des changements législatifs, tout en mettant sur pied des ressources pour

les victimes d'agression sexuelle et des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale.

La lutte en matière de violence envers les femmes est principalement le fait des regroupements suivants: le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (mis sur pied en 1979); le Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (mis sur pied en 1979); la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (mise sur pied en 1987).

Les revendications de ces groupes et de leurs membres ne se limitent pas à l'aide aux victimes, mais visent, plus largement, la sensibilisation du public, la transformation des normes sociales favorisant la tolérance face à la violence, et l'élimination de toutes les formes d'inégalités entre les hommes et les femmes.

Au-delà de ces trois regroupements et de leurs membres -pour qui la violence envers les femmes, surtout la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel, constitue le coeur de leurs préoccupations- presque tous les groupes de femmes au Québec, incluant les comités-femmes des syndicats, ont intégré dans leur cahier de revendications la lutte contre la violence envers les femmes. On a pu voir aussi un groupe de femmes très actif, à l'intérieur même de l'Église catholique, susciter une réflexion qui s'est concrétisée dans le projet pastoral «Violence en héritage»⁴.

Ces revendications des groupes de femmes ont provoqué la mise en place de politiques gouvernementales qui ont marqué un virage important dans l'action officielle contre la violence envers les femmes, surtout contre la violence conjugale et les agressions sexuelles (voir encadré). Mais tout est loin d'être gagné, puisque la violence envers les femmes, à tous les âges de leur vie, constitue toujours une réalité, présente soit dans le couple, soit dans la famille, soit en milieu de travail ou encore dans les institutions.

La sensibilisation à la violence envers les femmes a donc réussi à modifier les normes officielles, mais elle n'a pas pour autant enrayé la violence elle-même. Comment expliquer cet état de fait? Des féministes affirment que la violence envers les femmes, comme d'autres formes de violence, se justifie par l'existence

⁴ COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC. *Violence en héritage? Réflexion pastorale sur la violence conjugale*, Montréal, 1989.

d'une norme implicite intériorisée par les individus d'un groupe social. En vertu de cette norme, héritée des structures politiques, sociales, économiques et religieuses patriarcales, la violence contre les femmes apparaît acceptable à la majorité dans un contexte donné, malgré l'existence d'une norme officielle qui s'oppose à cette justification. Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale a ainsi articulé cette contradiction:

Nous nous retrouvons donc en déséquilibre social avec, d'un côté, le statut d'égalité des femmes, gain des luttes féministes, de même qu'une nouvelle norme officielle (exemple: la violence conjugale est maintenant répréhensible), et de l'autre côté, le refus des hommes de perdre leur pouvoir sur les femmes. Si, officiellement, l'ancienne norme n'a plus sa place, elle reste néanmoins vivante à l'intérieur de nous et se transpose en une norme implicite. Autant la norme officielle est logique et rationnelle, autant la norme implicite est intériorisée et demeure une façon de penser, de sentir et de faire, traditionnellement apprise. Nous portons en nous, de façon irrationnelle, la norme implicite qui devient ainsi la voix de résistance à la norme officielle⁵.

4- Les acquis sur le plan international

Les groupes de femmes à travers le monde, par leurs incessantes pressions auprès des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ont largement contribué à la création d'outils internationaux (conventions, protocoles, etc.) indispensables à la lutte contre les violences envers les femmes, particulièrement dans un contexte de mondialisation de l'économie et lors des conflits armés, que ce soit entre pays ou à l'intérieur d'un même pays. Cependant, la portée de ces accords est limitée par le fait qu'en droit international il n'existe aucune obligation pour les pays de mettre en oeuvre les conventions qu'ils ont signées et ratifiées au plan international. De plus, les pays disposent d'un droit de réserve qui leur permet de signer et de ratifier une convention, tout en émettant des réserves sur des points sur lesquels ils refusent de s'engager, ou qui seraient contraires à leur droit interne.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. *Un grain de sable dans l'engrenage. Pistes de solutions pour contrer la violence conjugale*, Montréal, 1994, p. 29.

Malgré ces limites, les années 1980 et 1990 ont été marquées à l'ONU par d'importants acquis en matière de lutte en faveur de l'égalité et contre la violence (voir encadré⁶). Ces conventions internationales ne peuvent en elles-mêmes garantir l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes, pas plus d'ailleurs que les chartes nationales sur les droits de la personne ne suffisent à garantir l'égalité des sexes. Elles n'en constituent pas moins des instruments essentiels à toute action visant l'atteinte de cette égalité.

5- Le chemin à parcourir

Il reste beaucoup à faire pour enrayer la violence faite aux femmes, tant dans nos sociétés occidentales qu'ailleurs dans le monde. Même si les luttes féministes ont provoqué, dans notre société, des changements à la norme officielle qui condamne maintenant la violence faite aux femmes, cette violence est encore présente sous toutes sortes de formes. Les revendications actuelles des féministes visent donc des changements en profondeur. En guise de conclusion, nous résumerons ces principales revendications, car elles sont porteuses d'enjeux fondamentaux dans la lutte contre la violence envers les femmes.

En tête de liste se situe la revendication d'une action sociale globale et intégrée pour transformer les structures sociales entretenant les inégalités entre les hommes et les femmes. Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes soutient à cet égard «[...] que l'égalité des sexes et l'élimination de la violence sont des objectifs égaux et simultanés»⁷. De même, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale affirme: «Pour enrayer la violence faite aux femmes, il n'existe qu'une issue: rééquilibrer le rapport de force entre les hommes et les femmes, et inciter tous les membres de notre collectivité à agir en ce sens»⁸.

Voir aussi BAUER, Jan. *Rapport de la réunion d'experts des ONG consacrée au Mandat du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences*. Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Montréal, 1994.

COMITÉ CANADIEN SUR LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES. *Vers un nouvel horizon: Éliminer la violence-Atteindre l'égalité*. Rapport final du Comité, Ottawa, 1993, p. 23.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE. *Un grain de sable dans l'engrenage*, op. cit. p. 97.

Les groupes mettent aussi en évidence la nécessité de l'adoption, par les différents intervenants, d'une approche globale et concertée des différentes manifestations de la violence envers les femmes, étant donné le lien existant entre ces dernières⁹. On retrouve, implicite dans cette revendication, le refus de classer certaines formes de violence (par exemple, l'inceste et la violence conjugale) sous l'étiquette «violence familiale», par crainte que l'oppression des femmes dans la famille ne redevienne invisible.

La prise en charge par l'État de la prévention et de l'action contre la violence envers les femmes, souhaitée par les groupes autonomes de femmes, suscite cependant certaines craintes, notamment en matière d'accessibilité des services. On souhaite vivement à ce sujet que les femmes aient un véritable choix entre les services offerts dans le réseau public et ceux offerts par le réseau communautaire autonome. Les femmes oeuvrant au sein de ces groupes craignent, par ailleurs, la déqualification de leur expertise et revendiquent à cet égard la reconnaissance du caractère essentiel de leur travail; on réclame, à cet effet, l'octroi de ressources leur permettant d'élargir leur action à l'ensemble des femmes victimes de violence et d'oeuvrer encore plus activement à la sensibilisation et à la transformation des valeurs.

La lutte contre les violences envers les femmes exige une action à l'échelle mondiale. C'est pourquoi les groupes de femmes font pression pour que le Canada, dans cette lutte, continue de jouer un rôle important auprès des instances internationales. Ces groupes exigent de plus des transformations dans les politiques canadiennes afin d'accueillir plus adéquatement les femmes d'autres pays victimes de violence. Ainsi, à la suite de nombreuses pressions afin de faire reconnaître la violence envers les femmes comme motif suffisant pour obtenir le statut de réfugiée, toute femme peut désormais, depuis 1993, invoquer ce motif pour demander ce statut en invoquant la crainte pour sa vie si elle retourne dans son pays.

Les groupes réclament de plus que la Loi sur l'immigration élimine toute disposition rendant les femmes vulnérables à la violence; on demande aussi que les services soient accessibles aux nouvelles immigrantes, quel que soit leur statut, de même qu'aux femmes des minorités ethnoculturelles.

Pour terminer et pour faire écho aux revendications en faveur d'une approche globale des solutions au problème de la violence, signalons que les féministes sont très conscientes de l'impact de la pauvreté sur le maintien des femmes dans un contexte de violence, ainsi que des conséquences dramatiques de l'effritement du filet de sécurité sociale. Ces préoccupations ont été, entre autres, très présentes lors de la Marche des femmes contre la pauvreté, *Du pain et des rosés*, en juin 1995¹⁰.

¹⁰ MARCHÉ DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ. *Cahier des revendications et guide d'animation*. 26 mai au 4 juin 1995.

Pour en savoir davantage

BAUER, Jan (1994). *Rapport de la réunion d'experts des ONG consacrée au Mandat du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences*. Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Montréal.

COMITÉ CANADIEN SUR LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES (1993). *Vers un nouvel horizon: Éliminer la violence - Atteindre l'égalité*. Rapport final du Comité, Ottawa.

COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES DE L'ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES DU QUÉBEC (1989). *Violence en héritage? Réflexion pastorale sur la violence conjugale*. Montréal.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1993). *Pour que cesse l'inacceptable: Avis sur la violence faite aux femmes*. Gouvernement du Québec.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (1995). *Les agressions sexuelles: stop*. Rapport du Groupe de travail, Gouvernement du Québec.

LAVIGNE, Marie (1990). «D'une décennie des femmes à l'autre», *Perception*, Conseil canadien de développement social, 14,2, p. 50-52.

LEGAULT, Gisèle (1994). «Les doubles ou multiples vulnérabilités face à la violence», dans RONDEAU, G., CANTIN, S. et CYR, C. (dir.) *Préoccupations en émergence dans la pratique et la recherche en violence*. Collection Réflexions, no 1, CRI-VIFF, Université de Montréal et Université Laval.

MARCHE DES FEMMES CONTRE LA PAUVRETÉ (1995). *Cahier de revendications et guide d'animation*. 26 mai-4 juin.

PRIEUR, Deborah (1995). «La violence envers les conjointes: revendiquer le féminisme à l'ordre du jour», *Vis-À-Vis*, 12,4, p. 1 et 4.

RAMOISY, Jacqueline (1994). *Femmes, féminisme et familles*. Dossier synthèse élaboré par le Conseil du statut de la femme à l'occasion de l'Année internationale de la famille, Québec.

REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (1994). *Un grain de sable dans l'engrenage. Pistes de solutions pour contrer la violence conjugale*. Montréal.

RINFRET-RAYNOR M. et CANTIN, S. (1994). *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Gaétan Morin éditeur, Boucherville.

STATISTIQUE CANADA (1993). «L'Enquête sur la violence envers les femmes», *Le Quotidien*, jeudi 18 novembre, p. 1-10.

Actions des groupes et actions gouvernementales

- 1975: Ouverture du premier centre d'aide aux victimes de viol à Montréal; ouverture de la première maison d'hébergement pour femmes en difficulté subventionnée par le gouvernement du Québec
- 1979: Création du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (en 1995, regroupe 50 maisons)
- 1979: Création du Regroupement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (en 1995, regroupe 16 CALACS membres et un en implantation)
- 1981: Adoption par l'Organisation des Nations Unies (ONU) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 1985: Publication de la Politique d'aide aux femmes violentées, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec
- 1986: Publication de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, ministères de la Justice et du Solliciteur général (maintenant de la Sécurité publique), Gouvernement du Québec
- 1987: Création de la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (en 1995, regroupe 32 maisons)
- 1992: Publication au Québec de la Politique de la Santé et du Bien-être qui inclut un objectif d'élimination de la violence envers les femmes dans le cadre familial
- 1993: Déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'élimination de la violence faite aux femmes
- 1993: Publication du rapport du Comité canadien sur la violence faite aux femmes
- 1994: Nomination de la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences
- 1995: Publication du rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel et du Plan d'action du ministère québécois de la Santé et des Services sociaux
- 1995: Publication du rapport du Comité interministériel en matière de violence conjugale et de la Politique du gouvernement du Québec sur le sujet
- 1995: Mise sur pied du groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes

La santé reproductive

France Tardif,
sexologue

Claire Thiboutot,
sexologue

Les changements amenés par le mouvement de santé des femmes

La réappropriation du corps et de la sexualité des femmes par elles-mêmes (Centre de santé des femmes et pratiques d'auto-santé).

La réappropriation de la maternité par les femmes (humanisation des naissances et reconnaissance de la pratique des sages-femmes).

La remise en question des règles du jeu de la contraception.

Un moratoire sur les nouvelles recherches en technologie de la reproduction; encadrement et réglementation des pratiques existantes.

L'autonomie des femmes en matière de santé, notamment la santé reproductive, a constitué et constitue toujours un enjeu fondamental pour le mouvement féministe, autour duquel nombre de mobilisations et de luttes furent organisées. Le cheminement de la réflexion féministe en cette matière, au cours de la décennie 1970, est ainsi décrit dans *Essai sur la santé des femmes*:

[...] on peut demander l'égalité autant qu'il est possible, cette égalité ne peut être obtenue sans le contrôle du pouvoir de reproduction. Pour ce, on ne pouvait revendiquer davantage de soins médicaux mais plutôt une reformulation et une réorganisation complète des services pour la santé. On voulait produire soi-même sa propre définition de la normalité, élaborer son propre mode de connaissance. Il est clair que le mouvement de santé des femmes ne pouvait plus uniquement réclamer de futures «réformes sanitaires». La médicalisation de la vie des femmes et la justification de leur exclusion comme de leur intériorisation par les arguments de la médecine ont littéralement forcé les féministes à faire de la santé une question global¹.

¹ DeKONINCK, Maria, Francine SAILLANT et Lise DUNNIGAN (Conseil du statut de la femme). *Essai sur la santé des femmes*. Québec, Gouvernement du Québec, 1983, p. 194. Pour un aperçu de l'état de la recherche féministe en ce domaine depuis ce temps, on pourra consulter un numéro

Le pouvoir des femmes de contrôler leur corps et leur santé constituera donc le grand axe de revendications au centre duquel on retrouve les thèmes du corps et de la sexualité, de la maternité, ainsi que des nouvelles technologies de la reproduction humaine (NTRH).

1- Le corps et la sexualité

S'inscrivant surtout à l'intérieur des courants radicaux du féminisme contemporain², certaines militantes vont dénoncer l'appropriation collective et privée des femmes par les hommes³. Selon cette analyse, une telle dépossession de leur corps implique que les femmes n'ont ni pouvoir ni autonomie sur ce dernier, ni, par le fait même, sur leur santé et leur fonction reproductive.

L'analyse de ces militantes les conduit à critiquer et à condamner la surmédicalisation des étapes normales de la vie des femmes (puberté, contraception, grossesse, ménopause, etc.) et la dévalorisation de leur savoir par la science et la médecine⁴. Aussi, dénoncent-elles les interventions abusives dont les femmes sont l'objet (les trop nombreuses hystérectomies, par exemple) et, également, les attitudes sexistes et méprisantes du corps médical et paramédical à leur endroit. Ces analyses débouchent sur la nécessité de se doter d'une vision globale de la santé des femmes, à l'intérieur de laquelle leur situation économique, sociale, psychologique, émotive et sexuelle est prise en compte. Cette façon de concevoir la santé vise l'«empowerment» des femmes afin qu'elles soient en mesure de reprendre en main tous les aspects de leur vie⁵.

spécial de la revue québécoise *Recherches féministes*, 4,1, 1991: «Femmes, savoir, santé». Voir enfin GUYON, Louise. *Derrière les apparences: santé et conditions de vie des femmes*. Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996.

² Voir, dans cette trousse d'information, la fiche sur les courants de pensée féministe.

³ Cette analyse est entre autres véhiculée par GUILLAUMIN, Colette. «Pratique du pouvoir et idée de Nature», *Questions féministes*, 2-3, février et mai 1978.

⁴ EHRENREICH, Barbara et Deirdre ENGLISH. *Sorcières, sages-femmes et infirmières. Une histoire des femmes et de la médecine*. Montréal, Remue-ménage, 1976.

⁵ O'LEARY, Véronique. «Conception féministe de la santé», dans CEQ. *Mémoires d'un forum de femmes: Questions pratiques en éducation, en santé et sur le pouvoir. Des outils pour agir ensemble*. Montréal, CEQ, 1987.

La pratique des Centres de santé pour femmes

C'est dans les centres de santé pour femmes que les nouvelles approches en matière de santé des femmes prendront leur essor. Pendant les années 1970, des militantes mettent sur pied les premiers centres de santé des femmes et développent des pratiques d'auto-santé devant permettre aux femmes de se réapproprier leur corps et leur sexualité. La pratique de ces centres vise à déprofessionaliser, désexiser et démedicaliser la santé des femmes. Elle a pour objectif de rendre la relation professionnelle/usagère plus égalitaire et plus respectueuse que celle que l'on retrouve dans les établissements publics de santé. Les divers services offerts aux femmes sont basés sur une approche globale de la santé.

Entre 1975 et 1980, on assistera à la naissance des Centres de santé des femmes de Montréal (1975), de Québec et de Sherbrooke (1977), de la Mauricie et de l'Outaouais (1980). À partir du début des années 1980, le Centre de santé des femmes de Montréal inaugurera également une clinique de santé et des ateliers exclusivement réservés aux lesbiennes, reconnaissant par là le droit des femmes au libre choix en matière d'orientation sexuelle, et leur droit consécutif d'accéder à des services de santé exempts de préjugés et de stéréotypes hétérosexistes.

Mentionnons en outre que, parallèlement à cette mobilisation de forces autour de ces pratiques en santé, d'autres femmes oeuvraient à l'intérieur du réseau de la santé afin que le milieu institutionnel prenne en considération les conditions de vie particulières des femmes et qu'il soit en mesure d'orienter différemment ses interventions sur les femmes.

2- La maternité

La maternité a été au centre de nombreux débats féministes. Au début des années 1970, ces débats étaient axés sur la critique de la maternité comme *institution patriarcale* et sur le droit au libre choix des femmes en cette matière (droit à l'avortement et à la contraception). Dans la foulée, entre autres, du livre d'Adrienne Rich, *Naître d'une femme*⁶, qui paraît en 1976 aux États-Unis (et en

RICH, Adrienne. *Naître d'une femme. La maternité en tant qu'expérience et comme institution*. Paris, Denoël/Gonthier, 1980. (Version française)

version française en 1980), les discussions se sont ensuite orientées vers une réflexion sur la maternité comme *expérience*.

Cet essai apportait en effet un nouvel élément de compréhension important dans le débat. Selon A. Rich, la maternité est constituée de deux choses bien distinctes: c'est d'abord une expérience vécue par des femmes où, le plus souvent, elles se retrouvent aliénées dans leur propre corps, mais c'est *aussi* une institution, une institution patriarcale qui fausse toute l'expérience des femmes. Sa conclusion était que les femmes devaient reconquérir leur propre corps et se réapproprier cette expérience.

La réflexion sur la maternité comme expérience s'est, entre autres, concrétisée dans des revendications visant la réappropriation par les femmes de cette expérience, au nombre desquelles on retrouve, comme on le verra, l'humanisation des naissances et la reconnaissance de la pratique des sages-femmes.

La critique de la maternité comme institution patriarcale fut par ailleurs reprise, à partir des années 1980, dans la foulée du débat sur la «contrainte à l'hétérosexualité»⁷ et sur la «reproduction forcée»⁸ qui en découle. Cette critique est principalement le fait du courant radical matérialiste français⁹.

La contraception

La revendication du droit à l'avortement fut, dès les premiers moments de sa formulation par les féministes du tournant des années 1970, assortie d'un droit complémentaire: le droit à la contraception, c'est-à-dire l'accès à des méthodes de contraception «sûres». Leurs efforts, conjugués à ceux des autres forces vives en santé, ont produit certains résultats, puisque le gouvernement québécois adopta, en 1972, le premier *Énoncé de politique en matière de planification des naissances*. Y est reconnue «la possibilité pour le couple (ou l'individu) d'avoir le

⁷ RICH, Adrienne. «La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne», *Nouvelles questions féministes*, 1, mai 1981.

⁸ TABET, Paola. «Fertilité naturelle, reproduction forcée», dans MATHIEU, Nicole-Claude (dir.) *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 1985.

⁹ Voir, dans cette trousse d'information, la fiche intitulée *Les courants de pensée féministe*.

nombre d'enfants qu'il désire au moment et dans les conditions souhaités». La politique prévoyait l'implantation de services d'information et de consultation en matière de planification des naissances dans les tout nouveaux CLSC, de même que des services spécialisés dans les hôpitaux et les centres de services sociaux.

Peu à peu, cependant, des militantes se sont aperçues que ces méthodes contraceptives sûres (les anovulants et les stérilets) comportaient des risques certains pour la santé de nombre de femmes: la contraception «sûre» était en réalité une contraception «dure» qui, de surcroît, augmentait encore davantage la dépendance des femmes envers le système médical.

Ce diagnostic féministe allait de pair avec la remise en question d'une contraception *féminine*, sans participation masculine aucune. Cette dénonciation de la contraception «dure», ne reposant que les épaules des femmes, débouchera à son tour sur une autre remise en question: celle des pratiques hétérosexuelles mêmes, orientées uniquement vers la pénétration vaginale.

C'est ainsi que des militantes en vinrent à privilégier des méthodes de contraception «douces», qui rendaient le geste contraceptif visible, incitant les hommes à partager la responsabilité de la contraception. Il s'agissait donc de rendre les femmes et les hommes aptes à exercer un meilleur contrôle sur leur fertilité, sans avoir à sacrifier leur santé, leur bien-être et leur intégrité.

Par ailleurs, la recherche en matière de contraception a fait aussi l'objet de vives critiques. En effet, depuis les années 1970, l'industrie, les chercheurs et les gouvernements mettent au point des contraceptifs très efficaces, de longue durée, mais sur lesquels l'utilisatrice n'a cependant pas de contrôle. Mentionnons, par exemple, le médicament injectable Depo-Provera, de plus en plus utilisé comme contraceptif depuis la fin des années 1980¹⁰, et l'implant Norplant autorisé au Canada depuis 1994. Le milieu de la recherche travaille aussi à développer des contraceptifs immunologiques¹¹.

Des militantes craignent que l'utilisation de ce genre de contraceptifs, qui exige une intervention médicale, ne soit imposée aux femmes de manière coercitive, parfois même à leur insu. Ce type d'abus s'est déjà produit, surtout auprès des

¹⁰ Au mois d'avril 1997, le Depo-Provera a été autorisé au Canada comme contraceptif.

¹¹ Pour plus d'information sur la contraception immunologique, s'adresser à la Fédération du Québec pour le planning des naissances.

groupes de femmes pauvres ou marginalisées telles les femmes handicapées, les toxicomanes ou les adolescentes considérées «à risque».

L'humanisation des naissances et la reconnaissance de la pratique des sages-femmes

Parallèlement aux mobilisations en faveur du droit à la contraception et à l'avortement¹², d'autres luttes s'organisent autour de la surmédicalisation de l'accouchement. Le coup d'envoi des efforts pour humaniser les naissances a été la parution, à partir de 1975, de plusieurs articles dans les journaux et magazines faisant état des pratiques entourant l'accouchement à l'hôpital. Le nombre très élevé de césariennes pratiquées par les médecins, de même qu'une utilisation de plus en plus fréquente de procédés de haute technologie dans la pratique de l'obstétrique, suscitent de nombreuses interrogations.

La réflexion entourant ces questions, et la nécessité de mettre de l'avant des solutions alternatives aux soins périnataux en milieu hospitalier, axées sur la possibilité de choisir les modalités de son accouchement, se sont concrétisées par la mise sur pied, à l'automne 1977, du regroupement Naissance-Renaissance. Composé d'intervenantes en périnatalité et traversé par toutes sortes de courants idéologiques, ce regroupement visait la démedicalisation de la grossesse et de l'accouchement, l'humanisation des soins à l'accouchement, la création de maisons de naissance et la législation pour le retour des sages-femmes, puis la reconnaissance de leur pratique en milieu hospitalier et à la maison¹³.

À partir de 1983, le regroupement fait paraître la revue *L'une à l'autre* et organise, en 1985, le colloque «Femmes/sages-femmes: un lien privilégié». Après plusieurs années de revendications, le gouvernement québécois adopte, en 1990, une loi autorisant l'expérimentation de la pratique des sages-femmes dans huit projets-pilotes, chacun étant géré par un établissement du réseau de la santé (CLSC ou Centre hospitalier). Dans le cadre de ces projets-pilotes, la loi sur la pratique des sage-femmes permet aux sages-femmes choisies de travailler dans les maisons de naissance désignées. À la suite d'une évaluation de ces expériences-pilotes, le gouvernement se prononcera sur la légalisation de la profession de

¹² Voir, dans cette trousse d'information, la fiche sur *La lutte pour le droit à l'avortement*.

¹³ DeKONINCK, Maria, Francine SAILLANT et Lise DUNNIGAN. *Essai sur la santé des femmes*, op. cit. 195-196.

sage-femme. Malgré le fait que la loi restreigne, au grand dam de bon nombre de militantes, la pratique des sages-femmes en un seul endroit désigné, et considère illégal l'accouchement à la maison, la résistance acharnée des médecins québécois à cette pratique demeure toujours presque inchangée.

3- Les nouvelles technologies de reproduction humaine

Devant les bouleversements provoqués par les nouvelles technologies de reproduction humaine (NTRH), une partie importante du mouvement des femmes estime qu'un véritable débat social doit avoir lieu sur cette question. Ces nouvelles technologies bouleversent en effet plusieurs facettes de la reproduction humaine: la notion même d'être humain, celles de maternité et de paternité, sans oublier la pratique inhérente à ces technologies, soit l'utilisation des femmes comme cobayes au détriment souvent de leur santé¹⁴.

Depuis 1985, le Conseil du statut de la femme¹⁵, ainsi que la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), ont cherché à sensibiliser les groupes de femmes dans toutes les régions du Québec aux problèmes soulevés par les NTRH: expérimentations sur les femmes, taux de réussite extrêmement faible, et souvent faussé par des cliniques de fertilité, etc. En 1990, la FQPN a demandé un moratoire complet sur ces pratiques et sur ces recherches à la Commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction humaine. Appuyée par plusieurs groupes de femmes québécois, dont sept regroupements provinciaux, la FQPN recommandait également aux gouvernements d'investir dans la prévention de l'infertilité, principal argument en faveur d'un recours aux NTRH dans plusieurs cas, et de rendre publique et accessible l'information véritable sur les pratiques en cliniques de fertilité, ainsi que sur leur taux d'échec.

¹⁴ Voir VANDELAC, Louise. «Technologies de procréation: du «redéploiement» de la médecine à l'emprise du biopouvoir», dans VANDELAC, Louise, Francine DESCARRIES (et al.) *Du privé au politique: la maternité et le travail des femmes comme enjeux des rapports de sexes*. Montréal, UQAM, GIERF/CRF, 1990, p. 243-260.

¹⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Enjeux: Quand la technologie transforme la maternité*. Québec, Les Publications du Québec, 1987.

De son côté, le Conseil du statut de la femme, dans un avis publié en 1996¹⁶, demande que les recherches et pratiques existantes en la matière soient bien réglementées et encadrées. Le Conseil propose qu'en cas d'infertilité démontrée, les femmes puissent avoir accès gratuitement à la fécondation in vitro. Toujours dans le but de rendre ces technologies accessibles, le Conseil souhaite également que l'accès à l'insémination artificielle ne soit pas uniquement réservé aux femmes mariées. «Plus encore, l'organisme souhaite que le Code civil soit modifié pour ne plus imposer l'anonymat du donneur et permettre l'accès sur demande aux données médicales pertinentes pour l'enfant»¹⁷.

Perspectives

Dans le domaine de la santé reproductive, les acquis sont extrêmement fragiles et, à l'aube du deuxième millénaire, de nouvelles questions émergent.

Ainsi, en Occident, la réalité d'un contexte multiculturel interroge les intervenantes et les intervenants, de même que les militantes, face aux mutilations génitales vécues par des milliers d'immigrantes en provenance d'Afrique et d'ailleurs. Comment réagir devant ces pratiques emblématiques de l'appropriation du corps des femmes? En tant que société, ne devrions-nous pas désapprouver et interdire ces pratiques? Pour les femmes occidentales, cette question est délicate. Y répondre, c'est courir le risque, d'une part, d'isoler les femmes de ces communautés et, de l'autre, d'être accusées d'impérialisme culturel.

Par ailleurs, les enjeux soulevés lors de la conférence internationale du Caire, en 1994, sur la population et le développement, soulignent à quel point les droits reproductifs et sexuels des femmes sont toujours assujettis aux politiques de contrôle des populations ainsi qu'à l'influence du Vatican et des islamistes au niveau international. Les politiques de contrôle des populations continuent à être mises de l'avant au nom de la croissance économique, du développement et du respect de l'environnement. Malheureusement, l'histoire nous apprend que le contrôle des populations s'exerce toujours en passant par le contrôle du corps des femmes.

¹⁶ QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *La procréation médicalement assistée: une pratique à encadrer*, recherche et rédaction Jacqueline RAMOISY et Louise VOYER, Québec, novembre 1996, 93 pages.

¹⁷ PARÉ, Isabelle. «Nouvelles technologies de la reproduction: Le Conseil du statut de la femme réclame une loi-cadre», *Le Devoir*, 14 février 1997.

Les positions adoptées par l'ONU lors de la conférence du Caire inquiètent plusieurs groupes de femmes. En effet, l'ONU y a reconnu les droits reproductifs et sexuels des femmes comme des droits humains pouvant s'exercer dans le contexte des valeurs religieuses, éthiques et traditionnelles des pays. En mettant sur le même pied les droits reproductifs et sexuels des femmes et les valeurs traditionnelles des pays, l'ONU tient un discours contradictoire puisque la plupart des traditions justifient la non-reconnaissance et la violation des droits des femmes.

En ce sens, il est à espérer que la déclaration et le programme de la quatrième conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, en 1995, sauront renverser cette situation. Rappelons brièvement que, lors de cette conférence, les droits en matière de procréation ont été clairement établis. À ce sujet, le rapport de la conférence est particulièrement explicite et précise que:

[...] les droits en matière de procréation reposent sur la reconnaissance du droit fondamental de tous les couples et de toutes les personnes de décider librement et de façon responsable du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances et d'être informés des moyens de le faire [...]. Ils reposent aussi sur le droit de prendre des décisions en matière de procréation sans être en butte à la discrimination, à la contrainte ou à la violence [...]¹⁸.

Enfin, un autre débat fait présentement l'objet de discussions et de critiques à l'intérieur des milieux féministes: il s'agit du concept même de santé reproductive. Plusieurs militantes considèrent que ce concept est trop limité et qu'il ne nous permettrait pas d'intégrer des problématiques qui ont d'énormes conséquences sur la santé des femmes, telles que le cancer du sein, la violence faite aux femmes, la pauvreté des femmes, les maladies transmises sexuellement et le sida. Pour ces militantes, la santé reproductive est une question qui touche les femmes aussi bien que les hommes, et la santé des femmes est une problématique qui déborde des seules questions de la reproduction pour toucher l'ensemble des conditions de vie des femmes, qu'elles soient sociales, économiques, politiques, sexuelles ou psychologiques.

¹⁸ ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU). Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing, Chine, 4 au 15 septembre 1995, Résolution no 95, page 46.

Pour en savoir davantage

BRABANT, Isabelle (1991). *Une naissance heureuse*. Montréal, Éditions Saint-Martin.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1989). *Avis sur les nouvelles technologies de reproduction*. Québec.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1987). *Enjeux: Quand la technologie transforme la maternité*. Québec, Les Publications du Québec.

CORBEIL, Christine (1991). «Les courants féministes dans le mouvement de santé des femmes au Québec», dans FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES, *À notre santé! Bilan et perspectives du mouvement de santé des femmes au Québec*. Montréal, p. 43-58.

DeKONINCK, Maria, SAILLANT, Francine et DUNNIGAN, Lise (Conseil du statut de la femme) (1983). *Essai sur la santé des femmes*. Québec, Gouvernement du Québec.

EHRENREICH, Barbara et ENGLISH, Deirdre (1974). *Sorcières, sages-femmes et infirmières. Une histoire des femmes et de la médecine*. Montréal, Remue-ménage.

FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES (1990). *Mémoire présenté à la Commission Royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction humaine*. Montréal, novembre.

FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES (1994). Dossier d'information et de réflexion sur le Norplant. Montréal, mars.

GUILLAUMIN, Colette (1978). «Pratique du pouvoir et idée de Nature», *Questions féministes*, 2-3, février et mai.

GUYON, Louise (1996). *Derrière les apparences: santé et conditions de vie des femmes*. Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

LANE, Sandra D. (1994). «From population control to reproductive rights: an emerging policy agenda», *Social Science and Médecine*, 39, 9, p. 1304-1314.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1994). *Accoucher avec une sage-femme à la maison de naissances*. Québec.

O'LEARY, Véronique (1987). «Conception féministe de la santé», dans CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC, *Mémoires d'un forum de femmes: Questions pratiques en éducation, en santé et sur le pouvoir. Des outils pour agir ensemble*. Montréal, CEQ.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) (1994). Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement des Nations-Unies. Le Caire, septembre, 98 pages. (Version anglaise)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) (1995). Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing, Chine, 4-15 septembre.

RECHERCHES FÉMINISTES (1991). «Femmes, savoir, santé», 4.1.

PINSONNEAULT, Sylvie et OUELLETTE, Gail (1997). *Fertilité et milieux de travail*. Montréal, Fédération du Québec pour le planning des naissances, 67 pages.

QUÉBEC (PROVINCE). CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (1996). *La procréation médicalement assistée: une pratique à encadrer*, recherche et rédaction Jacqueline Ramois et Louise Voyer, Québec, novembre, 93 pages.

RICH, Adrienne (1980). *Naître d'une femme. La maternité en tant qu'expérience et comme institution*. Paris, Denoël/Gonthier.

RICH, Adrienne (1981). «La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne», *Nouvelles questions féministes*, 1, mai.

ST-CERNY, Anne (1991). «Historique du mouvement de santé des femmes au Québec», dans FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES, *À notre santé! Bilan et perspectives du mouvement de santé des femmes au Québec*. Montréal, p. 17-41.

TABET, Paola (1985). «Fertilité naturelle, reproduction forcée», dans MATHIEU, Nicole-Claude (dir.). *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, p. 61-146.

VANDELAC, Louise (1990). «Technologies de procréation: du «redéploiement» de la médecine à l'emprise du biopouvoir», dans VANDELAC, Louise, DESCARRIES, Francine (et al.) *Du privé au politique: la maternité et le travail des femmes comme enjeux des rapports de sexes*. Montréal, UQAM, GIERF/CRF, p. 243-260.

La lutte pour le droit à l'avortement

Louise Des marais,
agente de recherche au Gouvernement du Québec

Principaux acteurs et revendications actuelles

Pour le libre choix des femmes: *Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit. Regroupement des Centres de santé des femmes Québec. Fédération du Québec pour le planning des naissances.*

Revendications: - opposition à toute «recriminalisation» de l'avortement
reconnaissance du **droit des femmes** de maîtriser leur maternité
établissement d'un réseau de services complets et gratuits en matière de planification des naissances, de contraception et d'avortement, accessibles à toutes les femmes, partout au Québec

Contre le libre choix des femmes: *Campagne Québec-vie*

Revendications: - interdiction complète d'avorter sauf si la vie de la mère est très gravement menacée
reconnaissance des **droits du fœtus** et inscription de ces droits dans la Charte canadienne des droits

Depuis 25 ans, la question de l'avortement suscite au sein de la société québécoise et canadienne une vive polémique et fait régulièrement la manchette des médias. On se souviendra sans doute de la saga judiciaire du D^r Henry Morgentaler au milieu des années 1970 et, plus récemment, en juillet 1989, de l'affaire Chantale Daigle.

Une loi controversée

Pour comprendre les raisons de cette controverse, il faut remonter au 14 mai 1969, moment où la Chambre des Communes adopte les articles 251 et 252 qui amendent le Code criminel canadien. En vertu de ces nouveaux articles, l'avortement continue d'être un acte criminel, **sauf:**

s'il est approuvé par un comité d'avortement thérapeutique (CAT) qui juge que la continuation de la grossesse met ou mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la mère;

s'il est pratiqué dans un hôpital accrédité, lorsque la grossesse n'excède pas 20 semaines.

Il faut souligner que le médecin traitant ne peut siéger au Comité d'avortement thérapeutique. La femme qui désire un avortement ne peut y être entendue, et la décision dudit Comité est sans appel.

Pour le gouvernement fédéral, ces amendements représentent un compromis acceptable: l'avortement demeure illégal, mais les médecins qui pratiquent des avortements pour des raisons thérapeutiques sont protégés contre d'éventuelles poursuites, ce qu'ils réclament depuis plusieurs années. Le gouvernement espère ainsi mettre fin au scandale des avortements clandestins, au cours desquels de nombreuses femmes risquent leur vie aux mains de «bouchers». On estimait alors que le nombre de ces avortements se situait entre 10 000 et 25 000 annuellement, au Québec seulement.

Loin de faire l'unanimité, la nouvelle loi sera fortement critiquée, et son entrée en vigueur marquera le début d'une lutte, à la fois politique, juridique et sociale, polarisée entre deux tendances opposées et irréconciliables: d'un côté, **les militantes «pro-choix»**, en faveur du droit à l'avortement libre et gratuit et, de l'autre, **les militants «pro-vie»¹**, opposés à toute forme de libéralisation de l'avortement.

La lutte pour le droit à l'avortement libre et gratuit est sans conteste l'une des luttes féministes les plus importantes du mouvement des femmes québécois. Dans les lignes qui suivent, nous résumerons brièvement ses revendications majeures en matière d'avortement, et identifierons les principaux acteurs collectifs qui les ont défendues.

En se désignant eux-mêmes «mouvement pro-vie», les opposants à l'avortement laissent sous-entendre, à dessein, que les féministes étaient anti-vie. Aussi, vers le milieu des années 1980, les militantes en faveur de l'avortement démasquent leurs adversaires en s'identifiant «pro-choix» et en qualifiant désormais les opposants à la liberté de choix des femmes de mouvement «anti-choix». Comme quoi le vocabulaire choisi pour se qualifier n'est absolument pas neutre: il est hautement politique! Ces précautions langagières étant prises, nous utiliserons dans ce texte l'appellation la plus connue de ce groupe: les «pro-vie».

«Nous aurons les enfants que nous voulons»

Pour les militantes «pro-choix», la criminalisation de l'avortement constitue un moyen pour les hommes de contrôler la vie des femmes en les empêchant de décider librement de leur maternité, c'est-à-dire de décider d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant, de décider de leur nombre et du moment d'en avoir. En s'opposant à la criminalisation de l'avortement, elles remettent en cause la contrainte à la maternité, cette obligation faite aux femmes d'avoir des enfants parce que femmes, et refusent que les femmes soient définies socialement à partir de la maternité. Ce faisant, elles s'attaquent aux bases mêmes du patriarcat, identifié comme la source de l'oppression spécifique des femmes.

Cette analyse les conduit à revendiquer, **sur le plan politique**, le droit pour toutes les femmes de contrôler leur corps, leur fonction de reproduction et leur maternité, ainsi que le droit d'avorter librement. Ce droit est fondamental, inaliénable et non négociable. **Sur le plan juridique**, elles exigent du gouvernement fédéral la décriminalisation complète de l'avortement, incluant l'abolition des comités d'avortement thérapeutique, considérés comme des tribunaux où les femmes ne peuvent être entendues et dont les décisions arbitraires sont sans appel.

L'exercice véritable de ce droit suppose la mise en place, par le gouvernement provincial, d'un **réseau de services complets** en matière de planification des naissances, de contraception et d'avortement gratuits, accessibles à toutes les femmes, sans discrimination, et cela, partout au Québec. Il suppose aussi la reconnaissance de la pratique des avortements dans les centres de santé de femmes.

Et puisque cette lutte s'inscrit dans une lutte plus globale visant à changer **les conditions de vie des femmes**, les militantes réclament également des garderies gratuites, un salaire égal pour un travail équivalent, le droit à une sexualité pleine et entière et s'opposent à toute forme de violence à l'égard des femmes.

Enracinées dans le courant du féminisme radical et influencées par le mouvement de santé des femmes, ces revendications sont le fruit d'un processus de réflexion et de débats collectifs. Bien qu'elles aient été articulées et formulées différemment au fil des ans, ces revendications demeureront, pour l'essentiel, inchangées.

La lutte en faveur de l'avortement au Québec

Depuis 1970, ces revendications ont été portées dans toutes les régions du Québec par des groupes de femmes, des syndicats et des groupes populaires, réunis en coalitions régionales et provinciales auxquelles se sont jointes de nombreuses militantes individuelles, notamment des travailleuses de la santé.

La période de 1970 à 1976 s'articule principalement autour de la saga judiciaire du D^r Henry Morgentaler qui, accusé d'avoir pratiqué des avortements illégaux, sera par la suite acquitté par un jury, à trois reprises.

Le Front de libération des femmes (1969-1971), le Centre des femmes (1971-1975) et le Comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits (1974-1980) assurent successivement le service illégal de référence en avortement et le leadership de la lutte féministe. Symbole et fer de lance d'un nouveau féminisme, la lutte pour l'avortement «sur demande et gratuit» s'inscrit alors dans une lutte à la fois anticapitaliste et antipatriarcale.

Quant au Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement (1971-1974), il concentre ses efforts sur la défense du médecin, tout en réclamant l'abolition de la loi.

De 1977 à 1982, le mouvement pour le droit à l'avortement s'organise et prend de l'ampleur, tandis que le gouvernement Lévesque tente d'implanter dans les hôpitaux des cliniques de planification des naissances, incluant des services d'avortement dans les hôpitaux, et ce, dans le cadre de la loi fédérale. Ce seront les «cliniques Lazure», du nom du ministre de la Santé d'alors.

En janvier 1978, sur l'initiative du Comité de lutte, une centaine de femmes provenant d'une quarantaine de groupes fondent la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit (CNALG) qui s'impose rapidement comme un interlocuteur majeur dans le débat. En vue de faire connaître les revendications des femmes et d'élargir les appuis à la lutte, elle multiplie les interventions publiques et les actions de masse. Sceptique à l'endroit des cliniques Lazure, la Coordination nationale entreprend une enquête sur la situation de l'avortement à travers le Québec. En 1980, elle publie son rapport: *L'avortement : La résistance tranquille du pouvoir hospitalier*. On conclut à leur échec.

La période de 1983 à 1988 est marquée par le développement des services d'avortement dans les CLSC et les centres de santé de femmes, et par la diminution parallèle de la quantité et de la qualité des services offerts dans les hôpitaux.

La Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) et le Regroupement des centres de santé de femmes du Québec (RCSFQ) prennent la relève de la Coordination nationale jusqu'à la création, en février 1986, de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit (CQDALG), qui réunit plus de 100 groupes de femmes, de groupes populaires et syndicaux et des intervenantes du réseau de la santé. Ensemble, ces trois types d'intervenants vont dénoncer l'inertie gouvernementale et riposter vigoureusement aux attaques du mouvement «pro-vie» qui, à l'été de 1986, intente des procédures judiciaires contre deux CLSC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Depuis 1989, la lutte pour le droit à l'avortement libre et gratuit continue, même si l'avortement n'est plus un acte criminel au Canada depuis la décision historique rendue par la cour suprême en janvier 1988 dans la cause Morgentaler. Cette décision invalidait l'article 251 du Code criminel canadien adopté en 1969.

Durant l'été de 1989, la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit (CQDALG) mobilise plus de 10 000 personnes qui descendent dans la rue en signe d'appui à Chantale Daigle: cette jeune femme contestait devant les tribunaux une injonction, obtenue par son ex-amant au nom de ses droits de géniteur, lui interdisant de se faire avorter. Le 8 août, Chantale Daigle a gain de cause devant la cour suprême. Elle n'avait cependant pas attendu cette décision pour agir: défiant les tribunaux, et avec l'aide de militantes, elle s'était fait avorter quelques jours plus tôt aux États-Unis.

À la fin de l'année 1989, la CQDALG, la FQPN et le RCSFQ participent activement à la lutte pancanadienne en vue d'empêcher l'adoption, par le gouvernement Mulroney, du projet de loi C-43 visant à recriminaliser l'avortement. Ce projet de loi sera finalement rejeté par le Sénat en janvier 1991. Au cours des dernières années, ces groupes ont concentré leurs efforts pour obtenir du gouvernement qu'il reconnaisse l'avortement en tant qu'acte médicalement requis et maintienne des services d'avortement de qualité et accessibles, partout au Québec.

Les défenseurs du fœtus

Qui sont les militants «pro-vie», ces défenseurs du fœtus? Issus de la tendance conservatrice de l'Église catholique, les militants «pro-vie» considèrent l'avortement comme un meurtre qui porte atteinte au principe sacré de la vie humaine; pour eux, le fœtus est un être humain à part entière dès sa conception, indépendant de la mère qui le porte.

Ces défenseurs du fœtus s'opposent à toute forme de légalisation de l'avortement, sauf si la vie de la mère est gravement en danger. Ils luttent de plus au plan juridique pour que la définition d'être humain, comprise dans la Charte canadienne des droits, soit étendue au fœtus, de manière à lui assurer une protection juridique. De plus, ils favorisent le maintien des rôles traditionnels entre les hommes et les femmes, s'opposent aux cours d'éducation sexuelle dans les écoles ainsi qu'à la contraception, et prônent la chasteté avant le mariage.

Les principaux chefs de file du mouvement «anti-choix» au Québec sont: le Front commun pour le respect de la vie, les Médecins du Québec pour le respect de la vie, la Coalition du Québec pour le respect de la vie, Campagne Québec-Vie et l'Assemblée des évêques du Québec. Dans les années 1970, les médecins opposés à l'avortement feront obstruction, systématiquement et farouchement, à l'implantation des Comités d'avortement thérapeutique dans les hôpitaux et, dans les années 1980, à celle des «cliniques Lazure». En 1985-1986, le mouvement «pro-vie» entreprendra une offensive juridique et administrative afin de faire disparaître les services d'avortement dans les CLSC.

Rien n'est acquis

Les décisions de la cour suprême du Canada dans la cause Morgentaler en 1988, dans l'affaire Chantale Daigle en 1989, et le rejet par le Sénat, en 1991, du projet de loi C-43, constituent certes d'importantes victoires judiciaires et législatives, gagnées de haute lutte. Mais est-il nécessaire de rappeler qu'aucune de ces victoires ne repose sur la reconnaissance politique du droit des femmes de contrôler leur maternité et de disposer librement de leur fonction de reproduction?

Le développement des nouvelles technologies de reproduction fournit de nouveaux arguments en faveur de la protection des droits du fœtus, que l'on s'empresse d'opposer aux droits des femmes. Les coupures budgétaires sévères dans le domaine des services de santé et des services sociaux compromettent sérieusement l'existence des services d'avortement, déjà peu nombreux.

Les femmes pauvres, jeunes, immigrantes ou qui résident en régions éloignées sont ainsi davantage pénalisées parce que obligées, selon le cas, ou de se déplacer pour se faire avorter et d'en assumer les frais, ou de payer pour défrayer les coûts d'un avortement pratiqué dans une clinique privée, ou encore de se rendre aux États-Unis pour obtenir un avortement après 20 semaines de grossesse.

La montée de la droite et du fondamentalisme religieux entraîne une radicalisation du mouvement «pro-vie» et de l'antiféminisme, menaçant ainsi les acquis des femmes. Dans ce contexte, la lutte pour le droit à l'avortement libre et gratuit doit continuer afin que «ni pape, ni juge, ni médecin, ni conjoint»² ne fassent obstacle à la liberté des femmes de contrôler leur vie.

Pour en savoir davantage

DI DOMENICO, Mariangela (1992). *L'accessibilité des services de contraception et d'avortement*. Québec, Conseil du statut de la femme, mai.

COMITÉ DE LUTTE POUR L'AVORTEMENT ET LA CONTRACEPTION LIBRES ET GRATUITS (1978). *C'est à nous de décider*. Montréal, Remue-ménage.

FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES (1989). *À notre santé! Bilan et perspectives du mouvement de santé des femmes au Québec*. Montréal.

LAMOUREUX, Diane, (dir.) (1992). *Avortement, pratiques, enjeux, contrôle social*. Montréal, Remue-ménage.

O'LEARY, Véronique et TOUPIN, Louise (1982). *Québécoises Debouttel, tome 1, Une anthologie de textes du Front de libération des femmes (1969-1971) et du Centre des femmes (1972-1975)*. Montréal, Remue-ménage.

Un peu d'histoire

- 10 mai 1970: Le jour de la «Fête des mères», 400 femmes répondent à l'invitation du Front de libération des femmes et participent, au Parc Lafontaine, à la première manifestation en faveur de l'avortement libre, gratuit et sur demande.
- 8 mars 1971: Lancement officiel d'une campagne nationale en faveur de l'avortement par des militantes du Front de libération des femmes, marqué par une marche et un colloque sur le sujet à Montréal.
- 21 février 1973: Des policiers perquisitionnent le local du Centre des femmes. Ce dernier réfère les femmes à des médecins qui pratiquent des avortements «illégaux», c'est-à-dire en dehors des hôpitaux et sans comité d'avortement thérapeutique.
- Février 1975: Le Comité de lutte pour le droit à l'avortement et à la contraception libres et gratuits signe le premier manifeste pour le droit à l'avortement libre et gratuit et, en mars, lance son dossier spécial: *On est 10 000 à 25 000 à avorter chaque année.*
- 8 mars 1977: À l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée nationale, le Comité de lutte dépose à Québec le manifeste *Nous aurons les enfants que nous voulons*, signé conjointement par 22 groupes de femmes. Le 2 avril, 2 000 femmes manifestent à Montréal, réclamant le droit à l'avortement libre et gratuit.
- 17-22 avril 1978: Dans le cadre de la Semaine d'action nationale sur l'avortement, organisée par la Coordination nationale, de nombreuses activités ont eu lieu dans plusieurs régions du Québec. La semaine se termine par une importante manifestation, le 22 avril à Québec.
- Avril 1981: Défiant le gouvernement qui refuse d'autoriser la pratique des avortements en dehors des hôpitaux, le Centre de santé des femmes de Montréal, conjointement avec 5 CLSC de la région de Montréal, commence à pratiquer des avortements.
- Septembre 1984: À l'occasion de la venue du Pape Jean Paul II au Québec, plus de 1 000 femmes annoncent publiquement leur retrait de l'Église catholique, tandis que 1 500 autres dénoncent ses propos rétrogrades; mises en oeuvre par le Centre de santé des femmes de Montréal, ces deux pétitions seront publiées sous le titre «Hors de l'Église tout le salut!».
- 13 novembre 1985: Appuyés par une centaine de groupes de femmes, la FQPN et le RCSFQ dénoncent l'arrêt des services d'avortement au CLSC de Sainte-Thérèse, arrêt survenu à la suite à l'élection de représentants «anti-choix» au conseil d'administration.

- Août 1986: La CQDALG, la FQPN et le RCSFQ ripostent aux groupes «pro-vie» qui veulent faire cesser les services d'avortement aux CLSC Saguenay-Nord et le Norois; en appui à la lutte menée par la coalition régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ils lancent une campagne nationale pour réclamer l'arrêt des procédures judiciaires, le retrait de la loi fédérale, de même que l'accessibilité à des services d'avortement partout au Québec.
- 28 janvier 1988: La cour suprême du Canada rend une décision historique en invalidant les articles 251 et 252 du Code criminel. Désormais, l'avortement n'est plus un acte criminel au Canada.
- 8 août 1989: La cour suprême du Canada lève l'injonction interdisant à Chantale Daigle de se faire avorter. Cette dernière n'avait cependant pas attendu cette décision pour agir: elle avait en effet décidé de défier les tribunaux et, avec l'aide de militantes féministes, s'était fait avorter clandestinement aux États-Unis quelques jours plus tôt.
- 10 décembre 1989: La CQDALG tient un grand rassemblement populaire en vue de dénoncer le projet de loi C-43 qui vise à recriminaliser l'avortement. Le message des femmes est clair: «Criminelles, plus jamais!».
- 31 janvier 1991: Dans un geste inattendu, le Sénat canadien rejette, à 43 voix contre 43, le projet de loi C-43, pourtant adopté par la Chambre des Communes en 1990, et qui recriminalisait l'avortement.
- 13 novembre 1993: Réunis en assemblée générale, les membres de la CQDALG se prononcent majoritairement en faveur de l'introduction au Canada, à titre expérimental, de la pilule abortive appelée RU 486+prostaglandine.
- Avril 1994: Une jeune femme, enceinte de six semaines malgré la pose d'un stérilet, est hospitalisée d'urgence au Centre hospitalier de Gatineau. Elle souffre durant 30 heures avant que ne soit pratiqué un avortement, l'anesthésiste de garde refusant de collaborer à l'intervention pour des raisons de principe.

À propos des services d'avortement

En 1990

34 % des avortements ont été pratiqués en cliniques privées et communautaires et ont entraîné des déboursés pour les femmes.

Les ressources communautaires et privées constituaient 15,2 % des ressources et ont pris en charge 34,2 % des avortements.

En 1992

27 centres hospitaliers, 12 CLSC, 4 cliniques privées spécialisées et 3 ressources communautaires (2 centres de santé et une clinique des femmes) offrent des services d'avortement.

40 % des ressources hospitalières, 50 % des ressources de CLSC, la totalité des ressources privées et la moitié des ressources communautaires sont concentrées à Montréal.

3 régions n'ont aucune ressource (Nouveau-Québec, Chaudière-Appalaches et Lanaudière), 5 régions ne disposent que d'une seule ressource et dans l'une de ces régions, soit l'Outaouais, cette unique ressource est une ressource communautaire.

Montréal et l'Estrie sont les deux seules régions qui fournissent des services complets d'avortement jusqu'à 20 semaines de grossesse; les trois ressources spécialisées auprès des adolescentes sont situées à Montréal.

(Source: DI DOMENICO, Mariangela. *L'accessibilité des services de contraception et d'avortement*. Québec, Conseil du statut de la femme, mai 1992)